



# Préfecture du Cher

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

**22 mars 2016**

## Table des matières

INTRODUCTION.....	4
Tableau des incidences de la loi NOTRe sur les EPCI à FP du département.....	6
Les orientations du schéma.....	7
Méthodologie.....	8
Calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du SDCI.....	10
Éléments cartographiques généraux.....	11
ÉTAT DES LIEUX.....	19
Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.....	21
Liste générale des EPCI à FP.....	22
Carte des EPCI FP au 1er janvier 2015.....	23
Principales données financières des EPCI FP.....	24
Synthèse DGF et CIF.....	25
Bourges Plus.....	26
Arnon - Boichaut – Cher.....	28
Berry Grand Sud.....	30
Berry Loire Vauvise.....	32
Coeur de France.....	34
Coeur du Pays Fort.....	36
En Terres Vives.....	38
Fercher – Pays Florentais.....	40
Haut Berry Val de Loire.....	42
Hautes Terres en Haut Berry.....	44
La Septaine.....	46
Le Dunois.....	48
Pays de Néronde.....	50
Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.....	52
Sancerrois.....	54
Sauldre – et - Sologne.....	56
Terres d'Yèvre.....	58
Terroirs d'Angillon.....	60
Trois Provinces.....	62
Vals de Cher et d'Arnon.....	64
Vierzon - Sologne - Berry.....	66
Villages de la Forêt.....	68
Les syndicats.....	70
Liste générale des syndicats.....	71
Thématique eau.....	75
Thématique assainissement (eaux usées, STEP, collecte, traitement).....	77
Thématique regroupement pédagogique.....	78
Thématique hydraulique.....	79
Thématique collège.....	81
Thématique ordures ménagères.....	82
Thématique transports scolaires.....	83
Syndicats divers.....	85
VOLET PRESCRIPTIF.....	86
Les EPCI à fiscalité propre.....	87
Communautés de communes impactées par la loi NOTRe.....	88
Prescription EPCI à FP numéro 1 (FP1).....	89
Prescription EPCI à FP numéro 2 (FP2).....	90
Prescription EPCI à FP numéro 3 (FP3).....	91
Les EPCI à FP à l'issue du schéma.....	92
Les syndicats.....	93

Prescription numéro 1 : syndicats divers (S1).....	94
Prescription numéro 2 : thématique hydraulique (S2).....	95
Prescription numéro 3 : thématique hydraulique (S3).....	96
VOLET PROSPECTIF.....	97
Calendrier des transferts de compétence aux communautés de communes.....	99
Thématique assainissement.....	100
Thématique eau.....	100
Thématique hydraulique.....	100
Syndicats divers.....	101
Tableau de synthèse des prescriptions.....	102

## INTRODUCTION

Les années 2011 à 2013 ont constitué une étape essentielle à la construction intercommunale sur notre territoire.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Cher, arrêté le 21 décembre 2011, a en effet abouti à une refonte ambitieuse de la carte intercommunale. La couverture intégrale par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP), la réduction de leur nombre de 27 à 23 et la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales ont été réalisées.

Ce schéma forme un cadre de référence pour l'évolution de l'intercommunalité dans le département et constitue une base solide pour d'autres évolutions.

Le présent schéma a ainsi vocation à ouvrir un nouveau chapitre de la carte intercommunale dans le respect des objectifs prévus par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Il s'agit, pour notre territoire, de franchir un nouveau palier en élargissant notamment les périmètres des EPCI à FP existants, sans méconnaître toutefois les caractéristiques locales, afin de renforcer leur pertinence et de répondre aux objectifs de la loi.

Parallèlement, la loi réaffirme le principe déjà posé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de réduire de manière significative le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes qui constitueraient des doubles emplois avec les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le présent schéma s'inscrit dans le respect des objectifs fixés dans la loi NOTRe.

Après un état des lieux à partir de la page 19, il est constitué d'**un volet prescriptif** (page 86) comportant à la fois des fusions de périmètres d'EPCI à FP et des fusions, des modifications ou des dissolutions de syndicats ayant déjà fait l'objet de réflexions approfondies, mais aussi d'**un volet prospectif** (page 97) consacré exclusivement à l'intercommunalité syndicale.

En effet, la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences respectivement « GEMAPI », « eau » et « assainissement » aux EPCI à FP. Ces transferts vont avoir des conséquences importantes sur les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes existants. Compte tenu du calendrier de ces transferts et de l'impact important sur le nombre de syndicats, sont d'ores et déjà inscrites quelques réflexions dans une partie non prescriptive du schéma afin de laisser le temps pour préparer une évolution pertinente et consensuelle de la carte syndicale.

### **Les objectifs du schéma en termes de périmètres pour les EPCI à FP**

La loi a modifié le seuil minimal de population pour les EPCI à FP pour le porter de 5 000 habitants à 15 000 habitants. Toutefois, ce seuil peut être adapté pour tenir compte de la diversité des territoires (article 33 de la loi NOTRe) sans qu'il puisse cependant être inférieur à 5 000 habitants.

Le seuil de 15 000 habitants est adapté lorsque les EPCI à FP ou les projets de périmètre :

- incluent un EPCI à FP de plus de 12 000 habitants issu d'une fusion intervenue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 8 août 2015, date de promulgation de la loi NOTRe ;
- comprennent une majorité de communes situées en zone de montagne ou regroupent toutes les communes situées sur un territoire insulaire ;
- ont une densité de population inférieure à 30 % de la densité nationale ;
- ont une densité de population inférieure à la moitié de la densité nationale au sein d'un département ayant une densité de population inférieure à la densité nationale. Le seuil minimal de population qui pourra leur être appliqué est alors déterminé en multipliant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité de population du département et la densité nationale.

*NB :*

- *La population à prendre en compte est la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.*
- *La densité nationale est de 103,4 h/km<sup>2</sup>*
- *La densité démographique d'un département, d'un EPCI à FP est déterminée en divisant la somme des populations municipales des communes qui le composent par la somme des superficies de ces communes.*

*Densité démographique du département du Cher : 43,1 h/km<sup>2</sup>*

## Tableau des incidences de la loi NOTRe sur les EPCI à FP du département.

EPCIFP (22)	Population municipale 2015	Densité démographique (arrondie à la décimale inférieure)	Fusion
<b>EPCIFP &gt; 15 000 hab</b>			
BOURGES PLUS	97 208	247,4	exempté de fusion
COEUR DE FRANCE	19 679	51,9	exempté de fusion (et > 12 000 et fusion 01/01/2013)
VIERZON SOLOGNE BERRY	32 683	125,5	exempté de fusion (et > 12 000 et fusion 01/01/2013)
<b>EPCIFP dont la densité est &lt; 51,7 et population &gt; 6 252 hab Article 33 – a) 50 %</b>			
LA SEPTAINE	10 931	27,9	exempté de fusion
TERROIRS D'ANGILLON	7 140	35,4	exempté de fusion
HAUT BERRY VAL DE LOIRE	6 774	38,7	exempté de fusion
SANCERROIS	8 827	32,4	exempté de fusion
FERCHER PAYS FLORENTAIS	11 693	50,4	exempté de fusion
ARNON BOISCHAUT CHER	8 302	21,8	exempté de fusion
LE DUNOIS	8 147	24,2	exempté de fusion
PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	10 045	35,0	exempté de fusion
BERRY GRAND SUD	12 327	14,7	exempté de fusion (et > 12 000 et fusion 01/01/2015)
SAULDRE ET SOLOGNE	14 310	16,5	exempté de fusion
VALS DE CHER ET D'ARNON	8 392	32,8	exempté de fusion
<b>EPCIFP dont la densité est &lt; 31 et population &gt; 5 000 hab Article 33 – b) 30 %</b>			
BERRY LOIRE VAUVISE	5 828	21,0	exempté de fusion
LES TROIS PROVINCES	5 508	20,4	exempté de fusion
LE PAYS DE NÉRONDES	5 196	20,7	exempté de fusion
LES VILLAGES DE LA FORET	5 280	18,2	exempté de fusion
<b>EPCIFP devant fusionner</b>			<b>Seuil de fusion</b>
LES TERRES VIVES	13 100	53,4	<b>15 000</b> (densité > 51,7 et < 15 000 hab)
LES TERRES D'YEVRE	9 864	129,3	<b>15 000</b> (densité > 51,7 et < 15 000 hab)
COEUR DU PAYS FORT	3 409	14,1	<b>5 000</b> (adapté : densité < 31 mais < 5 000 hab)
HAUTES TERRES EN HAUT BERRY	4 234	20,8	<b>5 000</b> (adapté : densité < 31 mais < 5 000 hab)

**Population 2015 (millésimée 2012)**

Densité nationale : 103,4

50% = 51,7

30 % = 31,0

Densité démographique du Cher : 43,1 < 103,4

Densité démographique du Cher/Densité nationale = 0,4168

**Pondération (15 000 x 0,4168) 6 252 habitants**

## Les orientations du schéma

### L'intercommunalité à fiscalité propre

La loi NOTRe conduit au renforcement de l'intercommunalité par l'évolution des seuils démographiques pour la constitution d'un EPCI à FP.

4 communautés de communes sont contraintes d'agrandir leur territoire.

- les Terres Vives et les Terres d'Yèvre doivent élargir leur périmètre pour atteindre le seuil minimal de 15 000 habitants.

- Le Cœur du pays Fort et les Hautes Terres en Haut Berry doivent élargir leur territoire pour atteindre le seuil de 5 000 habitants.

Le seuil de 15 000 habitants prévu à l'article 33 de la loi NOTRe est par définition une limite basse qu'il est bien entendu possible de dépasser dès lors que la constitution d'EPCI à FP supérieure à ce seuil respecte les autres orientations de même valeur juridique fixées par la loi à savoir :

- La définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale ;
- L'accroissement de la solidarité financière et territoriale, en prenant en compte les ressources financières existantes au sein des territoires pour favoriser l'intégration fiscale des EPCI à FP ;
- La prise en compte des délibérations portant création de communes nouvelles.

## Méthodologie

Afin de respecter le calendrier prévu par la loi, le projet de schéma a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) **le 2 octobre 2015**, puis adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modifications.

Ils disposaient d'un délai de **deux mois** à compter de la notification pour rendre un avis, qui à défaut était réputé favorable.

Dès réception de l'ensemble des avis des communes et des EPCI, le projet de schéma a été transmis aux membres de la CDCI avec l'ensemble des avis.

La CDCI disposait alors d'un délai de **trois mois** maximum à compter de sa saisine pour se prononcer. (*La loi NOTRe exige du préfet qu'il adresse la convocation aux membres de la CDCI dans la première semaine ouvrant le délai de consultation*).

La CDCI pouvait adopter des amendements au projet de schéma à la majorité des deux tiers de ses membres à condition que ces amendements soient conformes aux obligations, objectifs et orientations de l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Un amendement qui aurait pour conséquence de créer ou maintenir un EPCI à FP de moins de 5 000 habitants ne serait pas recevable.

### La prise de l'arrêté

A l'issue du délai de trois mois et en tout état de cause **avant le 31 mars 2016**, le préfet devait arrêter le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI).

### La mise en œuvre du schéma

La phase de mise en œuvre débute dès la publication du présent schéma et s'achève avant le 31 décembre 2016.

La procédure de mise en œuvre du SDCI se déroule en quatre étapes :

- les arrêtés de projet de périmètre

Pour chaque projet de création, fusion, modification de périmètre d'EPCI à FP ou de syndicats, le préfet prend un arrêté de projet de périmètre **au plus tard le 15 juin 2016**.

**NB** : Pour les propositions figurant dans le SDCI, les arrêtés de projet de périmètre seront pris sans consultation préalable de la CDCI. En revanche, si les propositions de projet de périmètre s'écartent du SDCI, la CDCI devra être saisie ; elle disposera d'un mois pour se prononcer sur ces projets de périmètre et pourra le cas échéant les modifier par amendement adopté à la majorité des deux tiers de ses membres.

- La consultation des collectivités et des syndicats concernés sur le projet de périmètre

Le préfet notifie les arrêtés de projet de périmètre aux collectivités et EPCI concernés qui disposent de **75 jours** à compter de cette notification pour donner leur avis sur ces projets de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le projet de périmètre doit recueillir l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées (pour les EPCI à FP) ou des organes délibérants des membres du syndicat (pour les projets de périmètre de syndicats) représentant au moins la moitié de la population totale intéressée avec la nécessité de recueillir l'avis favorable de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

- La procédure de « passer outre » en cas d'opposition au projet de périmètre

A l'issue de la consultation des collectivités et EPCI concernés, si les conditions de majorité requises ne sont pas réunies, le préfet a la possibilité d'engager la procédure exceptionnelle de « passer outre » ce refus.

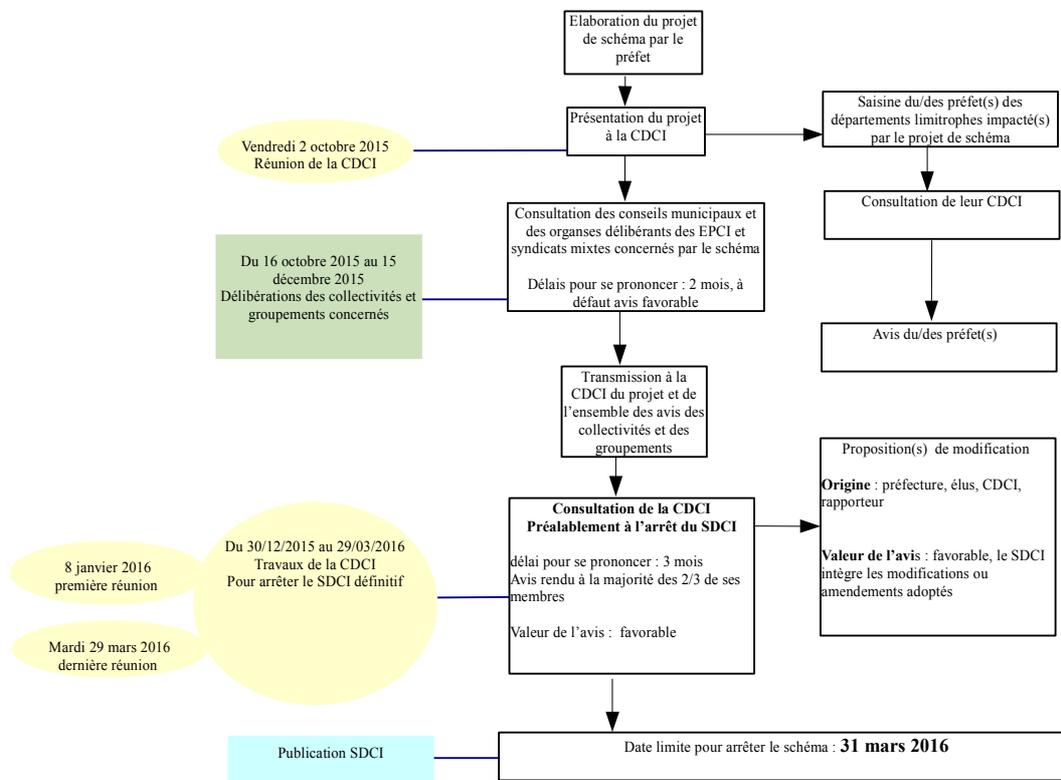
La CDCI est alors saisie par le préfet et dispose d'un mois pour rendre son avis et éventuellement modifier le projet après amendement adopté à la majorité des deux tiers de ses membres.

- L'adoption des arrêtés définitifs de périmètre

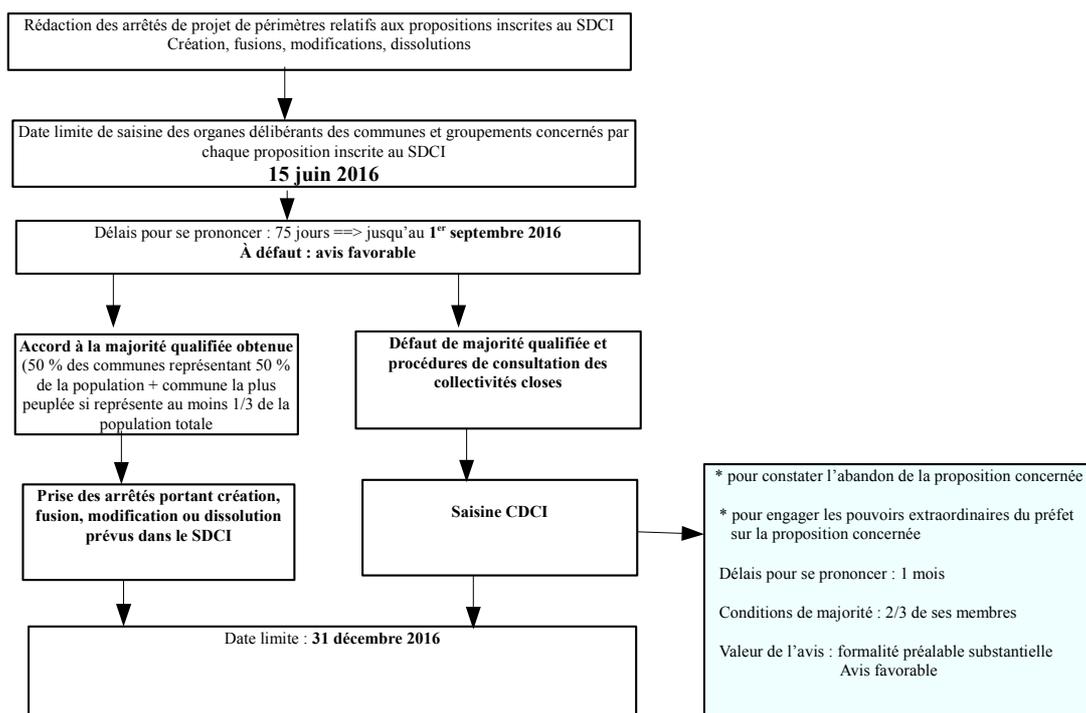
Les arrêtés définitifs de périmètre doivent être pris avant **le 31 décembre 2016**.

# Calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du SDCI

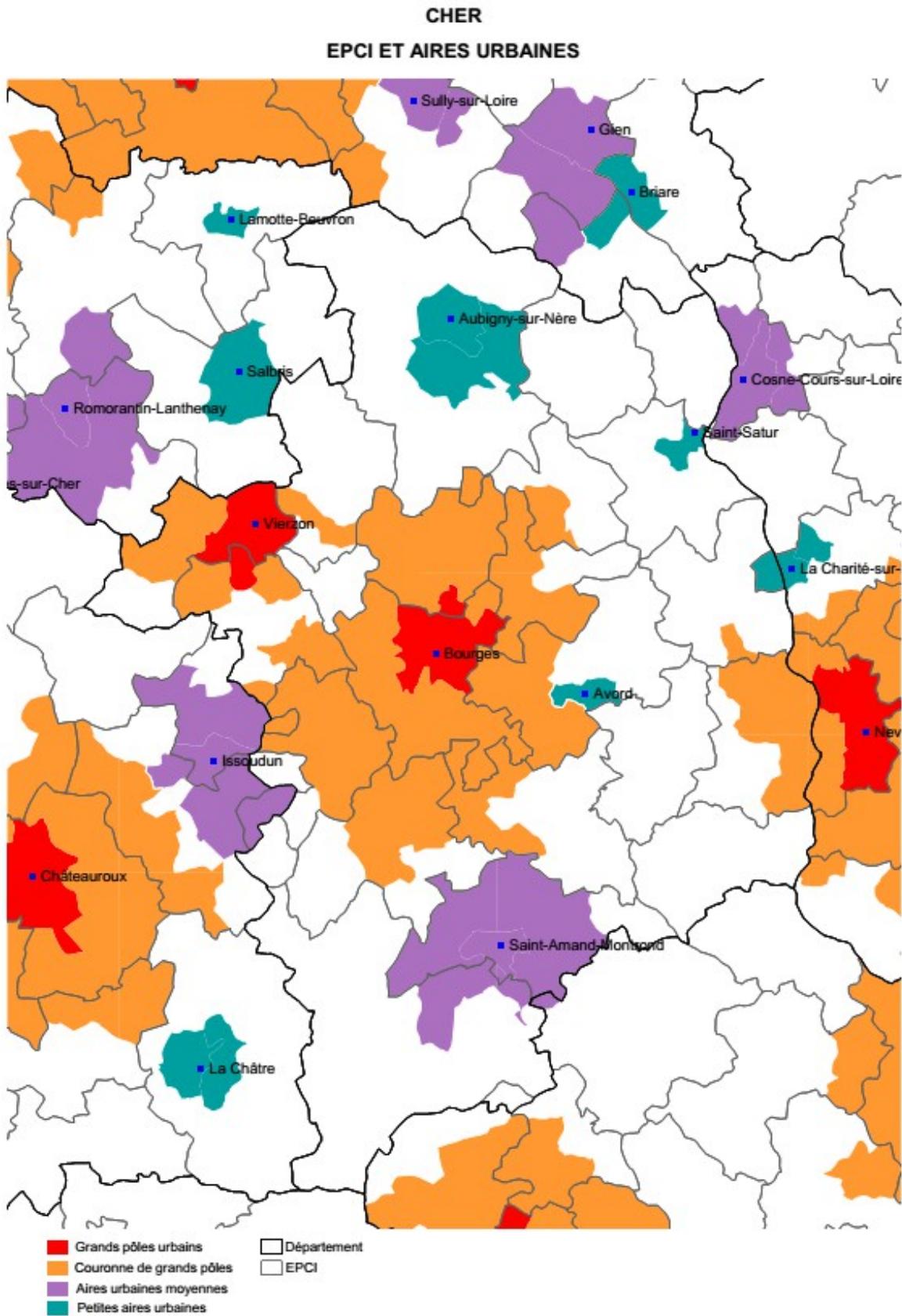
## Elaboration



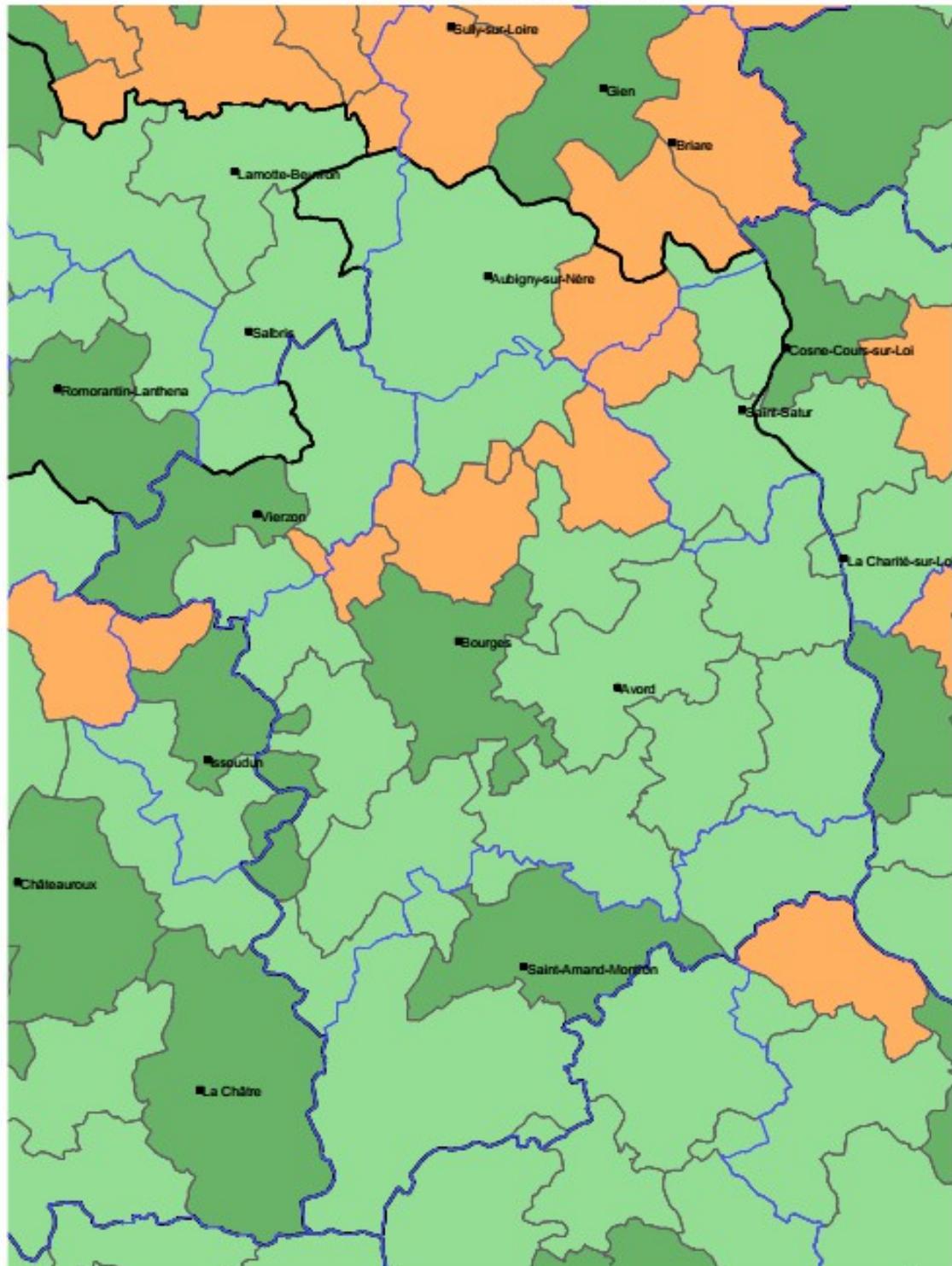
## Mise en œuvre





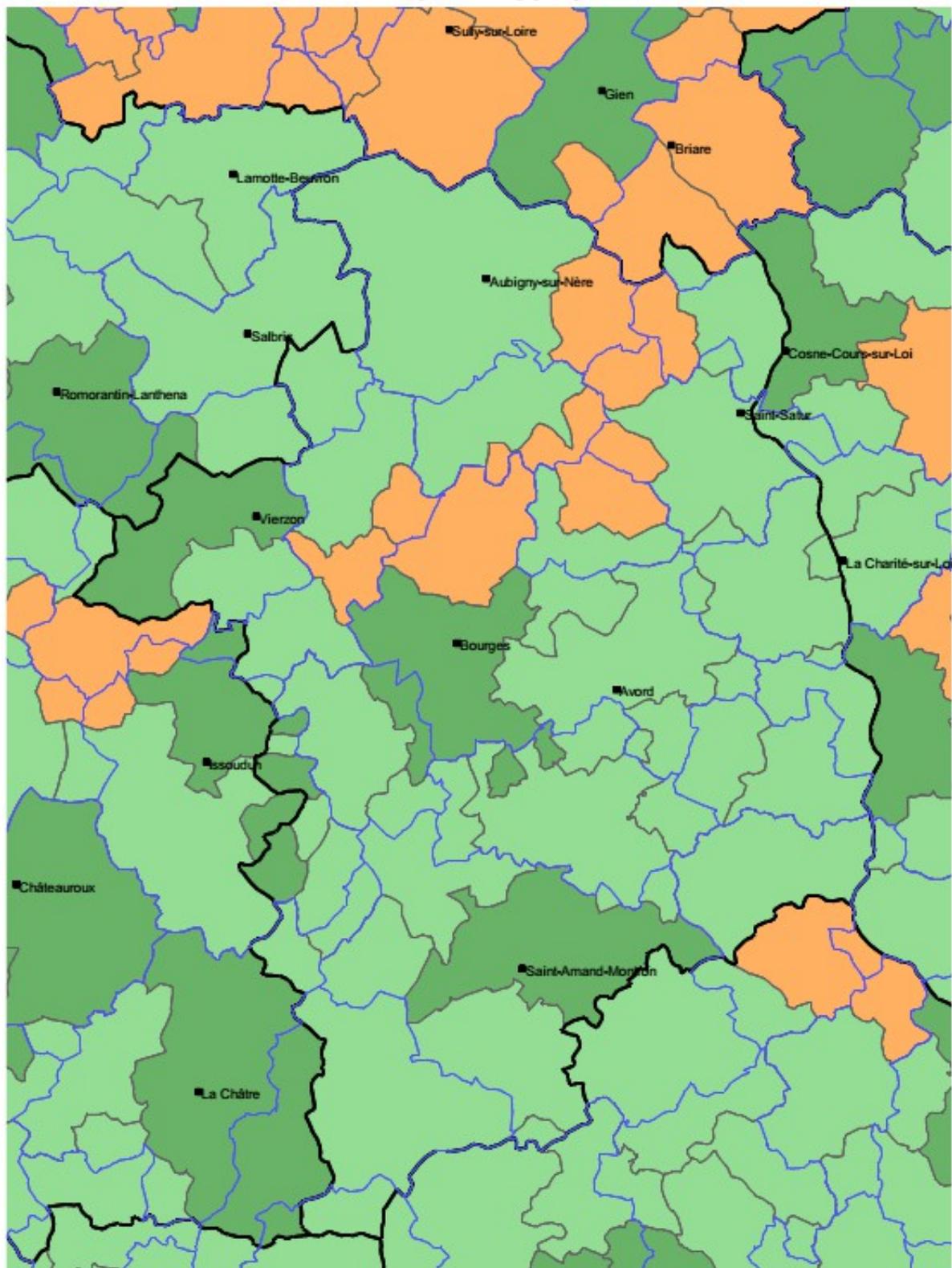


### CHER EPCI ET ZONES D'EMPLOI



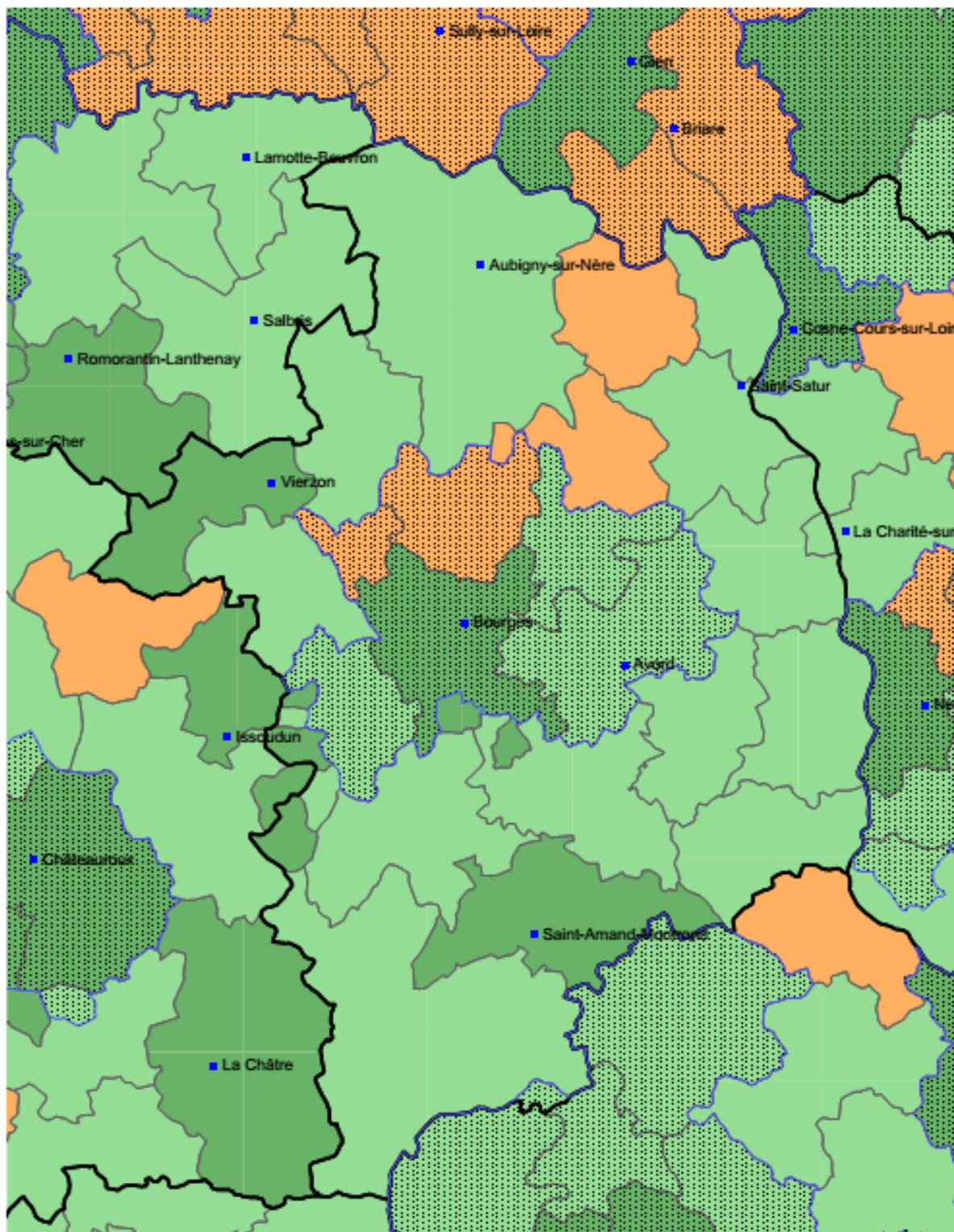
- |                        |               |
|------------------------|---------------|
| Fusion obligatoire     | EPCI          |
| Fusion non obligatoire | Zone d'emploi |
| EPCI > 15000 hab       | Département   |

### CHER EPCI ET BASSINS DE VIE



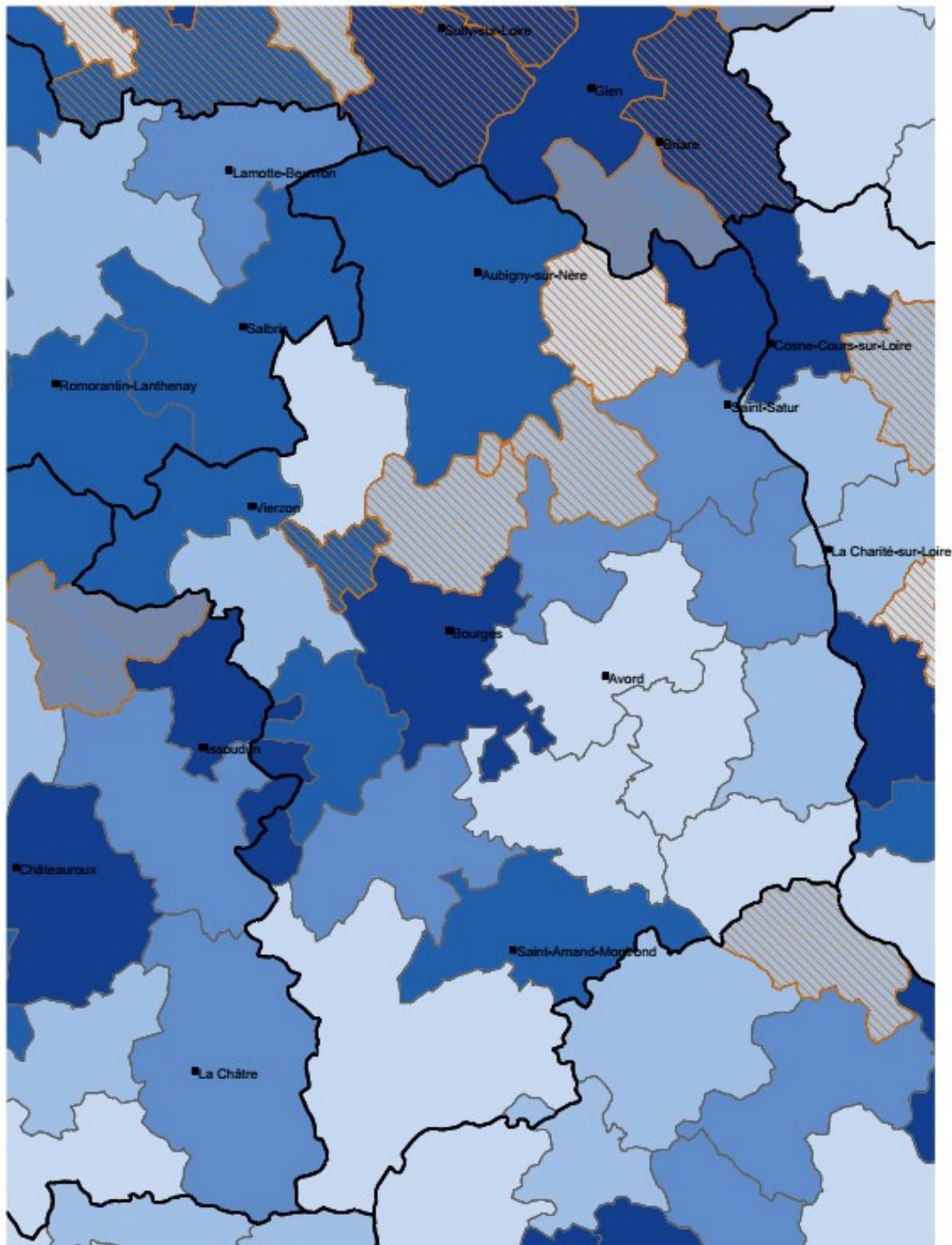
- Fusion obligatoire
- Fusion non obligatoire
- EPCI > 15000 hab
- EPCI
- Bassin de vie
- Département

### CHER EPCI ET SCOT

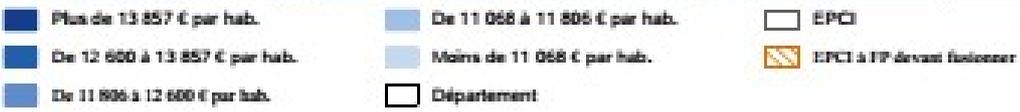
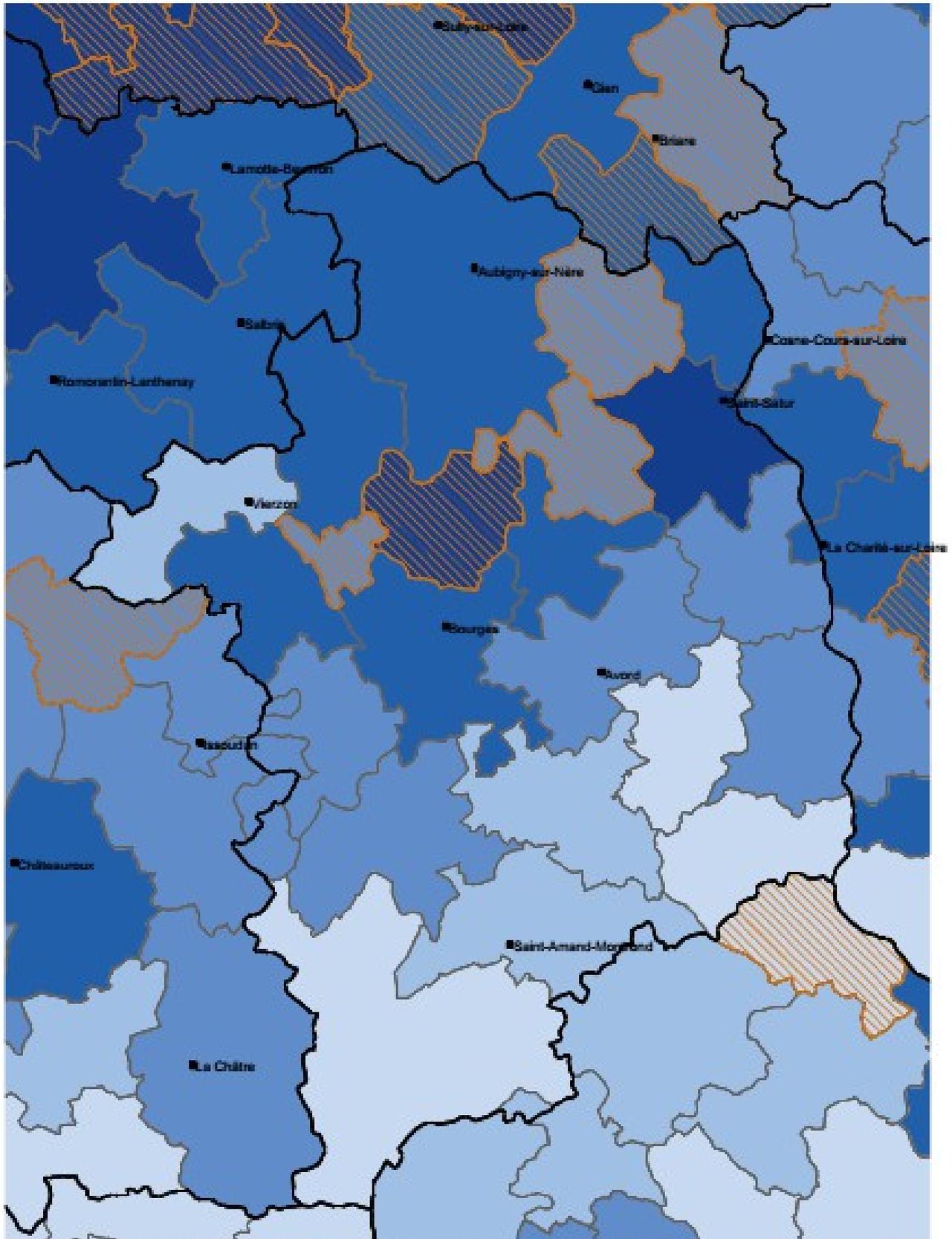


- Fusion obligatoire
- Fusion non obligatoire
- EPCI de plus de 15 000 hab.
- Département
- EPCI
- SCOT

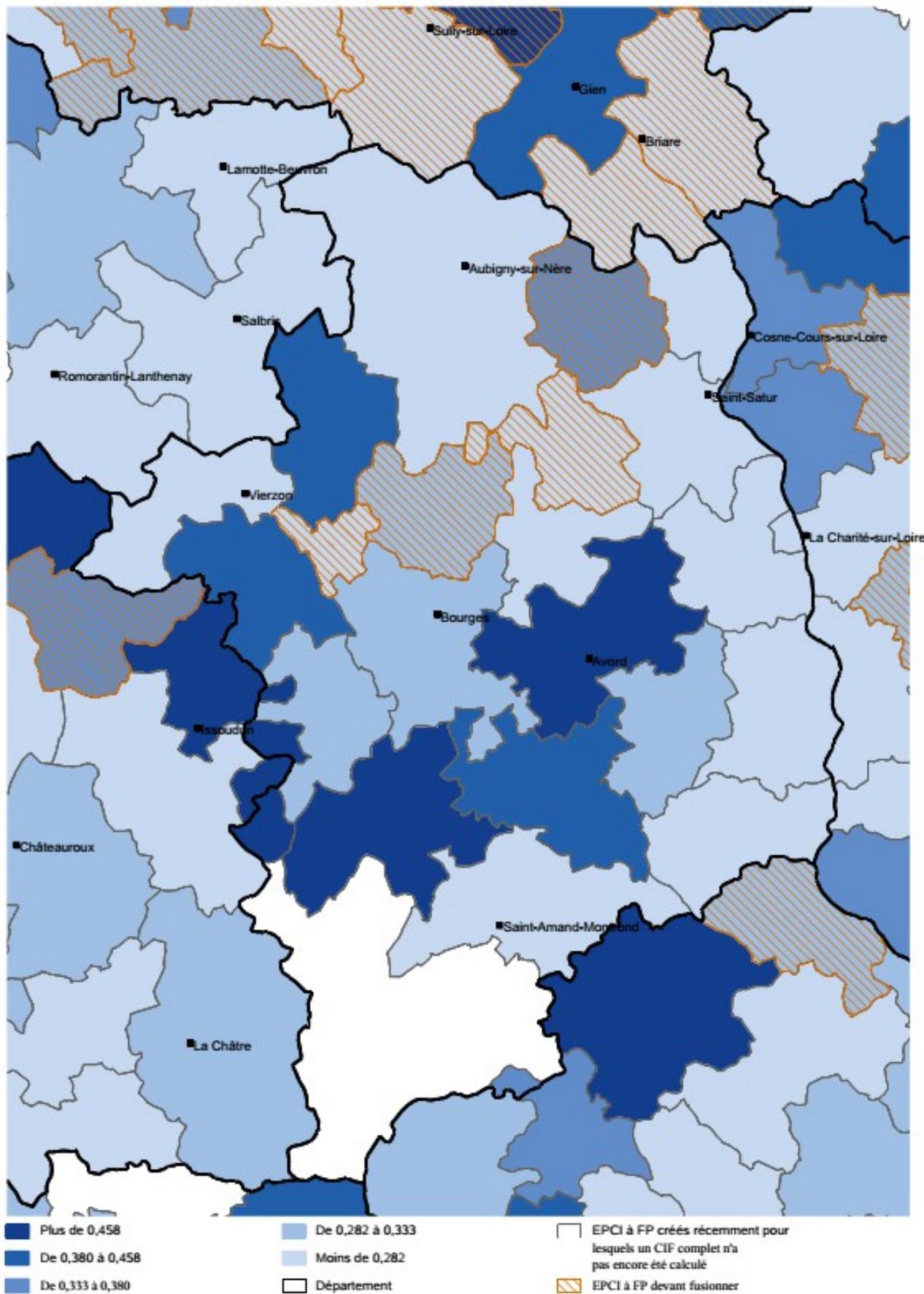
CHER  
EPCI - POTENTIEL FISCAL AGREGÉ



### CHER EPCI ET REVENU MOYEN



### CHER EPCI ET CIF



# **ÉTAT DES LIEUX**



# **Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

## Liste générale des EPCI à FP

arrondissement siège	nom du groupement	Catégorie juridique
Bourges	BOURGES PLUS	CA
Saint-Amand-Montrond	ARNON BOISCHAUT CHER	CC
Saint-Amand-Montrond	BERRY GRAND SUD	CC
Bourges	BERRY LOIRE VAUVISE	CC
Saint-Amand-Montrond	COEUR DE FRANCE	CC
Bourges	COEUR DU PAYS FORT	CC
Bourges	EN TERRES VIVES	CC
Bourges	FERCHER PAYS FLORENTAIS	CC
Bourges	HAUT BERRY VAL DE LOIRE	CC
Bourges	HAUTES TERRES EN HAUT BERRY	CC
Bourges	LA SEPTAINE	CC
Saint-Amand-Montrond	LE DUNOIS	CC
Saint-Amand-Montrond	PAYS DE NÉRONDES	CC
Saint-Amand-Montrond	PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	CC
Bourges	SANCERROIS	CC
Vierzon	SAULDRE ET SOLOGNE	CC
Vierzon	TERRES D'YÈVRE	CC
Bourges	TERROIRS D'ANGILLON	CC
Saint-Amand-Montrond	TROIS PROVINCES	CC
Vierzon	VALS DE CHER ET D'ARNON	CC
Vierzon	VIERZON SOLOGNE BERRY	CC
Vierzon	VILLAGES DE LA FORÊT	CC



# Principales données financières des EPCI FP

(sources : portail des collectivités – comptes administratifs 2013)

	Ca Bourges Plus	A B C	Berry Grand Sud	Berry Loire Vauvise	Coeur de France	Coeur du Pays Fort	Sancerrois	Feucher	HBVL	HTHB	Pays de Nérandes	Poites de Berry	Saône et Sologne	Septaine	Terres Vives	Terres d'Yèvre	Terroirs d'Angillon	Trois Provinces	Vals de Cher et d'Arnon	Villages de la Forêt	Dunois	V S B
RRF	51 390	3773	2825	245	3280	759	612	4657	980	1098	1117	1853	2100	3894	3771	1342	1813	1039	2055	1676	2011	10848
Dépense exploitation	39 283	3216	2135	62	1968	731	485	3915	889	1072	1038	1583	2035	3477	2770	1204	1696	744	1659	1480	1962	8842
DRF	40 481	3248	2135	66	2341	745	492	3996	895	1117	1061	1594	2066	3516	2793	1222	1730	756	1729	1497	2007	9198
INTERETS	1 198	32	0	4	373	14	7	81	7	45	23	11	31	38	23	18	34	42	70	17	47	356
AMM EN CAPITAL	1 631	165	5	6	758	42	0	165	48	42	11	13	18	153	120	61	36	34	270	66	55	558
ANNUITE	2 829	197	5	10	1131	56	7	246	55	87	34	24	49	192	143	79	70	46	340	83	100	914
Epargne de gestion	12 107	557	690	183	1 312	28	127	742	91	26	79	270	65	417	401	138	117	295	396	196	49	2 006
Epargne brute	10 909	525	690	179	939	14	120	661	84	-19	56	259	34	378	378	120	83	283	326	179	4	1 650
Epargne nette	9 278	360	685	173	181	-28	120	496	36	-61	45	246	16	225	258	59	47	249	56	113	-51	1 092
DR1 (hors dette)	24 133	1274	2021	16	4448	278	1363	925	2092	469	1085	1083	61	1455	683	158	287	723	432	253	148	4674
DR1 (hors emprunt)	24 174	1015	1243	5	3008	132	788	505	206	1597	363	522	119	1373	830	89	292	456	664	283	516	5075
RR1 (hors emprunt)	25 764	1379	2026	22	5206	320	1363	1090	395	2140	511	1096	79	1608	803	219	323	757	702	319	203	5232
RR1 totales	24 174	1202	1243	5	7208	332	1648	1585	206	1597	493	942	119	1373	830	89	292	456	664	283	516	5720
ENCOURS	26 867	2369	40	-6	11097	448	860	2628	282	1183	585	339	685	954	835	720	725	295	2431	418	852	9811
FRAIS DE PERSONNEL	11 802	1183	226	15	340	90	173	1318	196	302	190	218	199	1524	750	630	608	377	258	608	320	2017
recette emprunt (e)	0	187	0	0	3400	200	860	1000	0	0	130	350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	645
<b>Section fonction</b>																						
Fr pers/DRF	29%	36%	11%	23%	15%	12%	35%	33%	22%	27%	18%	14%	10%	43%	27%	52%	35%	50%	15%	41%	16%	22%
Rigidité	32%	37%	11%	29%	30%	14%	37%	35%	23%	31%	20%	14%	11%	44%	28%	53%	37%	51%	19%	42%	18%	26%
<b>Endettement</b>																						
poids annuel de la dette	5,50%	5,22%	0,18%	4,08%	34,48%	7,38%	1,14%	5,28%	5,61%	7,92%	3,04%	1,30%	2,33%	4,93%	4,51%	5,89%	3,86%	4,43%	16,55%	4,95%	4,97%	8,43%
taux d'endettement	52,28%	62,79%	1,42%	-2,45%	338,32%	59,03%	140,22%	56,43%	25,71%	107,74%	52,37%	18,28%	31,67%	24,50%	26,33%	53,65%	39,99%	28,39%	118,30%	24,94%	42,37%	90,44%
capacité de désendettement (en années)	2,90	6,58	0,06	-0,03	61,31	-16,00	7,17	5,30	7,00	-19,39	13,00	1,38	41,56	4,24	3,24	12,20	15,43	1,18	43,41	3,70	-16,71	8,98
<b>Section d'invest</b>																						
Besoin fin invest	-41	199	778	11	640	146	575	340	1 886	-1 128	722	491	-58	82	-147	69	-5	267	-232	-30	-368	-401
Besoin réel (b)	-9 319	-161	93	-162	459	-174	465	-156	1 950	-1 067	677	245	-74	-143	-405	10	-52	18	-288	-143	-317	-1 493
Solde (a-b)	9 319	161	-93	162	-459	-174	-465	156	-1 650	1 067	-677	-245	74	143	405	-10	52	-18	288	143	317	1 493
MAC	0,819	0,905	0,758	0,294	0,945	1,037	0,804	0,893	0,963	1,056	0,960	0,867	0,992	0,942	0,919	0,956	0,974	0,760	0,973	1,025	0,899	

RRF = recettes de fonctionnement courant  
 DRF = dépenses réelles de fonctionnement  
 DR1 = dépenses réelles d'investissement  
 RRI = recettes réelles d'investissement  
 Dépense exploitation : DRF - Intérêts  
 Epargne de gestion : RRF - dépenses exploitation  
 Epargne brute : RRF - DRF  
 Epargne nette : épargne brute - capital

ratio  
 rigidité : poids des charges de fonctionnement incompressibles  
 poids annuel de la dette : annuité / RRF  
 taux d'endettement : encours / RRF  
 capacité de désendettement (en années) : encours / épargne brute

MAC : capacité à financer les investissements une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est élevé, plus le recours à l'emprunt est nécessaire

# Synthèse DGF et CIF

Source : fiches DGF individuelles 2015

Code SIREN du groupement	libelle du groupement	régime fiscal	année de création	Nb communes membres	Pop totale INSEE	pop DGF	DGF bonifiée	CIF	CIF moyen de la catégorie	Contribution au redressement des finances publiques / habitant	Dotation d'interco / Habitant	DGF / Habitant	potentiel fiscal / Habitant	FPIC		
														Pfisa / h de FEI	position au regard du FPIC	rang de FEI
241800507	CA BOURGES PLUS	FPU	2002	16	100 234	101 101		0,299025	0,328421	-11,21 €	24,46 €	128,27 €	442,832 €	673,010 €	C	1 585
200027076	CC ARNON BOISCHAUT CHER	FA	2010	19	8 503	9 051		0,493993	0,317873	-8,99 €	27,47 €	31,49 €	112,471 €	637,740 €	C	897
200049484	CC BERRY GRAND SUD	FPU	2014	31	12 603	14 569	X	0,360085	0,354408	-3,43 €	34,01 €	49,69 €	126,235 €	490,380 €	C	131
200032514	CC BERRY LOIRE VAUVISE	FA	2012	14	5 937	6 696		0,041412	0,317873	-0,92 €	1,77 €	1,77 €	100,007 €	658,390 €	C	1 146
200036135	CC COEUR DE FRANCE	FA	2012	19	20 357	21 185		0,108412	0,317873	-4,02 €	12,83 €	13,13 €	111,000 €	663,910 €	C	477
241800531	CC COEUR DU PAYS FORT	FA	2002	11	3 462	4 093		0,345105	0,317873	-5,95 €	19,96 €	19,96 €	79,370 €	546,270 €	C	1 169
241800234	CC EN TERRES VIVES	FPU	1994	11	13 440	13 719	X	0,298401	0,354408	-3,61 €	28,44 €	52,59 €	119,706 €	497,040 €	C	1 393
241800457	CC FERCHERS PAYS FLORENTAIS	FA	2000	9	11 965	12 313		0,287378	0,317873	-9,00 €	6,97 €	7,02 €	132,004 €	761,900 €	C	1 081
200022515	CC HAUT BERRY VAL DE LOIRE	FA	2009	8	6 963	7 582		0,098337	0,317873	-4,42 €	0	0,00 €	347,020 €	1 607,740 €	C	1 971
241800440	CC HAUTES TERRES EN HAUT BERRY	FA	2000	10	4 337	4 903		0,256316	0,317873	-2,56 €	14,96 €	14,96 €	91,997 €	639,780 €	C	1 263
241800374	CC LA SEPTAINE	FPU	1999	17	11 140	11 402	X	0,546537	0,354408	-9,59 €	72,44 €	81,51 €	75,000 €	466,660 €	C	578
241800424	CC LE DUNOIS	FA	2000	17	8 295	8 670		0,431142	0,317873	-4,18 €	26,81 €	27,13 €	76,160 €	521,140 €	C	692
200007177	CC PAYS DE NERONDES	FPU	2006	12	5 325	5 766		0,302164	0,354408	-2,94 €	30,61 €	39,31 €	70,744 €	500,520 €	C	256
200011781	CC PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	FPU	2007	12	10 229	10 719		0,233186	0,354408	-1,60 €	16,11 €	46,65 €	153,866 €	548,780 €	C	862
200027001	CC SANCERROIS	FA	2010	17	9 058	10 315		0,212523	0,317873	-2,03 €	11,50 €	11,50 €	109,873 €	623,510 €	C	1 728
200000933	CC SAULDRE ET SOLOGNE	FA	2005	13	14 686	15 896		0,148623	0,317873	-1,00 €	8,20 €	8,20 €	113,387 €	724,050 €	C	1 748
241800523	CC TERRES D'YEVRE	FA	2002	3	10 048	10 220		0,094629	0,317873	-4,39 €	1,30 €	1,30 €	116,653 €	776,960 €	C	1 331
241800465	CC TERROIRS D'ANGILLON	FA	2000	8	7 282	7 458		0,261564	0,317873	-5,81 €	9,53 €	9,56 €	123,797 €	742,230 €	C	1 598
241800432	CC TROIS PROVINCES	FA	2000	11	5 601	6 061		0,229340	0,317873	-5,51 €	21,21 €	21,38 €	82,660 €	551,010 €	C	153
241800341	CC VALS DE CHER ET D'ARNON	FA	1999	12	8 558	8 923		0,395156	0,317873	-5,14 €	19,47 €	19,65 €	109,033 €	577,180 €	C	1 448
241800325	CC VILLAGES DE LA FORET	FA	1998	5	5 439	5 798		0,420215	0,317873	-4,96 €	24,68 €	24,74 €	80,751 €	537,330 €	C	1 162
200033207	CC VIERZON SOLOGNE BERRY	FPU	2012	10	33 502	34 283	X	0,259183	0,354408	-10,15 €	14,41 €	99,69 €	374,324 €	680,560 €	C	434

## Bourges Plus

### 1) Présentation générale (création : 21 octobre 2002)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ANNOIX	232	19,7	+ 0,3 %
ARÇAY	529	28,9	+ 2,1 %
BERRY-BOUY	1 195	38,7	+ 1,4 %
BOURGES	66 666	969,8	- 1,3 %
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	3 289	420,1	+ 0,5 %
LISSAY-LOCHY	229	10,4	+ 2,5 %
MARMAGNE	2 017	53,6	+ 0,2 %
MORTHOMIERS	741	51,0	+ 1,9 %
PLAIMPIED-GIVAUDINS	1 822	45,0	+ 1,7 %
SAINT DOULCHARD	9 242	384,9	+ 0,7 %
SAINT GERMAIN-DU-PUY	5 029	232,5	+ 0,7 %
SAINT JUST	609	40,3	+ 0,8 %
SAINT MICHEL-DE-VOLANGIS	473	27,2	+ 1,5 %
LE SUBDRAY	993	49,0	+ 3,8 %
TROUY	3 890	167,7	+ 0,3 %
VORLY	252	13,4	+ 0,8 %
<b>Communauté d'agglomération</b>	<b>97 208</b>	<b>247,4</b>	<b>- 0,7 %</b>

### 2) Ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle unique  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 55 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 12 967 830  
 Dont dotations de compensation (en €) 10 495 101  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 2 472 729  
 DGF totale par habitant (en €)

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 24,458007  
 Population "DGF" 101 101  
 Potentiel fiscal (en €) 44 770 752  
 Potentiel fiscal par habitant 442,83194  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 438,106368

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) -305 048  
 FPIC par habitant (en €) -3,0

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,299025  
 CIF moyen de la catégorie : 0,328421

Dette :	Annuité :	Intérêts :	Capital :
	315 323,98	141 829,79	173 494,19
Encours :	3 620 768,25		

Dépenses de personnel (en €) : 6 541 393,83  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 331

## 3) compétences et modalité d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	schéma directeur, devenu schéma de cohérence territoriale aux termes de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et renouvellement urbains, et schéma de secteur	non	SIRDAB	
			Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire	oui		
			organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de la loi	non	AGGLOBUS	
		création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables	non	SDE 18		
	1	Actions de développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire actions de développement économique d'intérêt communautaire	oui oui		
7	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	oui		
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (dont collecte)	oui		
	2	Politique du logement et du cadre de vie	politique du logement d'intérêt communautaire	oui		
			actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire	oui		
			réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat	oui		
			action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées	oui		
			amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire	oui		
		dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire	oui			
	2		dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance	oui		
	2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	oui		
création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire			oui			
2	eau	eau	oui			
2	Tout ou partie de l'assainissement	assainissement	oui			
6	3	aménagement et gestion des aires de stationnement pour les gens du voyage		oui		
	3	archéologie préventive		oui		
	3	toute autre compétence communale dont le transfert aura été décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux dans les conditions de majorité requise pour la création de la présente Communauté d'Agglomération		oui		
	3	Mise en place des études préalables nécessaires à l'extension progressive de ses compétences		oui		
	3	incendie et secours à compter du 1er janvier 2010		non	SDIS	
	3	développement de l'enseignement supérieur et de la formation (IMEP) ainsi que les biens et contrats nécessaires à l'exercice de cette compétence, à compter du 1er janvier 2012		oui		

## Arnon - Boichaut – Cher

### 1) Présentation générale (création : 21 décembre 2010)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
LA CELLE-CONDÉ	208	6,7	+ 0,7 %
CHAMBON	164	11,8	+ 2,1 %
CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER	1 481	67,4	- 0,7 %
CHAVANNES	187	7,8	+ 4,2 %
CORQUOY	240	10,6	+ 0,4 %
CRÉZANÇAY-SUR-CHER	64	8,4	- 0,6 %
LAPAN	190	18,1	+ 5,0 %
LEVET	1 373	52,9	+ 0,8 %
LIGNIÈRES	1 423	65,0	- 1,4 %
MONTLOUIS	107	5,6	- 1,8 %
SAINT BAUDEL	270	9,0	- 1,5 %
SAINT LOUP-DES-CHAUMES	303	16,3	+ 1,2 %
SAINTE LUNAISE	21	1,5	- 1,8 %
SAINT SYMPHORIEN	129	13,5	+ 1,3 %
SERRUELLES	58	7,7	+ 1,1 %
UZAY-LE-VENON	410	11,8	+ 0,9 %
VALLENAY	704	27,4	+ 0,3 %
VENESMES	862	27,1	- 0,1 %
VILLECELIN	108	11,5	+ 0,4 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>8 302</b>	<b>21,8</b>	<b>0,0 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 3,849 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 285 011  
 Dont dotation de compensation (en €) 36 418  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 248 593  
 DGF totale par habitant (en €) 31,489449

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 27,465805  
 Population "DGF" 9 051  
 Potentiel fiscal (en €) 1 017 979  
 Potentiel fiscal par habitant 112,47144  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 91 473  
 FPIC par habitant (en €) 10,1

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,493993  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

<b>Dettes :</b>	Annuités :	Intérêts :	Capital :
		23 376,37	128 138,81
	Encours :	986 863,89	

Dépenses de personnel (en €) : 1 378 218,75  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 37

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	- Viabilisation de terrains propriété de la communauté de communes pour la construction de lotissements ;	oui		
			Création de structures d'accueil des gens du voyage.	oui		
			- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à compter du 27 mars 2014 en application de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014).	oui		
			Elaboration d'un Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale	oui		
		Actions de développement économique	viabilisation des zones d'activités économiques nouvelles	oui		
		création et/ou gestion de structures d'accueil et d'hébergement sauf hôtels et terrains de camping existants ou futurs	oui			
9	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	création et entretien des sentiers de randonnées y compris la signalétique	oui		
			entretien des espaces verts, fleurissement. L'achat des jardinières (y compris les supports) et du mobilier urbain reste à la charge des communes			
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte et traitement des déchets ménagers	non	SMIRTOM	
	2	création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	- aménagement, création et entretien de la voirie communale et des chemins ruraux, des trottoirs et signalétique horizontale et verticale relevant du code de la route suivant nomenclature annexée aux statuts et approuvée par délibération du conseil communautaire	oui		
			- travaux d'enfouissement de réseaux : énergie (électricité, gaz), télécommunications. La restitution de l'éclairage public reste à la charge des communes			
			- installation et entretien des illuminations de Noël. L'achat reste à la charge des communes			
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Sont seuls déclarés d'intérêt communautaire : - salle polyvalente ou multimédia à vocation intercommunale d'une capacité d'accueil supérieure à 400 personnes - aéroport de Châteauneuf sur Cher : investissements immobiliers	oui		
	2	Assainissement	- création, gestion et entretien des réseaux collectifs d'assainissement (séparatifs et unitaires), des stations d'épuration et des réseaux d'eaux pluviales - gestion de l'assainissement non collectif ;	oui	SMEAL de Lapan pour la compétence ANC	
	2	Mise en place de structures pour la petite enfance, l'enfance, et la jeunesse (centre de loisirs, crèche...)	- aménagement ou construction de locaux - gestion de ces structures est assurée par la communauté des communes ou par un organisme extérieur	oui		
	2		Création de zone éolienne et photovoltaïque	oui		
2		Etudes, états des lieux et diagnostics, rédaction de projets de développement culturel pour le territoire de la communauté de communes, évaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire	oui			
		Mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, signé avec le Département du Cher ou la Région Centre	oui			
2		compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT,	non	SM Touraine Cher Numérique		

## Berry Grand Sud

### 1) Présentation générale (création : 1<sup>er</sup> janvier 2015)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
AINAY-LE-VIEIL	215	15,6	+ 1,2 %
ARCOMPS	302	15,0	+ 0,7 %
ARDENAIS	209	11,9	+ 1,4 %
BEDDES	89	6,9	- 1,5 %
LA CELETTE	179	7,2	- 2,8 %
CHÂTEAUMEILLANT	2 002	47,1	- 0,8 %
LE CHÂTELET	1 083	33,0	- 1,2 %
CULAN	791	39,1	- 0,4 %
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	459	11,0	+ 0,3 %
FAVERDINES	151	8,2	+ 1,7 %
IDS-SAINT-ROCH	317	11,4	+ 0,7 %
INEUIL	238	8,7	- 1,0 %
LOYE-SUR-ARNON	306	9,0	- 0,2 %
MAISONNAIS	237	8,8	+ 2,1 %
MORLAC	331	10,2	- 0,8 %
LA PERCHE	242	23,2	- 0,7 %
PRÉVERANGES	578	15,1	- 0,2 %
REIGNY	257	10,4	- 1,0 %
REZAY	226	10,6	- 0,3 %
SAULZAIS-LE-POTIER	514	15,9	- 0,6 %
SAINT CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY	96	5,5	- 4,0 %
SAINT GEORGES-DE-POISIEUX	425	27,2	+ 2,2 %
SAINT HILAIRE-EN-LIGNIÈRES	527	9,8	+ 0,6 %
SAINT JEANVRIN	170	9,7	+ 1,5 %
SAINT MAUR	242	9,4	- 3,3 %
SAINT PIERRE-LES-BOIS	307	15,1	- 0,6 %
SAINT PRIEST-LA-MARCHE	229	11,3	- 0,3 %
SAINT SATURNIN	417	10,7	- 0,5 %
SIDAILLES	310	9,7	- 0,2 %
TOUCHAY	278	11,9	0,0 %
VESDUN	600	12,3	- 1,0 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>12 327</b>	<b>14,7</b>	<b>- 0,8 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle unique  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 2,801 M€

**Dotations globales de fonctionnement** DGF bonifiée

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 723 942  
 Dont dotations de compensation (en €) 228 437  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 495 505  
 DGF totale par habitant (en €) 49,690576

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 34,010914  
 Population "DGF" 14 569  
 Potentiel fiscal (en €) 1 839 124  
 Potentiel fiscal par habitant 126,235431  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 278,565237

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 129 441  
 FPIC par habitant (en €) 8,9

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,360085  
 CIF moyen de la catégorie : 0,354408

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	5 332,13	1 384,66	3 947,47
Encours :	36 153,26		

**Dépenses de personnel** (en €) : 404 366,00  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 8

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
1	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ( à compter du 27/03/2014)	oui		
			-Accès aux services publics : création et gestion d'un Relais Services Publics, -Création et gestion d'aires de services et de stationnement pour camping-cars, -Entretien et gestion du site de Vougon,	oui		
			-Etude, aménagement et gestion de la zone de loisirs du plan d'eau de Sidaillès. -Etude de l'optimisation des implantations à vocation industrielle commerciale ou artisanale.	oui		
1	1	Actions de développement économique	-Etude et création, aménagement, extension, entretien et gestion de nouvelles zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui seront définies d'intérêt communautaire. -Création et réalisation d'une zone d'aménagement concertée (ZAC à Arcomps), -Acquisition et mise en commun de matériels spécifiques d'intérêt communautaire (barnums, sono, pupitre,...), -Réflexion sur l'implantation d'éoliennes et portage de projets éoliens, -Participation à la couverture du Haut Débit et de la téléphonie mobile -Réflexion, étude, participation et portage de projets dans les domaines des énergies renouvelables.	oui		
			-Réalisation de Z.A.E. (Zones d'Activité Economique) d'une surface supérieure ou égale à 5000 m².	oui		
5	2	Divers économie	-Etude, création et réalisation de zones de développement éolien sur l'ensemble du territoire intercommunal. -Construction, gestion et entretien des installations du marché au cadran	oui		
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	-Collecte, élimination, valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés	non	SMIRTOM et SMIRTOM Val de Cher	
			-Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.	non	SMIRTOM	
	2	Politique du logement et du cadre de vie	-Action visant à favoriser le maintien à domicile ou le confort collectif des personnes âgées, handicapées ou en état de dépendance : système télé présence. -Développer le logement social. * Réhabilitation de l'ancien presbytère de SAINT PIERRE LES BOIS en logements adaptés aux personnes âgées et en logement social, * Acquisition et réhabilitation du 1 <sup>er</sup> étage d'un bâtiment situé 30, Place du Marché à SAULZAIS LE POTIER (18360) en logement social, * Maisons « séniors » IDS SAINT ROCH, TOUCHAY	oui		
			-Etude et création de structures pour l'insertion sociale et professionnelle. -Etude et création de structures destinées à l'accueil des personnes âgées : MARPA.	oui		
	2	sport loisirs et tourisme	-Création, investissement et gestion de Centres de Loisirs, -Définition d'une politique d'aménagement cantonal pour la petite enfance (crèches,...), -Création et gestion d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), -Etude, réalisation et gestion d'une salle à vocation culturelle à Saulzais le Potier, -Création d'un site internet pour la promotion et la mise en valeur des richesses cantonales et diffusion des services pratiques, -Balisage de sentiers de randonnées du territoire de la CDC.	oui		
			-Création et gestion d'un centre de loisirs intercommunal, -Etude et création de structures destinées à l'accueil de la petite enfance.	oui		
2	Tout ou partie de l'assainissement	-SPANC -Création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	oui			
1	3	Etudes, états des lieux et diagnostics territoriaux d'animations sportives, culturelles et touristiques	-Diagnostic des actions culturelles existantes sur le territoire de la cdc et évaluation des projets culturels d'intérêt communautaire, -Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, inscrites au contrat culturel de territoire signé avec le Département du Cher et la Région Centre.	oui		
			-Rédaction de projets de développement culturel pour le territoire de la CDC, évaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire. -Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, inscrites au contrat culturel de territoire signé avec le Département du Cher et la Région Centre.	oui		

Adhère au SM du Pays Berry Saint-Amandois pour l'élaboration, la mise en œuvre de la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable du territoire du Pays (dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques...)

- ex Terres du Grand Meaulnes
- ex Boischaud-Marche

## Berry Loire Vauvise

### 1) Présentation générale (création : 28 juin 2012)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ARGENVIÈRES	481	32,7	+ 1,9 %
BEFFES	684	57,8	- 0,2 %
CHARENTONNAY	310	14,2	- 1,3 %
COUY	374	20,4	+ 0,4 %
GARIGNY	240	12,2	+ 1,6 %
GROISES	144	8,2	+ 0,9 %
HERRY	1 009	20,2	- 1,3 %
JUSSY-LE-CHAUDRIER	635	24,7	+ 0,8 %
LUGNY-CHAMPAGNE	153	5,2	- 3,0 %
PRÉCY	333	23,0	- 0,5 %
SANCERGUES	697	44,9	0,0 %
SÉVRY	76	8,4	+ 1,4 %
SAINT LÉGER-LE-PETIT	378	37,6	- 0,7 %
SAINT MARTIN-DES-CHAMPS	314	16,6	- 1,6 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>5 828</b>	<b>21,0</b>	<b>- 0,2 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 0,197 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 11 873  
     Dont dotation de compensation (en €) 0  
     Dotation d'intercommunalité (en €) 11 873  
 DGF totale par habitant (en €) 1,773148  
  
 Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 1,773148  
 Population "DGF" 6 696  
 Potentiel fiscal (en €) 669 646  
 Potentiel fiscal par habitant 100,00687  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 63 821  
 FPIC par habitant (en €) 9,5

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,041412  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

<b>Dette :</b>	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	10 211,16	3 786,73	6 424,43
	Encours :	78 351,80	

**Dépenses de personnel** (en €) : 33 486,05  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 2

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)			
			Aménagement et entretien des chemins de randonnées en liaison avec le circuit de la Loire à Vélo	oui		
			Etudes sur le développement de la communauté de communes	oui		
			Infrastructures de recharge des véhicules électriques	non	SDE 18	
1	Actions de développement économique	Aides indirectes au maintien des derniers commerces existants et de l'artisanat	oui			
4	2	Politique du logement et du cadre de vie	Amélioration de l'habitat	oui		
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	entretien, gestion et équipements du gymnase intercommunal de Sancergues	oui		
	2	Action sociale d'intérêt communautaire	organisation des transports dans le cadre d'un accès partagé au centre aéré communal de Beffes (centre de loisirs sans hébergement)	oui		
			Banque alimentaire	oui		
	2	Tout ou partie de l'assainissement	service public d'assainissement non collectif	oui		

Adhère au SM du Pays Loire – Val d'Aubois

## Coeur de France

### 1) Présentation générale (création : 14 décembre 1999 - fusion : 1<sup>er</sup> janvier 2013)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ARPHEUILLES	332	6,9	- 0,5 %
BESSAIS-LE-FROMENTAL	326	12,7	+ 0,8 %
BOUZAIS	324	96,7	+ 4 ,0 %
BRUÈRE ALLICHAMPS	646	46,5	+ 2,5 %
LA CELLE	344	26,9	- 0,9 %
CHARENTON DU CHER	1 100	23,0	- 0,3 %
COUST	456	20,8	- 0,4 %
COLOMBIERS	404	42,5	+ 0,6 %
DREVANT	566	116,9	- 1,1 %
FARGES-ALLICHAMPS	229	27,6	+ 1,4 %
LA GROUTTE	129	44,2	+ 1,5 %
MARÇAIS	323	11,1	+ 1,6 %
MEILLANT	670	16,5	- 3,1 %
NOZIÈRES	231	22,3	+ 0,1 %
ORCENAI	256	13,5	- 0,7 %
ORVAL	1 884	246,3	- 0,1 %
SAINT AMAND-MONTROND	10 518	521,5	- 1,7 %
SAINT PIERRE-LES-ETIEUX	725	26,5	- 0,2 %
VERNAIS	216	8,4	- 0,3 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>19 679</b>	<b>51,9</b>	<b>- 1,0 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 3,144 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 278 192  
 Dont dotations de compensation (en €) 6 296  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 271 896  
 DGF totale par habitant (en €) 13,131555

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 12,834364  
 Population "DGF" 21 185  
 Potentiel fiscal (en €) 2 359 154  
 Potentiel fiscal par habitant 111,359641  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 44 834  
 FPIC par habitant (en €) 2,1

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,108412  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

<b>Dette :</b>	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	997 296,92	343 241,57	654 055,35
	Encours :	7 800 043,64	

Dépenses de personnel (en €) : 284 520  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 6

3) Compétences et modalités d'exercice						
Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
3	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	création et réalisation de zones d'aménagement concerté	oui		
			schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ( à compter du 27 mars 2014 en application de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014)	oui		
			charte intercommunale d'aménagement et de développement	oui		
			création de zones de développement éolien	oui		
			plan local d'urbanisme (PLUi), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, telles que définies par la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014	oui		
1	Actions de développement économique	aides indirectes aux entreprises - accueil et environnement - aides aux conseils - mise à disposition de bâtiments industriels, commerciaux ou artisanaux	oui			
1		élaboration de programmes locaux de l'habitat (PLH)	oui			
5	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Ordures ménagères.	non	SMIRTOM pour toutes les communes sauf Coust	SICTOM de Cérilly(03) pour Coust
	2	Politique du logement et du cadre de vie	accueil des gens du voyage	oui		
	2	création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (à l'exclusion des chemins ruraux)	création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire	oui		
			création et entretien de l'éclairage public	non	SDE 18	
			enfouissement des réseaux électrique et téléphonique	oui		
	2	Assainissement	gestion de l'assainissement collectif	oui		
			gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC)	oui		
	2	Tourisme	réalisation d'études et de diagnostics	oui		
mise en réseau de l'information du patrimoine touristique			oui			
création d'opérations touristiques intercommunales			oui			

## Coeur du Pays Fort

### 1) Présentation générale (création : 1<sup>er</sup> janvier 2003)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ASSIGNY	158	9,3	+ 0,4 %
BARLIEU	392	14,1	- 0,5 %
CONCRESSAULT	218	29,3	- 0,6 %
DAMPIERRE-EN-CROT	210	9,5	- 1,0 %
JARS	511	13,7	+ 0,9 %
LE NOYER	235	11,8	- 2,9 %
SUBLIGNY	335	19,4	- 1,0 %
SURY-ÈS-BOIS	260	8,2	- 2,4 %
THOU	75	8,2	- 0,8 %
VAILLY-SUR-SAULDRE	786	43,1	- 1,0 %
VILLEGENON	229	7,0	+ 0,3 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>3 409</b>	<b>14,1</b>	<b>- 0,7 %</b>

### 2) Ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 0,684 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €)	81 714
Dont dotations de compensation (en €)	0
Dotations d'intercommunalité (en €)	81 714
DGF totale par habitant (en €)	19,964329
Dotations d'intercommunalité par habitant (en €)	19,964329
Population "DGF"	4 093
Potentiel fiscal (en €)	324 855
Potentiel fiscal par habitant	79,368434
Potentiel fiscal moyen de la catégorie	131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €)	29 770
FPIC par habitant (en €)	7,3

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté :	0,345105
CIF moyen de la catégorie :	0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	73 224,92	16 600,50	56 624,42
Encours :	391 501,40		

<b>Dépenses de personnel (en €) :</b>	84 144,37
Effectif (nombre d'agents titulaires) :	2

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)			
			schéma directeur d'implantation des activités économiques	oui		
			travaux d'aménagement hydraulique publics	non		SM Pays Sancerre Sologne
			valorisation des centres bourg : les périmètres des aménagements (trottoirs, place, parkings, toilettes, création des espaces verts et mobiliers urbains), à l'exclusion des constructions, seront arrêtés d'un commun accord avec les communes en fonction de leur configuration	oui		
			études, création, modernisation, extension et entretien des réseaux : réseaux électriques et éclairage public	non	SDE 18	
	1	Actions de développement économique	Promouvoir et favoriser le maintien et le développement des activités économiques d'intérêt communautaire : création de zones d'activités agricoles, artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires et touristiques, créatrices d'emplois	oui		
		Aides directes et indirectes aux entreprises en complément des aides légales	oui			
		Promotion des actions touristiques	oui			
5	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Gestion de la collecte, du tri et du traitement des ordures ménagères	non	SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly	
	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Assainissement non collectif	non		SM Pays Sancerre Sologne
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Construction, entretien, fonctionnement d'un complexe sportif	oui		
			Création, entretien et fonctionnement des sites d'accueil touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire (SITS Jars-le-Noyer, site d'accueil et grange pyramidale de Vailly, aire d'accueil et tennis de Subigny)	oui		
			Fonctionnement d'un centre aéré intercommunal	oui		
			Entretien (gros travaux) et fonctionnement d'un syndicat d'initiative communautaire	oui		
	2	Actions culturelles	promouvoir et favoriser en partenariat les actions culturelles et activités d'intérêt communautaire, principalement la Saison Culturelle de Boucard et le concert rock des Arcandiers du pays Fort	oui		
2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	les voies communales reliant les bourgs de la communauté de communes Cœur du pays Fort dont l'usage habituel est reconnu <i>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i>	oui			
1	3	Conduite d'études préalables au transfert ultérieur d'autres compétences	oui			

## En Terres Vives

### 1) Présentation générale (création : 15 juin 1994)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ALLOGNY	1 031	20,8	+ 0,9 %
FUSSY	2 007	181,1	+ 1,9 %
MENETOU-SALON	1 664	44,2	0,0 %
PIGNY	838	103,7	+ 2,4 %
QUANTILLY	442	34,8	+ 0,3 %
SAINT ELOY-DE-GY	1 541	49,4	+ 0,4 %
SAINT GEORGES-SUR-MOULON	748	79,3	+ 0,4 %
SAINT MARTIN-D'AUXIGNY	2 280	97,7	+ 1,8 %
SAINT PALAIS	627	24,0	- 0,1 %
VASSELAY	1 213	60,0	+ 1,2 %
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX	709	47,5	+ 0,1 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>13 100</b>	<b>53,4</b>	<b>+ 1,00 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle unique  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 3,242 M€  
**Dotations globales de fonctionnement** DGF bonifiée

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 721 481  
 Dont dotations de compensation (en €) 331 381  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 390 100  
 DGF totale par habitant (en €) 52,589912

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 28,435017  
 Population "DGF" 13 719  
 Potentiel fiscal (en €) 1 642 244  
 Potentiel fiscal par habitant 119,705809  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 278,565237

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 0  
 FPIC par habitant (en €) 0,0

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,298401  
 CIF moyen de la catégorie : 0,354408

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	24 959,27	10 959,27	14 000,00
Encours :	245 000,00		

Dépenses de personnel (en €) : 553 193,72  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 19

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
4	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Etude, création et mise en place d'un schéma d'aménagement	non	SIRDAB	
			Conseils et assistance aux communes pour l'élaboration de projets d'aménagement du territoire ayant un intérêt communautaire <i>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i>	oui		
			Conseils aux montages de projets avec les maîtres d'ouvrages privés	oui		
			Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT	non	Touraine Cher Numérique	
			Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	non	SDE 18	
	1	Tourisme	Réflexion à l'échelle intercommunale afin de structurer le développement touristique	oui		
			Création et gestion de circuits de randonnée intercommunaux sous convention et avec définition d'un programme pluri-annuel			
			Elaboration d'une démarche promotionnelle valorisant l'offre touristique du territoire			
			Gestion et aménagement de l'ancienne ligne S.N.C.F. de Fussy à Menetou-Salon dans les limites du territoire communautaire			
	1	Actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire communautaire	Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, comprenant : - la gestion, l'entretien et les travaux d'amélioration des zones d'activités existantes : équipements, réseaux secs et humides et voirie - la création ou l'extension de nouvelles zones d'activités avec la viabilisation de terrains par la mise en place des réseaux obligatoires secs (électricité, éclairage public, télécommunication, gaz...) et des réseaux humides (eau potable, assainissement, défense incendie), ainsi que la voirie de desserte	oui	SDE 18 pour l'éclairage public	
Actions de développement économique d'intérêt communautaire (IC : soutien de projets pour le maintien du commerce de proximité et de l'ère nécessité en milieu rural et de l'artisanat apportant un service à la population locale)			oui			
Construction, achat, location de locaux d'activités, d'ateliers relais, de bâtiments d'accueil			oui			
Aide aux projets financés par le recours au crédit-bail			oui			
Mise en œuvre d'une démarche promotionnelle pour mettre en valeur l'attractivité du territoire			oui			
Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire <i>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i>			oui			
7	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Etudes et réflexions concernant l'environnement	oui		
	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Gestion et surveillance des dispositifs d'assainissement individuel des habitants de la communauté de communes. Rôle de conseil et de contrôle technique en matière d'assainissement non collectif auprès des usagers, des élus et des entreprises concernées du territoire  Actions de conseil et d'accompagnement technique dans le cadre des études de projet d'assainissement collectif ou petit collectif auprès des collectivités du territoire	oui		
	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés	oui		
	2	Enfance – Jeunesse	Mise en œuvre et organisation d'ateliers de pratique artistique et de spectacles jeune public (classes maternelles et élémentaire) pendant le temps scolaire	oui		
			Gestion et animation d'activités sportives, culturelles, scientifiques, techniques et de prévention, organisées hors temps scolaire et pendant les grandes vacances			
			Gestion et animation de centres de loisirs fonctionnant pendant les vacances scolaires			
			Mise en œuvre de contrats aidés à l'intention de l'enfance et de la jeunesse, hors petite enfance			
			Création, gestion et animation d'un relais d'assistants maternels itinérant			
			Création, gestion et animation d'un accueil de jeunes dans le cadre d'un Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)			
	Dans le cadre de la modification des rythmes éducatifs, la communauté de communes et les communes membres partagent l'organisation des « Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) » comme suit : - les dépenses liées aux activités des enfants de moins de six ans au 1 <sup>er</sup> septembre de l'année scolaire sont gérées par les communes - les dépenses liées aux activités des enfants de six ans et plus au 1 <sup>er</sup> septembre de l'année scolaire sont gérées par la communauté de communes Aucune classe ne sera scindée pour le déroulement du TAP. Aussi, dans le cas de classe mixte (- de six ans, + de six ans), le partage de l'organisation du TAP se fera ainsi : - Classe comprenant des enfants de grande section maternelle et de cours préparatoire → les enfants seront pris en charge par les communes - Classe comprenant des enfants de cours préparatoire et de CE1 → les enfants seront pris en charge par la communauté de communes - Classe de CP → les enfants seront pris en charge par la communauté de communes					
2	Action sociale d'intérêt communautaire	Création et gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mise en place et gestion de l'aide alimentaire sur le territoire communautaire Analyse des besoins sociaux	oui			
2	Sports et Culture	Construction, aménagement, animation et gestion (y compris le transport des élèves des écoles publiques situées sur le territoire communautaire) de la structure sportive intercommunale des Terres Vives Etude, état des lieux et diagnostic, rédaction de projets de développement culturel pour le territoire communautaire  Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, inscrites au Contrat Culturel de Territoire signé avec le département du Cher et la région Centre  Evaluation des actions culturelles	oui			
2	Politique du logement et du cadre de vie	Réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) Réalisation d'un Programme Local de l'Habitat	oui			
2	3	Mutualisation d'achats publics pour le compte des communes membres de la communauté de communes en Terres Vives dans le but de réaliser des économies d'échelle, les conditions pratiques étant définies par délibérations concordantes de la communauté de communes en Terres Vives et de la ou des communes concernées	oui			
	3	Etudes préalables à la mise en place de nouvelles compétences	oui			

Adhère au SM du Pays de Bourges pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique du Pays

## Fercher – Pays Florentais

### 1) Présentation générale (création : 29 décembre 2000)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
CIVRAY	1 008	24,7	+ 0,1 %
LUNERY	1 467	44,6	- 0,1 %
MAREUIL-SUR-ARNON	550	21,2	- 1,4 %
PLOU	520	15,7	+ 2,6 %
PRIMELLES	250	9,4	- 0,9 %
SAINT CAPRAIS	742	51,5	+ 4,5 %
SAINT FLORENT-SUR-CHER	6 617	295,3	- 0,3 %
SAUGY	85	8,8	+ 8,3 %
VILLENEUVE-SUR-CHER	454	17,4	+ 1,7 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>11 693</b>	<b>50,4</b>	<b>+ 0,2 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 4;714 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 86 463  
     Dont dotations de compensation (en €) 647  
     Dotations d'intercommunalité (en €) 85 816  
 DGF totale par habitant (en €) 7,02209

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 6,969544  
 Population "DGF" 12 313  
 Potentiel fiscal (en €) 1 625 366  
 Potentiel fiscal par habitant 132,004061  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 22 992  
 FPIC par habitant (en €) 1,9

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,287378  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	149 233,10	51 571,10	97 662,00
	Encours :	1 390 591,76	

Dépenses de personnel (en €) : 918 498,51  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 39

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Etude et réalisation de projets économiques et d'équipements touristiques : - Intégration des deux terrains de camping de Lunery (depuis le 18 mars 2002) et de Villeneuve sur Cher ( depuis le 6 mars 2002) et toute création d'activité touristique - Intégration des chemins de randonnée, gérés antérieurement par le SIDT du canton de Charost depuis le 1/1/2003 (+VTT et parcours équestre) - Création de bases de canoë-kayak, terrain d'accueil de camping-cars, gîte d'étape, gîte ruraux et chambres d'hôte - Création d'un office de tourisme	oui		
			Gestion de l'ensemble des équipements touristiques	oui		
			Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement de l'espace : SCOT et schéma de secteur (loi ALUR)	non	SIRDAB	
			Infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables à compter du 1 <sup>er</sup> août 2015	non	SDE 18	
		Plan local d'urbanisme (intercommunal), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1 <sup>er</sup> août 2015	oui			
		Actions de développement économique	Toute extension ou création d'une nouvelle zone d'activité à but industriel, artisanal ou commercial est du ressort de la Communauté de Communes, avec création d'une taxe professionnelle de zone, ainsi que toute promotion des zones et du développement économique	oui		
8	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés (1 <sup>er</sup> janvier 2011)	non	SMICTOM de la Champagne Berrichonne	
	2	Politique du logement et du cadre de vie	Création et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage	oui		
			O.P.A.H	oui		
			Programme Local de l'Habitat	oui		
	2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	Les voies d'intérêt communautaire sont listées dans le catalogue joint à la délibération n° 2013/01/09 du conseil communautaire en date du 23 janvier 2013. La délibération et le catalogue sont annexés aux statuts.	oui		
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Aménagement, entretien et gestion de piscine	oui		
			Réalisation et exploitation d'un bâtiment multisports, comportant la possibilité de pratiquer le tennis sous espace couvert	oui		
	2	Tout ou partie de l'assainissement	Assainissement collectif et non collectif à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2005	oui sauf pour Mareuil/Arnon et Saugy		SMEAL de Lapan pour Mareuil et Saugy
2	Eau	Eau potable à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2004	oui			
2	Autres compétences optionnelles	Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L1425-1 du CGCT.	non	SM Touraine Cher Numérique		

## Haut Berry Val de Loire

### 1) Présentation générale (création : 20 octobre 2009)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
BANNAY	814	32,5	+ 1,3 %
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	1 029	93,5	0,00 %
BOULLERET	1 349	41,2	- 0,7 %
LÉRÉ	1 156	72,3	- 1,2 %
SAINTE GEMME-EN-SANCERROIS	413	27,8	+ 1,6 %
SANTRANGES	417	17,2	- 0,5 %
SAVIGNY-EN-SANCERRE	1 053	31,6	- 0,5 %
SURY-PRÈS-LÉRÉ	543	30,5	- 0,4 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>6 774</b>	<b>38,7</b>	<b>- 0,2 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 1,024 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 0  
 Dont dotation de compensation (en €) 0  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 0  
 DGF totale par habitant (en €) 0

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 0  
 Population "DGF" 7 582  
 Potentiel fiscal (en €) 2 631 103  
 Potentiel fiscal par habitant 347,019652  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) -79 238  
 FPIC par habitant (en €) -10,5

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,098337  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	54 782,80	14 081,12	40 701,68
Encours :	523 608,58		

Dépenses de personnel (en €) : 218 583,47  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 7

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)			
			Opérations d'aménagement des centres bourgs (places, parkings, aménagements paysagers, façades, liés à une opération d'intérêt communautaire). La communauté de communes crée l'opération et assure toutes les charges de maintenance et d'entretien liées à l'opération	oui		
	1	Actions de développement économique	Entretien et mise en valeur du patrimoine immobilier d'intérêt communautaire : - la communauté de communes prend en charge l'entretien et la mise en valeur de son patrimoine immobilier acquis, entré par transfert ou nouveau - la communauté de communes portera tous les frais et obligations dus par un propriétaire - la communauté de communes se réserve le droit de vendre un patrimoine lui appartenant en bien propre, jugé inutile ou inexploitable dans le cadre de l'intérêt communautaire	oui		
			Aides à la création ou au maintien des activités commerciales essentielles à la population déclarées d'intérêt communautaire - Aide sur le plan administratif uniquement aux reprises d'activité commerciale sans intervention matérielle ou financière de la communauté de communes	oui		
7	2	Tout ou partie de l'assainissement	Service public d'assainissement non collectif	oui		
			Création, entretien et gestion des nouvelles crèches y compris celle de Belleville-sur-Loire, haltes-gardiennes et RAM	oui		
		Culture	création et gestion des bibliothèques et médiathèques	oui		
		Politique du logement et du cadre de vie	participation à la création d'une MARPA	oui		
			Création d'une épicerie sociale	oui		
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Ordures ménagères à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2012	non	SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly	
	2	Culture	Contrat culturel de territoire : - Rédaction du projet de développement culturel sur le territoire de la communauté de communes - Evaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire - Participation ou mise en œuvre d'actions reconnues d'intérêt communautaire inscrites au contrat culturel de territoire avec le département du Cher et la Région Centre. Les objectifs retenus sont : * Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques * Enseignements artistiques * Résidence d'artistes	oui		
2	3	Synthèse des diagnostics communaux de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics		oui		
	3	Diagnostic des ERP		oui		

## Hautes Terres en Haut Berry

### 1) Présentation générale (création : 28 décembre 2000)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ACHERES	378	29,6	+ 1,4 %
AUBINGES	336	30,6	- 1,9 %
LA CHAPELOTTE	177	6,2	- 0,4 %
HENRICHEMONT	1 797	71,1	- 0,1 %
HUMBLIGNY	180	8,6	- 0,8 %
MONTIGNY	387	13,5	+ 2,5 %
MOROGUES	415	13,6	- 2,4 %
NEUILLY-EN-SANCERRE	241	9,3	+ 0,9 %
NEUVY-DEUX-CLOCHERS	305	18,5	+ 0,1 %
SAINT CÉOLS	18	5,4	+ 1,1 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>4 234</b>	<b>20,8</b>	<b>-0,1 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 1,254 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 73 348  
 Dont dotations de compensation (en €) 3  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 73 345  
 DGF totale par habitant (en €) 14,959821

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 14,959209  
 Population "DGF" 4 903  
 Potentiel fiscal (en €) 451 060  
 Potentiel fiscal par habitant 91,996737  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 23 668  
 FPIC par habitant (en €) 4,8

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,256316  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	81 104,08	37 668,61	43 435,47
Encours :	898 390,45		

Dépenses de personnel (en €) : 253 609,04  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 10

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)			
			Réalisation d'opérations dans le cadre de création, promotion et gestion des chemins de randonnée concernant plusieurs communes	oui		
			création et gestion d'aire de stationnement de camping-car	oui		
			création de panneaux signalétiques avec plans de la communauté de communes et de chaque commune	oui		
			définition d'une charte graphique pour la signalisation économique et touristique	oui		
			étude, maintien et développement d'un hébergement adapté au projet de la communauté de communes	oui		
			mise en place de systèmes d'accès libre aux réseaux internet	oui		
			infrastructures de recharge des véhicules électriques	oui		
	1	Actions de développement économique	création d'ateliers-relais	oui		
			création d'un centre d'information destiné au public sur les énergies et l'éco-construction	oui		
			aide financière à l'installation d'entreprise dans les domaines des énergies renouvelables ainsi qu'aux particuliers pour la réalisation d'unités pilotes	oui		
			action en commun pour défendre les services publics d'intérêt communautaire, étant entendu que l'intérêt communautaire porte, en l'espèce, sur les domaines du transport individuel et des services à la personne	oui		
			adhésion au Syndicat d'Initiative du Pays Fort en Haut Berry	oui		
			mise en valeur des acteurs économiques du territoire (création d'un site internet, d'une revue communautaire)	oui		
5	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	mise en place du tri, collecte et traitement des ordures ménagères	oui		
			étude et information des particuliers et des collectivités en matière de protection de l'environnement et de la gestion raisonnée des aménagements paysagers et bâtis	oui		
	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	service public d'assainissement non collectif	non		SM Pays Sancerre Sologne
	2	Politique du logement et du cadre de vie	étude des besoins médicaux, élaboration et réalisation des conclusions de l'étude	oui		
			mise en œuvre d'actions définies dans le cadre de contrats signés avec la Caisse d'Allocations Familiales	oui		
			participation financière aux frais occasionnés par la fréquentation de la crèche garderie « Les Petits Souliers »	oui		
			création et mise à jour d'un listing des assistantes maternelles résidant sur le territoire de la communauté de communes	oui		
			coordination et développement des activités de loisirs destinées aux enfants et adolescents	oui		
			participation à des structures favorisant l'emploi, le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté	oui		
2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	La communauté de communes définit, coordonne, organise et gère le développement de la lecture publique sur son territoire en mettant en œuvre : - la création, l'aménagement et la gestion d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale - l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de la médiathèque, bibliothèque et des points lectures existants (Neuvy-deux-Clochers, Achères, Aubinges, La Chapelotte, Saint Céols, Humbligny, Neuilly-en-Sancerre) et/ou à créer dans le cadre du plan de développement de la lecture publique - la mise en place, la gestion et l'animation du réseau de lecture publique et du réseau de bénévoles - la programmation et la mise en œuvre d'animations visant à développer la lecture publique et la rendre accessible à l'ensemble des habitants membres de la communauté de communes	oui			
5	3	Services partagés : possibilité de mise à disposition de services d'une (ou plusieurs) commune(s) de la communauté de communes dans un but de mutualisation et d'entraide (matériel, personnel, ...)		oui		
			possibilité d'appels d'offres en commun	oui		
	3	aide et soutien aux associations d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire, toutes les associations qui concourent à la réalisation des objectifs de la communauté de communes définis à l'article 5 des présents statuts		oui		
			Information touristique : les communes délèguent à la communauté de communes leurs compétences, notamment, pour la réalisation des opérations suivantes : - l'accueil et l'information touristique - la promotion touristique du territoire - la formation et la coordination des prestations touristiques - la création et la gestion d'un office de tourisme à statut associatif	oui		
			Pour réaliser l'ensemble de ses compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives), la communauté de communes se déclare compétente pour acquérir directement ou par voie de préemption tous les terrains et bâtiments utiles	oui		

## La Septaine

### 1) Présentation générale (création : 15 décembre 1999)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
AVORD	2 769	99,0	+ 1,3 %
BAUGY	1 475	65,3	+ 3,1 %
CHAUMOUX-MARCILLY	100	6,0	- 0,6 %
CROSSES	352	13,3	+ 2,6 %
ETRÉCHY	439	13,8	+ 0,8 %
FARGES EN SEPTAINE	1 035	42,3	+ 2,5 %
GRON	491	18,7	+ 1,8 %
JUSSY-CHAMPAGNE	215	7,9	- 0,8 %
LAVERDINES	55	5,6	+ 3,2 %
NOHANT EN GOÛT	570	23,0	+ 0,8 %
OSMOY	326	14,4	+ 11,5 %
SALIGNY LE VIF	188	12,3	+ 3,4 %
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	686	30,4	+ 0,6 %
SOYE-EN-SEPTAINE	575	31,0	+ 0,4 %
VILLABON	561	30,7	+ 1,0 %
VILLEQUIERS	502	17,0	- 0,5 %
VORNAY	592	22,5	+ 2,9 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>10 931</b>	<b>27,9</b>	<b>+ 1,7 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle unique  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 4,244 M€  
**Dotation globale de fonctionnement** DGF bonifiée

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 929 408  
 Dont dotation de compensation (en €) 103 486  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 825 922  
 DGF totale par habitant (en €) 81,512717

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 72,43659  
 Population "DGF" 11 402  
 Potentiel fiscal (en €) 855 155  
 Potentiel fiscal par habitant 75,000439  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 278,565237

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 141 550  
 FPIC par habitant (en €) 12,4

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,546537  
 CIF moyen de la catégorie : 0,354408

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	225 869,97	39 067,84	186 802,13
Encours :	2 135 588,82		

**Dépenses de personnel** (en €) : 1 795 858,73  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 57

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
4	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	schéma directeur et schéma de secteur	non	SIRDAB	
			aménagement rural	oui		
			infrastructures de recharge de véhicules électriques, installées sur le domaine public	non	SDE 18	
			PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale	oui		
	1	Actions de développement économique	aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique (IC : la zone industrielle et artisanale existante sur le territoire de la commune d'Avord y compris dans son extension éventuelle et celles à créer dans le périmètre de la communauté)	oui		
			actions de développement économique	oui		
			Etude, construction et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire y compris la perception des loyers auprès des praticiens	oui		
	1	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	<i>cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i>	oui		
	1	Politique du logement et du cadre de vie	Politique du logement social concernant des projets groupés prenant en compte au moins quatre logements et actions, par des opérations de construction et de rénovation en faveur du logement des personnes défavorisées	oui		
			Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.)	oui		
12	3	Acquisition et entretien de matériels nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté		oui		
	3	Entretien et travaux pour l'éclairage public sur les voies dites d'intérêt communautaire		non	SDE 18	
	3	Groupement d'achats de matériel informatique et de réseau		oui		
	3	Assistance juridique sur tous les problèmes techniques (sécurité notamment)		oui		
	3	Mise à disposition du matériel informatique et des logiciels et mise en réseau de ce matériel pour les Mairies et les écoles de la communauté		oui		
	3	Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Ecole comprenant la gestion décrite ci-dessous : 1° Bâtiments : investissement et fonctionnement 2° Investissement pour le matériel scolaire 3° Fonctionnement : personnel, fournitures scolaires, transports et toutes dépenses liées au bon fonctionnement des écoles 4° Cantines : investissement et fonctionnement 5° Les accueils périscolaires ou A.L.S.H selon le mode d'encadrements	oui	X	SIVOM Azy-Etréchy-Groises pour Etréchy  SI écoles de Nérondes pour Laverdines
	3	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Elimination et valorisation des déchets ménagers. Déchetterie et quai de transfert	non	SICTREM Baugy	
	3	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs	Entretien, travaux et création des équipements socio-culturels et sportifs appartenant à la communauté	oui		
	3		Accueil non collectif des enfants de 0 à 6 ans : création et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M) itinérant ayant pour mission : - d'assurer l'information, la formation et l'animation de personnes exerçant ou souhaitant exercer la profession d'assistante maternelle (à leur domicile ou au domicile des parents) - d'assurer l'information auprès des parents	oui		
			Accueil collectif dans le cadre d'une halte-garderie associative, reconnue d'intérêt communautaire réservée aux enfants de 3 mois à 6 ans (date anniversaire)			
			Création et gestion d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) - le mercredi en période scolaire pour les enfants scolarisés fréquentant les écoles maternelles et primaires du territoire de la communauté de communes de la Septaine - de longue durée, les dates étant définies tous les ans par délibération du conseil communautaire. Ce dispositif sera ouvert aux enfants selon les tranches d'âge définies par la C.A.F.			
	3	Assainissement non collectif	Création d'un service public d'assainissement non collectif	oui		
	3	Animations intercommunales dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, avec uniquement le volet jeunesse, pour les jeunes selon les tranches d'âges définies par la C.A.F.		oui		
	3	Compétence culturelle liée aux actions culturelles définies d'intérêt communautaire :	Etudes, états des lieux et diagnostics, rédaction de projets de développement culturel pour le territoire de la communauté de communes de La Septaine, évaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire	oui		
			Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire par le conseil communautaire de La Septaine, inscrites au contrat culturel de territoire signé avec le Département du Cher et la Région Centre			

Adhère au SM de développement du Pays de Bourges

## Le Dunois

### 1) Présentation générale (création : 18 décembre 2000)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
BANNEGON	251	11,9	- 1,6 %
BUSSY	361	13,5	- 0,4 %
CHALIVOY-MILON	476	24,3	+ 3,3 %
COGNY	40	2,4	+ 1,6 %
CONTRES	35	2,2	+ 3,8 %
DUN-SUR-AURON	4 293	85,7	+ 2,0 %
LANTAN	105	7,9	- 0,2 %
LUGNY-BOURBONNAIS	36	6,8	+ 1,8 %
OSMERY	284	13,4	+ 2,2 %
PARNAY	47	2,7	- 5,4 %
LE PONDY	140	21,1	+ 4,4 %
RAYMOND	217	23,5	+ 1,7 %
SAINT DENIS-DE-PALIN	344	11,3	+ 0,5 %
SAINT GERMAIN-DES-BOIS	607	20,9	+ 1,2 %
SENNEÇAY	458	31,7	+ 1,2 %
THAUMIERS	415	15,2	+ 0,1 %
VERNEUIL	38	3,4	- 4,2 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>8 147</b>	<b>24,2</b>	<b>+ 1,5 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 2,220 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 235 258  
 Dont dotations de compensation (en €) 2 821  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 232 437  
 DGF totale par habitant (en €) 27,134717

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 26,809343  
 Population "DGF" 8 670  
 Potentiel fiscal (en €) 660 307  
 Potentiel fiscal par habitant 76,159977  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 83 633  
 FPIC par habitant (en €) 9,6

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,431142  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	70 001,42	36 990,81	33 010,61
Encours :	792 051,30		

Dépenses de personnel (en €) : 0  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 0

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Création et réalisation de zones d'aménagement concerté-	oui		
			Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur (en application de la loi ALUR)	oui		
Infrastructure de recharge de véhicules électriques	non		SDE 18			
	1	Actions de développement économique	Extension de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales sur la commune de Dun sur Auron uniquement	oui		
5	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Création et gestion des points d'apport volontaires	oui		
			Gestion d'un chenil pour accueillir les chiens errants			
		Collecte et traitement des déchets ménagers	Collecte et traitement des déchets ménagers	oui		
		Politique du logement et du cadre de vie	Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage	oui		
		création, aménagement et entretien de la voirie	La voirie d'intérêt communautaire repose sur l'ensemble du réseau communal à l'exception des voies des agglomérations des communes. Le périmètre des agglomérations est déterminé par les panneaux «entrée» et «sortie» d'agglomérations.	oui		
			La voirie communautaire concerne donc exclusivement la voirie communale hors agglomération sauf pour les voies en agglomération qui conduisent d'une départementale à un équipement d'intérêt communautaire. A noter que les parkings sont d'intérêt communautaire s'ils desservent des équipements entrant dans les compétences de la communauté de communes.			
	Ne seront pris en compte que les travaux relatifs à la couche de roulement, épaulement, arasement et dérasement.					
	Les travaux de fauchage, élagage et curage des fossés, ainsi que les ouvrages d'art restent à la charge des communes.					
construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Ecoles : maternelles et primaires (ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement)	oui				
	Gestion et fonctionnement du bassin d'apprentissage de la natation	oui				
2	3	Achat et gestion de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires		oui		
		Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L1425-1 du CGCT.		non	SM Touraine Cher Numérique	

## Pays de Nérondes

### 1) Présentation générale (création : 29 décembre 2006)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
BENGY-SUR-CRAON	679	19,3	+ 0,5 %
BLET	652	21,7	+ 0,5 %
CHARLY	241	9,4	+ 0,9 %
CHASSY	252	14,2	- 0,4 %
CORNUSSE	272	13,9	- 0,6 %
CROISY	153	11,8	+ 2,4 %
FLAVIGNY	204	15,6	+ 0,7 %
IGNOL	181	10,2	+ 2,6 %
MORNAY-BERRY	203	22,2	+ 0,2 %
NÉRONDES	1 599	47,0	+ 1,2 %
OUROUER-LES-BOURDELINS	647	26,3	0,0 %
TENDRON	113	10,8	- 1,0 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>5 196</b>	<b>20,7</b>	<b>+ 0,6 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle unique  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 1,229 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 226 689  
 Dont dotation de compensation (en €) 50 173  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 176 516  
 DGF totale par habitant (en €) 39,314776

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 30,61325  
 Population "DGF" 5 766  
 Potentiel fiscal (en €) 407 911  
 Potentiel fiscal par habitant 70,74419  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 278,565237

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 41 683  
 FPIC par habitant (en €) 7,2

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,302164  
 CIF moyen de la catégorie : 0,354408

<b>Dette :</b>	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	26 783,04	15 051,31	11 731,73
	Encours :	322 406,06	

**Dépenses de personnel** (en €) : 230 277,67  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 7

## 3) compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Etude d'un schéma directeur de création et de réalisation des zones d'activités économiques et touristiques d'intérêt communautaire	oui		
	1	Actions de développement économique	Etudes, aménagement, gestion et promotion des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires et touristiques à l'exception de l'hébergement des personnes	oui		
6	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	collecte et traitement des ordures ménagères	non	SMIRTOM pour toutes les communes sauf Bengy sur Craon	SICTREM de Baugy pour Bengy sur Craon
	2	Politique du logement et du cadre de vie	accueil des gens du voyage : gestion de l'aire du petit passage à Blet	oui		
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Réalisation et gestion d'un complexe sportif	oui		
			Etude de faisabilité pour la création et la gestion de structures intercommunales à vocation sportive (installations et moyens humains) et mise en œuvre de cette étude	oui		
	2	tout ou partie de l'assainissement	Gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC)	oui		
	2	Actions jeunesse	Gestion d'un centre de loisirs sans hébergement	oui		
			Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Educatif local à l'intention des écoliers et des collégiens de la communauté de communes, concernant les activités extrascolaires et périscolaires	oui		
			Etude, création et gestion d'un relais assistant maternel	oui		
2	Culture	Accueil Petite Enfance hors accueil scolaire et périscolaire	oui			
		Etudes, états des lieux et diagnostics, rédaction de projet de développement culturel pour le périmètre de la Communauté de Communes, évaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire	oui			
		Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, inscrites au Contrat Culturel de Territoire signé avec le département du Cher et de la Région Centre	oui			
3	3	Compétence en matière « d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »		non	SM Touraine Cher Numérique	
	3	Ramassage scolaire dans le secteur scolaire de Nérondes		Par délégation du Conseil Général		
	3	Adhésion à l'association de l'EHPAD de la Rocherie de Nérondes		oui		

## Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

### 1) Présentation générale (création : 13 décembre 2007)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
APREMONT-SUR-ALLIER	72	2,3	- 1,3 %
LA CHAPELLE-HUGON	394	24,4	+ 0,8 %
LE CHAUTAY	271	18,4	0,0 %
COURS-LES-BARRES	1 078	50,9	- 0,5 %
CUFFY	1 109	32,1	0,0 %
GERMIGNY-L'EXEMPT	320	11,3	0,0 %
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	3 325	63,1	- 0,5 %
JOUET-SUR-L'AUBOIS	1 461	84,3	- 0,7 %
MARSEILLES-LÈS-AUBIGNY	664	67,2	- 0,6 %
MENETOU-COUTURE	350	12,1	+ 0,5 %
SAINT HILAIRE-DE-GONDILLY	178	9,7	- 2,1 %
TORTERON	823	60,8	+ 0,3 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>10 045</b>	<b>35,0</b>	<b>- 0,3 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle unique  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 1 ,741 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 499 998  
 Dont dotation de compensation (en €) 327 342  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 172 656  
 DGF totale par habitant (en €) 46,645956

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 16,107473  
 Population "DGF" 10 719  
 Potentiel fiscal (en €) 1 649 285  
 Potentiel fiscal par habitant 153,865566  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 278,565237

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 52 440  
 FPIC par habitant (en €) 4,9

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,233186  
 CIF moyen de la catégorie : 0,354408

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	30 572,20	11 615,98	18 956,22
	Encours :	318 473,86	

**Dépenses de personnel** (en €) : 72 564,68  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 5

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
3	1		Elaboration d'un PLH (Programme Local de l'Habitat)	oui		
		Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Prise de la compétence : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur (loi ALUR).	oui		
			Infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables.	non	SDE 18	
			plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale	oui		
		Actions de développement économique	Aménagement et gestion de nouvelles zones d'activités artisanales, commerciales, industrielles et tertiaires	oui		
			- Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire et annexe - financement et recherche pour l'implantation de professionnels de santé	oui		
Actions de développement touristique : conception et création de boucles cyclables	oui					
5	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte et traitement ainsi que valorisation des déchets ménagers et produits assimilés.	non	SMIRTOM	
		Politique du logement et du cadre de vie	MARPA, Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées	oui		
		Construction, Entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Création et gestion d'un centre de loisirs sans hébergement	oui		
		Assainissement	Service Public d'Assainissement non collectif ( SPANC)	oui		
		Petite Enfance	Création et gestion d'une halte garderie itinérante «Kangouroule »	oui		

## Sancerrois

### 1) Présentation générale (création : 17 décembre 2010)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
BUÉ	342	54,3	- 0,3 %
COUARGUES	197	17,0	- 2,0 %
CRÉZANÇY-EN-SANCERRE	476	25,2	- 1,3 %
FEUX	350	12,7	+ 0,4 %
GARDEFORT	143	16,9	+ 3,6 %
JALOGNES	285	10,1	- 1,5 %
MENETOU-RÂTEL	483	17,2	- 0,2 %
MÉNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE	368	64,9	+ 0,1 %
SAINT BOUIZE	335	22,4	+ 0,9 %
SAINT SATUR	1 554	197,7	- 1,3 %
SANCERRE	1 541	94,7	- 2,3 %
SENS-BEAUJEU	423	19,6	- 0,2 %
SURY-EN-VAUX	712	45,0	- 0,3 %
THAUVENAY	345	35,0	+ 0,2 %
VEAUGUES	681	24,4	+ 0,6 %
VERDIGNY	302	60,5	+ 1,5 %
VINON	290	16,1	+ 1,7 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>8 827</b>	<b>32,4</b>	<b>- 0,6 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 2,374 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 118 670  
 Dont dotations de compensation (en €) 0  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 118 670  
 DGF totale par habitant (en €) 11,504605  
 Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 11,504605  
 Population "DGF" 10 315  
 Potentiel fiscal (en €) 1 133 343  
 Potentiel fiscal par habitant 109,873291  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) -7 466  
 FPIC par habitant (en €) -0,7

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,212523  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	31 072,44	17 537,48	13 534,96
	Encours :	514 496,84	

Dépenses de personnel (en €) : 197 943,85  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 3

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014) Réalisation d'un dossier d'aménagement du territoire zones d'aménagement concerté : <i>est déclaré d'intérêt communautaire toute zone d'aménagement concerté à créer</i> Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale			
	1	Actions de développement économique	Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire Tourisme : - offices de Tourisme existants de Sancerre et Saint-Satur - création et gestion d'offices de tourisme - gestion de l'équipement touristique Piscine de plein air de Saint Satur - développement touristique intercommunal : <i>la définition de l'intérêt communautaire porte sur le développement touristique intercommunal :</i> * circuits de randonnée : <i>sont d'intérêt communautaire la mise en place et l'entretien des équipements de balisage et de signalétique pour la réalisation de circuits de randonnées sur le territoire intercommunal</i> * circuits à vélo : <i>sont d'intérêt communautaire la mise en place et l'entretien des équipements de balisage et de signalétique pour la réalisation de circuits à vélo sur le territoire intercommunal</i> * aires de services pour camping-cars : <i>sont d'intérêt communautaire la création et la gestion d'aires de services pour camping-cars sur des sites structurant du territoire intercommunal pour le développement touristique</i> <b>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</b> * actions de promotion et de communication touristiques de dimension intercommunale : la communauté de communes pourra mettre en place diverses actions touristiques pour développer l'attractivité de son territoire au moyen de supports signalétiques (panneaux d'information, kakémonos, bâches, etc...), de documents de communication sur supports papier ou numérique (prospectus, affiches, web, etc...). <i>L'intérêt communautaire porte exclusivement sur la création de ces supports ou documents. Les actions pourront être menées sur une ou plusieurs communes du territoire intercommunal.</i> Création et gestion de zones d'activités : <i>les zones d'activités existantes sur le territoire intercommunal ne sont pas reprises par la communauté de communes, l'intérêt communautaire ne porte que sur la création de nouvelles zones d'activités et leur gestion</i>	oui		
2	2	Environnement	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchetteries	non	SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly	
	2	Action sociale d'intérêt communautaire	Petite enfance : crèches existantes ou à créer (investissement et fonctionnement), RAM (relais d'assistantes maternelles)	oui		
			Accueil de loisirs sans hébergement : accueils existants (mercredis, petites vacances et grandes vacances) ou à créer (investissement et fonctionnement) Été sportif (événement saisonnier constituant un complément aux activités d'accueil de loisirs sans hébergement)	oui		

## Sauldre – et - Sologne

### 1) Présentation générale (création : 29 décembre 2005)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ARGENT-SUR-SAULDRE	2 156	32,0	- 0,9 %
AUBIGNY-SUR-NÈRE	5 590	90,8	- 0,6 %
BLANCAFORT	1 142	17,7	+ 0,3 %
BRINON-SUR-SAULDRE	1 006	8,7	- 0,7 %
LA CHAPELLE D'ANGILLON	663	65,2	+ 0,2 %
CLÉMONT	714	14,2	+ 1,4 %
ENNORDRES	216	3,4	- 0,6 %
IVOY-LE-PRÉ	863	8,7	0,0 %
MÉNÉTRÉOL-SUR-SAULDRE	239	4,8	- 1,0 %
MÉRY-ÈS-BOIS	590	6,4	- 0,5 %
OIZON	706	11,4	- 0,7 %
PRESLY	241	3,2	- 0,8 %
SAINTE MONTAINE	184	3,4	- 3,5 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>14 310</b>	<b>16,5</b>	<b>- 0,5 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 2,004 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 130 277  
 Dont dotation de compensation (en €) 0  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 130 277  
 DGF totale par habitant (en €) 8,195584

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 8,195584  
 Population "DGF" 15 896  
 Potentiel fiscal (en €) 1 802 400  
 Potentiel fiscal par habitant 113,387016  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) -81 488  
 FPIC par habitant (en €) -5,1

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,148623  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

<b>Dette :</b>	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	56 657,15	30 385,00	26 272,15
	Encours :	778 598,26	

**Dépenses de personnel** (en €) : 165 259,23  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 4

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
1	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)	oui		
			Etude et élaboration d'un schéma communautaire d'aménagement de l'espace. <b>Intérêt communautaire</b> : définition commune des différentes zones naturelles, urbaines, industrielles et commerciales en vue d'en permettre la protection et/ou le développement harmonisé.	oui		
			Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.	non	Touraine Cher Numérique	
			Création et entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables	non	SDE 18	
1	1	Actions de développement économique	Création de nouvelles zones d'activités et réhabilitation d'immeubles à vocation industrielle, commerciale, artisanale et de services d'intérêt communautaire. Objectif : assurer le maintien et le développement des emplois dans l'aire géographique de la communauté pour favoriser la proximité entre la résidence et le lieu de travail. Pour cela, la CdC est compétente pour : - l'étude, l'acquisition des terrains, l'aménagement et la commercialisation de ces nouvelles zones d'activités d'intérêt communautaire - les études préalables, les acquisitions, les travaux de réfection et de réaménagement et la commercialisation des immeubles à réhabiliter et d'intérêt communautaire.	oui		
			Economie touristique Objectif : élaborer et mettre en oeuvre une politique globale d'économie touristique du territoire de la communauté comportant notamment : - la promotion du territoire - l'animation touristique d'intérêt communautaire - le développement d'infrastructures touristiques à vocation communautaire. Intégration dans la compétence tourisme de l'accueil, l'information et la promotion du territoire <i>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i>	oui		
			Etudes de faisabilité d'espaces de santé	oui		
5	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	organisation, la participation et le soutien d'actions en faveur de l'environnement	oui		
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte et traitement des ordures ménagères	oui		
	2	Politique du logement et du cadre de vie	- harmoniser les actions existantes dans chaque commune en matière de logement social et de maintien à domicile des personnes âgées. Elaboration d'un schéma directeur du logement social, promotion et mise en oeuvre d'actions des communes en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. - créer des services à la population à vocation communautaire.	oui		
	2	Action sociale d'intérêt communautaire	- Elaboration d'une aide à la petite enfance pour la tranche d'âge de 0 à 6 ans par la création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s (regroupement des 3 RAM existants Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère et La Chapelle d'Angillon). La communauté de communes assure le fonctionnement et la gestion de ce RAM.	oui		
	2	Tout ou partie de l'assainissement	mise en oeuvre du SPANC	oui		
1	3	Exploitation et les travaux d'entretien et d'aménagement du canal de la Sauldre et de l'Etang du Puis	Assurer l'écoulement normal des eaux et du maintien en eau de cette voie, de satisfaire les besoins de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, de protéger la vie aquatique et l'environnement et de permettre la pratique de loisirs nautiques dans le domaine de l'étang du Puis et du canal de la Sauldre.	non		syndicat de l'Etang du Puis et du Canal de la Sauldre

## Terres d'Yèvre

### 1) Présentation générale (création : 4 décembre 2002)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
ALLOUIS	973	27,3	+ 1,4 %
FOËCY	2 063	127,3	- 0,1 %
MEHUN-SUR-YÈVRE	6 828	279,3	- 0,2 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>9 864</b>	<b>129,3</b>	<b>0,0 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux ( 2014) 1,188 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 13 238  
 Dont dotation de compensation (en €) 0  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 13 238  
 DGF totale par habitant (en €) 1,295303

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 1,295303  
 Population "DGF" 10 220  
 Potentiel fiscal (en €) 1 192 193  
 Potentiel fiscal par habitant 116,652935  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) -16 285  
 FPIC par habitant (en €) -1,6

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,094629  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	70 658,44	13 658,44	57 000,00
	Encours :	667 250,00	

Dépenses de personnel (en €) : 630 331,82  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 15

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
			schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)	oui		
1	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	<b>Etude et élaboration d'un schéma directeur d'aménagement de l'espace</b> L'intérêt communautaire réside dans : - la définition commune des différentes zones urbaines, industrielles et naturelles permettant le développement et/ou la protection harmonisée de ces zones. - la détermination géographique pertinente des zones d'activités industrielles commerciales ou artisanales. L'objectif recherché consiste à préserver les équilibres sociaux et environnementaux caractérisant chaque commune adhérente à la communauté en cohérence avec les plans d'urbanisme locaux.	non	SIRDAB	
1	1	Actions de développement économique	<b>Création et gestion de zone d'activités</b> Est d'intérêt communautaire toute zone d'activités dont la surface des parcelles constituant les lots vendus aux entreprises est inférieure ou égale à 2500m <sup>2</sup> à l'exception des zones d'activités communales existantes à la création de la communauté de communes qui restent de la compétence des communes y compris pour leur réhabilitation, restructuration ou extension.	oui		
5	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	<b>Résolution communautaire du traitement des boues des stations d'épuration</b>			
			Aménagement, entretien et promotion d'un réseau de circuit de randonnées pédestres et VTT sur le territoire de la communauté en coordination avec les réseaux extérieurs existants. L'intérêt communautaire se définit après l'identification et/ou la réalisation des circuits et du balisage de ceux-ci dans la promotion de ces réseaux de randonnée. Objectifs : - favoriser un maillage géographique de réseaux de promenade renforçant le tissu social communautaire et créer un attrait touristique extérieur	oui		
	2	Politique du logement et du cadre de vie	Elaboration d'une charte de l'arbre et du végétal L'intérêt communautaire réside dans le renforcement d'une spécificité environnementale et urbanistique.			
			Promotion des actions des communes favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, recherches de mise en place d'actions communes L'intérêt communautaire réside dans : - le renforcement des informations concernant les services fournis par les différentes communes pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées. - La recherche et la mise en œuvre de services nouveaux Objectifs : - harmoniser les actions existantes dans chacune des communes dans le sens de l'amélioration des services sociaux. - Créer à terme un centre communautaire des actions sociales en faveur des personnes âgées	oui		
	2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	Élaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat			
			La réalisation des travaux de création, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des équipements nécessaires à l'éclairage public sur tout le territoire de la communauté de communes. <b>(cf statuts pour financement)</b> L'exploitation des installations existantes futures des réseaux communaux d'éclairage public et exécution des travaux de maintenance préventive, de dépannage, de renouvellement et de réparation sur ces réseaux. L'installation des illuminations électriques de Noël	oui		
			Création, l'entretien, la gestion et le développement des installations sportives d'intérêt communautaire. <b>(Cf Statuts pour intérêt communautaire)</b>	oui		
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	acquisition et gestion des œuvres et objets du musée vivant de la porcelaine à Foëcy L'intérêt communautaire réside dans la conservation du patrimoine communautaire Objectif : maintien de l'emploi et sauvegarde d'une activité industrielle sur le territoire de la communauté de communes « les terres d'Yèvre »	oui		
	2	Tout ou partie de l'assainissement	Contrôle des dispositifs d'assainissement individuel dans les zones délimitées au plan de zonage de chacune des communes L'intérêt communautaire réside dans : - la gestion centralisée et unique de l'élimination des boues des stations d'épuration - la prise en charge du contrôle des système d'assainissement non collectif - la recherche des conditions financières et environnementales optimales, du respect des obligations législatives réglementaires Objectif : conduire une réflexion sur le traitement communautaire de l'assainissement des eaux usées.	oui		
3	3	Elaboration d'une aide à la petite enfance	Action en faveur de la petite enfance Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions menées sur le territoire de la communauté de communes destinées à : - apporter une aide renforcée aux familles et leur offrir un choix diversifié pour la garde des jeunes enfants ; - créer des points d'accueil pour les assistantes maternelles - mettre en place des formations à destination des assistantes maternelles Objectifs : - étudier, mettre en place, assurer et développer un relais d'assistantes maternelles - étudier, créer, réaliser et gérer les structures (accueils permanents temporaires, occasionnels) destinées à la petite enfance à l'exclusion des accueils périscolaires et centre de loisirs - mettre en place et développer des actions d'aides à la parentalité, par la création et la gestion de lieux de rencontres et d'accueils parents/enfants	oui		
	3	Centralisation des moyens de sécurisation des biens communaux	L'intérêt communautaire réside dans la centralisation de moyens de surveillance de biens communaux par l'emploi de personnels communautaires ou de prestataires de services extérieurs. Objectif : permettre aux différentes communes de réaliser des économies de fonctionnement ou d'investissement.	oui		
	3	Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques en application de l'article L.1425.1 du CGCT.		non	Touraine Cher Numérique	

## Terroirs d'Angillon

### 1) Présentation générale (création : 29 décembre 2000)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
LES AIX D'ANGILLON	1 917	130,6	- 0,1 %
AZY	489	17,7	+ 0,6 %
BRÉCY	868	21,9	+ 2,4 %
MOULINS-SUR-YEVRE	778	50,8	+ 6,5 %
PARASSY	417	16,0	+ 0,5 %
RIANS	1 019	31,4	- 0,5 %
SAINTE SOLANGE	1 186	37,2	- 0,3 %
SOULANGIS	466	33,9	+ 2,0 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>7 140</b>	<b>35,4</b>	<b>+ 0,9 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 1,880 M€

#### **Dotation globale de fonctionnement**

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 71 334  
     Dont dotation de compensation (en €) 248  
     Dotation d'intercommunalité (en €) 71 086  
 DGF totale par habitant (en €) 9,564763

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 9,53151  
 Population "DGF" 7 458  
 Potentiel fiscal (en €) 923 278  
 Potentiel fiscal par habitant 123,796997  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) -25 917  
 FPIC par habitant (en €) -3,5

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,261564  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	49 944,76	26 854,12	23 090,64
	Encours :	632 203,68	

Dépenses de personnel (en €) : 789 231,29  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 15

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Etude d'un schéma directeur d'implantations des activités économiques et touristiques	oui		
			Assainissement : étude de zonage	oui		
			Elaboration, suivi et révision d'un SCOT	non	SIRDAB	
			Infrastructures de recharge des véhicules électriques	non	SDE 18	
	1	Actions de développement économique	Promouvoir les nouvelles zones d'activités	oui		
			Création de zones d'activités	oui		
7	2	Elimination et valorisation des déchets	Mise en place du tri sélectif des déchets	oui		
			a) création de déchetteries			
			b) création de plateformes de points d'apport volontaire			
	2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	collecte, transport, traitement des ordures ménagères	oui		
			collecte, transport, traitement des déchets : verre, papier, plastiques, piles, déchets verts...			
	2	Politique du logement	Voie dite de liaison communautaire (voie reliant les Communes de la Communauté de Communes)	oui		
			Voie dite de desserte d'intérêt économique et communautaire (voie desservant des pôles économiques de la Communauté)			
	2	Assainissement non collectif	<i>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i>	oui		
			Réalisation d'une étude du parc de logements existants afin de déterminer l'opportunité d'une opération dans le cadre des OPAH, et d'évaluer le parc locatif et la disponibilité			
	2	Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat	oui		
			gestion et surveillance des dispositifs d'assainissement individuel des habitants de la Communauté de Communes			
	2	Culture	rôle de conseils et préconisations techniques en matière d'assainissement non collectif auprès des élus de la Communauté de Communes, des usagers et des entreprises concernées	oui		
réalisation de l'étude comprenant diagnostic énergétique et préconisation de travaux sur les équipements publics situés dans le périmètre de la Communauté						
2	Equipements sportifs	<i>la phase de réalisation des travaux préconisés n'entre pas dans la compétence de la Communauté et reste donc à la charge des communes concernées</i>	oui			
		Création d'une piste de BMX ayant la capacité d'accueillir des compétitions officielles de niveau régional				
9	3	Contrat Educatif Local (CEL) : Elaboration et mise en œuvre d'un CEL à l'attention des écoliers et collégiens concernant les activités extra et périscolaires	Réalisations de city Park	oui		
			Contrat Temps Libre (CTL) : Développer et mettre en œuvre une politique globale et concertée en faveur des loisirs et des vacances des enfants et des adolescents (6-16 ans) pendant leurs temps libres	oui		
			L'été sportif et culturel	oui		
			Relais Assistantes Maternelles	oui		
			Accueil non collectif des enfants de 0 à 6 ans : création et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M) itinérant ayant pour mission : - d'assurer l'information, la formation et l'animation de personnes exerçant ou souhaitant exercer la profession d'assistante maternelle (à leur domicile ou au domicile des parents) - d'assurer l'information auprès des parents			
			Création d'un centre de loisirs sans hébergement	oui		
			Création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - mise en œuvre d'une action sociale générale d'intérêt communautaire : - création d'un guichet unique d'informations : consultations administratives diverses - actions d'aides auprès des personnes ayant vocation à un maintien à domicile : portage des repas à domicile, demande d'aide pour soins, pour des travaux ménagers, pour des travaux divers d'entretien - suivi de dossiers d'aide auprès des personnes ayant vocation à entrer en maison de soins, repos, etc... avec contact consultatif : * auprès des services médico-sociaux départementaux pour les demandes de prestations * auprès des EHPAD ou autres établissements similaires de repos - relais entre les jeunes de 16 à 25 ans et la mission locale - relais entre : * l'ADMR et le CIAS dans le cadre spécifique de l'aide alimentaire « épicerie sociale » * service de soins infirmiers à domicile - analyse des besoins sociaux annuellement - instruction des demandes de revenu de solidarité active (RSA)	oui		
			Etude, réalisation et gestion d'établissement d'accueil de jeunes enfants (crèche, halte garderie, multi accueil, micro crèche)	oui		
			Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l'article L1425-1 du CGCT	non	Touraine Cher Numérique	
			Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, inscrites au contrat culturel de territoire signé avec le département du Cher et la région Centre	oui		

## Trois Provinces

### 1) Présentation générale (création : 26 décembre 2000)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
AUGY-SUR-AUBOIS	297	9,8	- 0,3 %
CHAUMONT	47	22,3	0,0 %
GIVARDON	306	14,0	- 1,1 %
GROSSOUVRE	287	18,2	+ 0,4 %
MORNAY-SUR-ALLIER	424	19,6	- 1,2 %
NEUILLY-EN-DUN	254	8,6	- 3,3 %
NEUVY-LE-BARROIS	157	3,7	- 0,1 %
SAGONNE	204	10,8	- 2,3 %
SAINT AIGNAN-DES-NOYERS	100	9,1	+ 0,6 %
SANCOINS	3 266	61,0	+ 0,6 %
VEREAUX	166	7,2	- 0,2 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>5 508</b>	<b>20,4</b>	<b>- 0,1 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle de zone  
 Total des produits de fonctionnement dont produits locaux (2014) 1,202 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 129 578  
 Dont dotations de compensation (en €) 1 014  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 128 564  
 DGF totale par habitant (en €) 21,37898

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 21,211681  
 Population "DGF" 6 061  
 Potentiel fiscal (en €) 501 002  
 Potentiel fiscal par habitant 82,659957  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 34 097  
 FPIC par habitant (en €) 5,6

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,22934  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	85 035,94	29 771,33	55 264,61
Encours :	1 100 982,72		

Dépenses de personnel (en €) : 607 110,35  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 23

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1		Elaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.)	oui		
			Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur (en application de la loi ALUR)	oui		
		Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Communications électroniques : - établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux	non	SM Touraine Cher Numérique	
			Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics	oui		
			Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire	oui		
			Conception, création et gestion de boucles cyclables	oui		
		Actions de développement économique	Construction de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires.	oui		
Extension de la zone d'activités non viabilisée de Sancoins dénommée « ZA des Grivelles ».	oui					
Aides aux commerces et à l'artisanat sur le territoire intercommunal	oui					
4	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Définition d'une zone de développement de l'éolien	oui		
		Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte et traitement des ordures ménagères. A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013, la communauté de communes est substituée aux communes de Mornay-sur-Allier et Neuville-le-Barrois au sein du SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier en application du dernier alinéa de l'article L.5214-21 du CGCT	non	SMIRTO pour toutes les communes	SiCTOM de St Pierre le Moutier pour Mornay/allier et Neuville le Barrois
		Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Création, maintenance et gestion d'équipements culturels – Bibliothèque de Sancoins	oui		
			Construction et gestion d'une piscine couverte à Sancoins Mise à disposition de celle-ci au public à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	oui		
		Tout ou partie de l'assainissement	Assainissement non collectif : -gestion d'un service public d'assainissement non collectif dont les missions sont les suivantes : ☞ Les contrôles obligatoires des installations existantes ☞ Les contrôles obligatoires sur les installations neuves ☞ L'entretien des ouvrages d'assainissement non collectifs	oui		
5	3	Promotion du tourisme sur le territoire intercommunal : Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal qui assurera les missions suivantes :-Accueil et information-Promotion touristique du territoire-Commercialisation de produits touristiques-Coordination des interventions des divers partenaires locaux du développement touristique-Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale		oui		
		Création et gestion d'une fourrière pour accueillir les chiens errants		oui		
		Enfance et jeunesse :- Création et gestion d'accueil(s) de loisirs intercommunal sans hébergement- Création et gestion d'un relais d'assistants maternels		oui		
		Contrat culturel de territoire		oui		
		Transports scolaires depuis le 1er janvier 2014		Par délégation du Conseil départemental		

## Vals de Cher et d'Arnon

### 1) Présentation générale (création : 18 novembre 1999)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
BRINAY	528	17,9	+ 1,1 %
CERBOIS	453	24,6	+ 1,1 %
CHÉRY	216	16,0	- 0,5 %
LAZENAY	353	11,5	0,0 %
LIMEUX	153	11,6	+ 0,5 %
LURY-SUR-ARNON	714	51,6	+ 0,7 %
MASSAY	1 428	29,8	0,0 %
MÉREAU	2 491	133,6	+ 2,4 %
POISIEUX	213	20,7	+ 0,7 %
PREUILLY	449	30,1	- 0,9 %
QUINÇY	924	50,8	+ 2,3 %
SAINTE THORETTE	470	17,7	- 0,4 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>8 392</b>	<b>32,8</b>	<b>+ 1,1 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 2,374 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 175 333  
 Dont dotations de compensation (en €) 1 589  
 Dotations d'intercommunalité (en €) 173 744  
 DGF totale par habitant (en €) 19,649557

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 19,471478  
 Population "DGF" 8 923  
 Potentiel fiscal (en €) 972 900  
 Potentiel fiscal par habitant 109,032836  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 0  
 FPIC par habitant (en €) 0,0

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,395156  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
			80 201,58
	Encours :	2 084 513,13	

Dépenses de personnel (en €) : 331 550,23  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 5

## 3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ( à compter du 27/03/2014)	oui		
			- Etudes et réalisations de projets économiques et touristiques (dont le patrimoine rural, mais à l'exclusion des édifices religieux en fonction) - Réalisation des projets économiques retenus dans le cadre de ces études	oui		
	1	Actions de développement économique	-Création, promotion, développement et extension des zones d'activités d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire : * les zones d'activités bordant l'autoroute A20 (communes de MASSAY et MEREAU pour la partie propriété de la Communauté de Communes) * la zone d'activités de Chéry et pour l'avenir toute autre zone d'activités économiques qui sera déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire. La reconnaissance de l'intérêt communautaire se fera par modification des statuts	oui		
			- promotion des activités économiques, touristiques et sportives par des actions de communication	oui		
			- Construction, réhabilitation des équipements touristiques à l'exclusion des campings.	oui		
			- Actions pour le maintien et le soutien des commerces ou des services de proximité (acquisition, réhabilitation, mise aux normes, subventions)	oui		
6	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	- Aménagements paysagers d'intérêt communautaire, dans les zones d'activités d'intérêt communautaires ou autour des bâtiments communautaires.	oui		
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	- Gestion du ramassage, du tri et du traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés (par la réalisation d'une déchetterie et de points d'apports volontaires et l'acquisition de matériel nécessaire à leur fonctionnement ou au fonctionnement de la collecte)	oui		
	2	Politique du logement et du cadre de vie	- Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Réalisation d'études habitat - participation à la création d'une MARPA en partenariat ainsi que de toute autre action concertée à l'attention des personnes âgées. - développement ou mise en réseau ou création de structures d'accueil de la petite enfance par le biais de crèches, RAM...	oui		
	2	voirie	- Création et exploitation de services publics définis à l'article L 1425-1 du Code général des Collectivités Territoriales ( installations techniques permettant la mise en place du haut débit télécom) à l'exception des réseaux et services institués ou utilisés à titre principal pour la fourniture de services de communication audiovisuelle régis par la loi n° 86-1067 du 30 Septembre 1986 relative à la liberté de communication.	non	Touraine Cher Numérique	
	2	voirie	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire Sont déclarées d'intérêt communautaire les voies desservant les zones d'activité économique communautaires, et toutes les voies communales et les chemins ruraux hors agglomération mis à disposition de la Communauté de Communes.	oui		
	2	Construction, réhabilitation d'équipements culturels et sportifs	Gestion des équipements culturels et sportifs Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements culturels : la médiathèque de Massay, la Halle des Métiers de Brinay, la Villa de Quincy, la Grange du Chambord à Lury/Arnon, la salle capitulaire à Massay.	oui		
1	3	Eclairage Public	- Création d'un Service Public Assainissement Non Collectif et gestion de la compétence assainissement non collectif	oui		
			Acquisition des équipements nécessaires aux illuminations festives	non	SDE 18	

Adhère au SM du Pays de Vierzon pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique du Pays

## Vierzon - Sologne - Berry

### 1) Présentation générale (création : 1<sup>er</sup> janvier 2013)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
DAMPIERRE-EN-GRAÇAY	255	27,1	+ 2,5 %
GENOUILLY	702	20,3	- 0,6 %
GRACAY	1 456	45,8	- 1,0 %
MÉRY-SUR-CHER	689	33,0	+ 0,3 %
NOHANT-EN-GRACAY	298	12,5	- 0,9 %
SAINT GEORGES-SUR-LA-PRÉE	650	28,5	+ 0,6 %
SAINT HILAIRE-DE-COURT	656	55,8	- 2,2 %
SAINT OUTRILLE	209	16,7	- 0,5 %
THÉNIOUX	687	37,5	+ 3,1 %
VIERZON	27 081	363,5	- 0,5 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>32 683</b>	<b>125,5</b>	<b>- 0,4 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité professionnelle unique  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 10,859 M€  
**Dotation globale de fonctionnement** DGF bonifiée

Dotation globale de fonctionnement totale (en €) 3 417 737  
 Dont dotation de compensation (en €) 2 923 587  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 494 150  
 DGF totale par habitant (en €) 99,691888

Dotation d'intercommunalité par habitant (en €) 14,413849  
 Population "DGF" 34 283  
 Potentiel fiscal (en €) 12 832 937  
 Potentiel fiscal par habitant 374,32363  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 278,565237

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 167 105  
 FPIC par habitant (en €) 4,9

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,259183  
 CIF moyen de la catégorie : 0,354408

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	915 308,05	268 044,37	647 263,68
	Encours :	7 043 419,30	

Dépenses de personnel (en €) : 1 753 915,50  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 50

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
1	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; aménagement rural ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire Les actions relatives à l'aménagement rural concernant les communes rurales (moins de 2000 habitants) ( <i>Cf statuts pour IC</i> )  Les zones d'aménagement concerté sont considérées d'intérêt communautaire lorsqu'elles sont directement liées à des opérations concernées par une compétence transférée.  La création, l'entretien et la gestion des bornes de recharge électrique	oui		
1	1	Actions de développement économique	Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; action de développement économique. Toutes les zones d'activités économiques, actuelles et futures sont considérées d'intérêt communautaire. L'aménagement comprend notamment la création. Actions de développement économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Création, aménagement et gestion des pépinières d'entreprises, des ateliers-relais et de tous les bâtiments à vocation économique gérés par des baux commerciaux</li> <li>☞ Toutes actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et d'une manière générale, la promotion des activités économiques</li> <li>☞ Mise en œuvre et suivi des programmes locaux de développement économique initiés par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département</li> <li>☞ Mise en œuvre d'actions de lutte contre le chômage et d'actions liées à l'insertion</li> <li>☞ Développement touristique (Offices de Tourisme, opérations et animations touristiques)</li> <li>☞ Création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des campings</li> <li>☞ Réhabilitation et gestion de friches industrielles</li> <li>☞ Site de l'ancienne usine verte route de Vatan à Gracay</li> <li>☞ Tous aménagements, constructions, réhabilitations, gestion, promotion et entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire (<i>cf statuts pour IC</i>)</li> </ul> Participation financière aux associations à rayonnement intercommunal dans le cadre d'une compétence exercée par la communauté Création et aménagement des parcs éoliens.	oui		
10	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	* Tous aménagements du Canal de Berry, de ses berges et ouvrages Cette compétence comprend également l'aménagement et la valorisation de ses abords.	non	Canal de Berry	
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	* Gestion du ramassage, du tri et du traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés ainsi que leur valorisation * Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Cette compétence comprend notamment la collecte de ces déchets : * Création, aménagement et fonctionnement de déchetteries : Construction, aménagement, gestion, promotion, entretien de déchetteries existantes ou à créer sur le territoire communautaire	oui		
	2	Politique du logement et du cadre de vie	* Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées * Etude du schéma d'accessibilité des équipements communaux et communautaires des communes de moins de 2000 habitants Est considérée d'intérêt communautaire la rédaction d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	oui		
	2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	* Pour les communes rurales (de moins de 2000 habitants) : aménagement, réhabilitation et entretien des voies publiques goudronnées inscrites au tableau de classement unique, ainsi que l'ensemble des places et parvis goudronnés; les voies internes aux lotissements ne sont prises en charge qu'après création par les communes et inscription au tableau. * Pour toutes les communes, y compris celles de 2000 habitants et plus : Sont considérées d'intérêt communautaire les voiries (bitume, voies et trottoirs, caniveaux) à usage principal de desserte de Zone d'Aménagement Concerté, d'une zone d'activités ou d'un équipement, qui auront été ou qui seront transférés dans le cadre des compétences et de l'intérêt communautaire qui les précise. Cela concerne tant la création que l'entretien de ce type de voirie. * Acquisition et entretien de panneaux signalétiques et de signalisation divers assurant l'information et la sécurité des personnes et des biens sur les voiries d'intérêt communautaire	oui		
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	* Acquisition, construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement des équipements sportifs et culturels ( <i>cf statuts pour liste des équipements sportifs</i> ) * Soutien des activités et des animations culturelles et sportives : Participation financière aux associations à rayonnement intercommunal dans le cadre d'une compétence exercée par la communauté * Culture : Music'art * Equipements de loisirs : Sont considérées d'intérêt communautaire la réalisation et la gestion d'une patinoire sur le site de la Société française.	oui		
	2	Tout ou partie de l'assainissement	* Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) pour toutes les compétences obligatoires (= contrôles techniques des installations d'assainissement individuel) ainsi que pour les compétences facultatives suivantes : - Entretien des installations - Réhabilitation des installations	oui sauf pour Méry/Cher et Thénieux		SIAEPA Thénieux/Méry pour ces 2 communes
	2	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	compétence en cours d'acquisition (01/01/2016)	oui		
	2	Eclairage Public	Pour les communes rurales (de moins de 2000 habitants) : modernisation, extension et entretien de l'éclairage public cohérent et coordonné, ainsi que toutes études de faisabilité permettant d'améliorer l'éclairage public.	oui Pour Vierzon Thénieux et Méry/Cher	SDE 18	Pour toutes les autres communes
	2	La Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	Sont considérées d'intérêt communautaire, pour les communes rurales (moins de 2 000 habitants) <input type="checkbox"/> les actions périscolaires en faveur de l'enfance et de la jeunesse (3 à 17 ans) : <input type="checkbox"/> création, entretien et gestion d'un centre de loisirs sans hébergement à Genouilly <input type="checkbox"/> toutes activités périscolaires organisées par le centre de loisirs dont les ateliers découvertes (ex CEL) <input type="checkbox"/> soutien financier concernant l'organisation d'activités pédagogiques, périscolaires ou interscolaires assurées par : - l'école intercommunale de pêche et son association « la Brème » - les coopératives scolaires <input type="checkbox"/> les actions en faveur de la petite enfance (de 0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> création et gestion d'une structure multi accueil à Genouilly <input type="checkbox"/> création et gestion d'un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Parents-Enfants (RAMPE) à Genouilly <input type="checkbox"/> création et gestion de lieu de rencontres parents enfants <input type="checkbox"/> création de points d'accueil pour les assistant(e)s maternel(le)s <input type="checkbox"/> séances récréatives	oui		
	2	exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques	Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévu au 1 de l'article L.1425.1 du Code Général des Collectivités Locales.	non	Touraine Cher Numérique	

Adhère au SM du Pays de Vierzon pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique du Pays

## Villages de la Forêt

### 1) Présentation générale (création : 31 décembre 1998)

communes membres	Population municipale 2015 (millésime 2012)	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012
NANÇAY	879	8,3	+ 0,6 %
NEUVY-SUR-BARANGEON	1 253	18,6	+ 0,2 %
SAINT LAURENT	455	11,8	+ 3,0 %
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	2 144	86,2	+ 1,0 %
VOUZERON	549	10,4	- 0,3 %
<b>Communauté de communes</b>	<b>5 280</b>	<b>18,2</b>	<b>+ 0,7 %</b>

### 2) Principales ressources financières au titre de l'exercice 2015

Fiscalité – régime : Fiscalité additionnelle  
 Total des produits de fonctionnement dont impôts locaux (2014) 1,799 M€

#### **Dotations globales de fonctionnement**

Dotations globales de fonctionnement totale (en €) 143 451  
 Dont dotation de compensation (en €) 358  
 Dotation d'intercommunalité (en €) 143 093  
 DGF totale par habitant (en €) 24,741463

Dotations d'intercommunalité par habitant (en €) 24,679717  
 Population "DGF" 5 798  
 Potentiel fiscal (en €) 468 196  
 Potentiel fiscal par habitant 80,751294  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie 131,042079

#### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Solde net FPIC (en €) 51 385  
 FPIC par habitant (en €) 8,9

#### **Coefficient d'intégration fiscale**

de la communauté : 0,420215  
 CIF moyen de la catégorie : 0,317873

Dette :	Annuités :	Intérêts :	Capital :
	84 388,97	16 206,47	68 182,50
Encours :	349 797,71		

Dépenses de personnel (en €) : 195 989,35  
 Effectif (nombre d'agents titulaires) : 16

3) Compétences et modalités d'exercice

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
1	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ( à compter du 27/03/2014)	oui		
			Aménagement et entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire. Pour exercer cette compétence, la communauté de communes pourra passer une convention de mise à disposition avec les communes pour l'utilisation du personnel communal et/ou du matériel communal.			
			Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire			
			Infrastructures de recharge de véhicules électriques			
1	1	Actions de développement économique	Créer, promouvoir et développer les zones d'activités intercommunales à partir de terrains achetés ou mis à disposition.	oui		
			Développer la communication autour des activités économiques et touristiques en vue d'en faire leur promotion à travers un Office de Tourisme Intercommunal.	oui		
			Créer, acquérir et gérer des équipements touristiques. Sont exclus de cette compétence les campings et les aires d'accueil pour les camping-cars	oui		
3	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Gestion du ramassage, du tri et du traitement des ordures ménagères et des différents déchets. Toutes les décisions prises dans ce domaine le seront conjointement par le président de la communauté de communes et les maires des communes concernées par les décisions.	oui		
		Politique du logement et du cadre de vie	- Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) - Réalisation d'études d'habitat.	oui		
		Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	- Création de voirie - Ouverture et construction d'une voie nouvelle - Réalisation de travaux d'entretien des emprises routières de la voirie communautaire. Entretien des chaussées et des ouvrages de franchissement et de protection, fournitures d'enrobé stockable et emplois partiels au point à temps, élagage et abatage des plantations situées en bordure de voies et maintien en bon état d'usage des dépendances. - Amélioration et valorisation de la voirie communautaire	oui*		
3	3	Transport scolaire	Pour les écoles primaires de Saint Laurent, Vouzeron et Vignoux-sur-barangeon, CES et les lycées par convention avec le Conseil Général.	oui		
		Mise en œuvre des contrats de Pays	La communauté de communes met en œuvre les décisions des contrats de Pays dans la limite de ses propres compétences.	oui		
		Infrastructures et réseaux de communications électroniques	Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.	non	en cours d'adhésion à Touraine Cher Numérique	

## **Les syndicats**

## Liste générale des syndicats

arrondissement siège	nom du groupement	cat juridique
Bourges	SI AEPA SANCERRE/SAINT-SATUR	SIVOM
Bourges	SI AEPA ST-MARTIN/ST-GEORGES	SIVOM
Saint-Amand-Montrond	SI AEPA CUFFY/COURS-LES-BARRES	SIVOM
Vierzon	SI AEPA DE LA REGION DE GRACAY	SIVOM
Bourges	SIVOM LOIRE ET CANAL	SIVOM
Bourges	SIBIB	SIVOM
Bourges	SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN- DES- CHAMPS	SIVOM
Saint-Amand-Montrond	SIVOM DE THAUMIERS/LE PONDY/VERNEUIL	SIVOM
Vierzon	SIVOM SOLOGNE PAYS FORT	SIVOM à la carte
Bourges	SI TS LES AIX D ANGILLON-LEVET	SIVU
Bourges	SI TS D'AVORD	SIVU
Bourges	SI TS DE SANCERRE	SIVU
Bourges	SI TS DE CHAROST/ST-FLORENT-SUR-CHER	SIVU
Bourges	SI TS DE LERE	SIVU
Bourges	SI TS DE SANCERGUES	SIVU
Bourges	SI TS D'HENRICHEMONT	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI TS DE CHATEAUNEUF-S/CHER	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI TS DE DUN-SUR-AURON	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI TS DE LIGNIERES	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI TS LE CHÂTELET EN BERRY-CHÂTEAUMEILLANT	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI TS DE LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RAMASSAGE SCOLAIRE ENTRE OSMERY ET RAYMOND	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI TS DE CHARENTON/SAULZAIS	SIVU
Vierzon	SI TS DE LURY-SUR-ARNON	SIVU
Vierzon	SI TS THÉNIUUX-GRAÇAY-MASSAY	SIVU
Bourges	SI CONST ET FONCTIONNEMENT COLLEGE HENRICHEMONT	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI CONST ET GESTION COLLEGES ST-AMAND ET EQUIPEMENTS ANNEXES	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI GESTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT COLLEGE DU CHATELET	SIVU
Bourges	SI RP CRÉSANCY-EN-SANCERRE, MENETOU-RATEL ET SENS BEAUJEU	SIVU
Bourges	SI RP MONTIGNY/HUMBLIGNY/NEUVY/NEUILLY	SIVU
Bourges	SI RP PARASSY/MOROGUES/AUBINGES	SIVU
Bourges	SI RP SAVIGNY/SUBLIGNY	SIVU
Bourges	SI RP BOULLERET/STE-GEMME	SIVU
Bourges	SI RP GARIGNY/JUSSY/PRECY	SIVU

Bourges	SI RP SURY EN VAUX / VERDIGNY	SIVU
Bourges	SI RP JARS/LE NOYER	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP AUGY/NEUILLY	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP BANNEGON/BESSAIS/VERNAIS	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP DES TERRES DE COEUR	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP AINAY/LA PERCHE/LA CELETTE	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP ARCOMPS/ARDENAI/LOYE	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP CHARENTON/ST-PIERRE-LES-ETIEUX	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP COLOMBIERS/DREVANT/LA GROUTTE	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP LA CELLE/BRUERE/FARGES	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP ORCENAI/MARCAIS	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI RP PREVERANGES/ST-PRIEST/ST-SATURNIN	SIVU
Vierzon	SI RP BRINON/CLEMONT	SIVU
Vierzon	SI SCOLAIRE SAINT-LAURENT/VOUZERON	SIVU
Vierzon	SI ADMINISTRATION ET GESTION ECOLES PREUILLY/STE-THORETTE	SIVU
Vierzon	SI RP CERBOIS/CHERY/LAZENAY	SIVU
Vierzon	SI RP PRESLY/MENETREOL	SIVU
Bourges	SI AEP AIX D'ANGILLON	SIVU
Bourges	SI AEP AZY/ETRECHY	SIVU
Bourges	SI AEP FARGES/VILLABON	SIVU
Bourges	SI AEP MENETREOL/THAUVENAY/ST-BOUIZE	SIVU
Bourges	SI AEP MONTIGNY/HUMBLIGNY	SIVU
Bourges	SI AEP QUANTILLY/ST-PALAIS/ACHERES	SIVU
Bourges	SI AEP REGION DE CHAROST	SIVU
Bourges	SI AEP REGION DE SANCERGUES	SIVU
Bourges	SI AEP ST-ELOY-DE-GY/VASSELAY	SIVU
Bourges	SI AEP SURY-EN-VAUX/VERDIGNY	SIVU
Bourges	SI AEP NEUILLY/NEUVY	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP VALLEE DE GERMIGNY	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SYNDICAT DE LA FONTAINE SAINT CLAIR	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP CHARENTON-DU-CHER	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP CHATEAUNEUF - VENESMES-VALLENAY	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP DREVANT	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP LIGNIERES	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP MARCHE-BOISCHAUT	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP NERONDES	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI AEP DE SAINT-AMAND-MONTROND/ORVAL	SIVU
Vierzon	SI AEP PRESLY/ENNORDRES	SIVU
Vierzon	SI AEP PREUILLY/SAINTE-THORETTE	SIVU
Vierzon	SI AEP BARLIEU	SIVU

Vierzon	SI AEP BRINON/CLEMONT	SIVU
Vierzon	SI AEP GENOUILLY	SIVU
Vierzon	SI AEP LURY-SUR-ARNON	SIVU
Vierzon	SI AEP MEREAU/SAINT-HILAIRE-DE-COURT	SIVU
Vierzon	SI AEP VIGNOUX-SUR-BARANGEON	SIVU
Bourges	SI AHMESA SANCERROIS - SI D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ET DE MAÎTRISE DE L'ÉROSION DES SOLS AGRICOLES DANS LE SANCERROIS	SIVU
Bourges	SI ETAH DE LA VALLEE DE LA BELAINE ET DE SES AFFLUENTS	SIVU
Bourges	SI DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE (SIVY)	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI ASSAINISSEMENT DE LA RIVIERE LA CANCHE	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI POUR L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON, DE L'AIRAIN ET DE LEURS AFFLUENTS (SIAB3A)	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SIRAH SUR L'ARNON	SIVU
Vierzon	SI TAH DU FOUZON ET DE SES AFFLUENTS	SIVU
Vierzon	SI AMENAGEMENT VALLEE ARNON AVAL (SIAVAA)	SIVU
Vierzon	SI AMENAG VALLEE DU BARANGEON	SIVU
Vierzon	SI COLLECTE ET TRI SELECTIF DES DECHETS MENAGERS (MEHUN)	SIVU
Bourges	SI ETUDES MOYENS DE LUTTE C/FLEAUX ATMOSPHERIQUES/SIEMLFA	SIVU
Bourges	SI ASSAINISSEMENT DE JARS ET DU NOYER	SIVU
Bourges	SI ASSAINISSEMENT DE LERE ET SURY-PRES-LERE	SIVU
Bourges	SI LOGEMENTS FOYERS PERSONNES AGEES VAILLY S/SAULDRE	SIVU
Bourges	SIVU DES ORMEAUX	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI ENTRETIEN CHEMINS ET BATIMENTS COMMUNAUX BOUZAIS/COLOMBIERS/LA GROUTTE	SIVU
Saint-Amand-Montrond	SI FONCT ECOLES MATERNELLES & ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE NERONDES	SIVU
Bourges	SI TS DE SAINT-MARTIN D'AUXIGNY	SMF
Bourges	SI AEP VAL DE LOIRE ET DU PAYS FORT	SMF
Vierzon	SMAERC	SMF
Bourges	SM AMENAG LOIRE ET AFFLUENTS DEPT CHER - SICALA DU CHER	SMF
Bourges	SICTREM DE BAUGY	SMF
Bourges	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉNAGERS DES RÉGIONS DE LÉRÉ, SANCERRE ET VAILLY SUR SAULDRE (SMICTREM)	SMF
Saint-Amand-Montrond	SM IRTOM DU SAINT AMANDOIS	SMF
Bourges	SIRDAB	SMF
Bourges	SMAME	SMF
Bourges	AGGLOBUS	SMF
Bourges	SM EAU ET ASSAINISSEMENT DE LAPAN	SMF à la carte

Vierzon	SI AEPA THENIOUX/MERY-SUR-CHER	SMF à la carte
Bourges	SMIRNE	SMF à la carte
Bourges	SIVOM AZY/ETRECHY/GROISES	SMF à la carte
Bourges	S.DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER	SMF à la carte
Bourges	SM PAYS SANCERRE-SOLOGNE	SMO
Saint-Amand-Montrond	SM DEVELOPPEMENT DU PAYS BERRY/SAINT-AMANDOIS	SMO
Saint-Amand-Montrond	SM PAYS DE LOIRE-VAL D'AUBOIS	SMO
Vierzon	SM PAYS DE VIERZON	SMO
Vierzon	SM DEVELOPPEMENT DU PAYS DE BOURGES	SMO
Bourges	SMERSE	SMO
Bourges	CANAL DE BERRY	SMO
Vierzon	SYNDICAT DE L'ETANG DU PUIITS ET DU CANAL DE LA SAULDRE	SMO
Bourges	TOURAINES CHER NUMERIQUE	SMO
Saint-Amand-Montrond	SM PARC DES GRIVELLES	SMO

Soit 121 syndicats et syndicats mixtes se répartissant ainsi :

SIVOM	9
SIVU	87
SMF	15
SMO	10

## Thématique eau

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 46 groupements avaient la compétence, dont 2 communautés de communes.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, ils sont 42 dont 2 communautés de communes.

Nom du groupement	Nature juridique
CA Bourges Plus	CA
CC FERCHER Pays Florentais	CC
SI AEPA Sancerre/Saint-Satur	SIVOM
SI AEPA St-Martin/St-Georges	SIVOM
SIVOM de Thaumiers/Le Pondy/Verneuil	SIVOM
SI AEPA Cuffy/Cours-Les-Barres	SIVOM
SIVOM Sologne Pays Fort	SIVOM
SI AEPA de la region de Gracay	SIVOM
SI AEP Farges/Villabon	SIVU
SI AEP région de Charost	SIVU
SI AEP Montigny/Humbligny	SIVU
SI AEP St-Eloy-de-Gy/Vasselay	SIVU
SI AEP Quantilly/St-Palais/Acheres	SIVU
SI AEP Sury-en-Vaux/Verdigny	SIVU
SI AEP Menetreol/Thauvenay/St-Bouize	SIVU
SI AEP région de Sancergues	SIVU
SI AEP Val de Loire - Pays Fort	SIVU
SI AEP Azy/Etrechy	SIVU
SI AEP Neuilly/Neuvy	SIVU
SI AEP des Aix d'Angillon	SIVU
SI AEP Chateauneuf - Venesmes-Vallenay	SIVU
Syndicat de la Fontaine Saint Clair	SIVU
SI AEP Marche-Boischaut	SIVU
SIVOM Saint-Amand-Montrond/Orval	SIVU
SI AEP Charenton-du-Cher	SIVU
SI AEP Lignièrès	SIVU
SI AEP Nérondes	SIVU
SI AEP Drevant	SIVU
SI AEP Vallée De Germigny	SIVU
SI AEP Brinon/Clemont	SIVU
SI AEP Presly/Ennordres	SIVU
SI AEP Genouilly	SIVU
SI AEP Mereau/Saint-Hilaire-de-Court	SIVU
SI AEP Lury-sur-Arnon	SIVU
SI AEP Preuilly/Sainte-Thorette	SIVU
SI AEP Barlieu	SIVU

Nom du groupement	Nature juridique
SI AEP Vignoux-sur-Barangeon	SIVU
SI AEPA Thenioux/Mery-sur-Cher	SM fermé
SM eau et assainissement de Lapan	SM fermé
SMAERC	SM fermé
SMIRNE	SM fermé
SMERSE	SM ouvert

La plupart sont de petits syndicats regroupant entre 2 et 6 communes ; 3 structures plus importantes ont été créées pour répondre à des problématiques graves de desserte en eau, tant en quantité qu'en qualité.

L'eau est une compétence dévolue aux communes qui peuvent la transférer à un groupement ou à un syndicat mixte.

46 communes exercent d'ailleurs la compétence, soit en régie, soit par le biais d'une délégation de service public ou d'un marché de prestations.

Aujourd'hui c'est une compétence facultative pour les communautés de communes et optionnelle pour les communautés d'agglomération.

À compter de :

- 2018 l'eau devient une compétence optionnelle
- 2020 l'eau devient une compétence obligatoire (cf. page 99)

## Thématique assainissement (eaux usées, STEP, collecte, traitement)

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 13 groupements étaient dotés de la compétence assainissement collectif (dont 4 établissements publics à fiscalité propre). L'assainissement non collectif n'avait pas été étudié.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, 29 groupements ont la compétence dans leurs statuts, soit en totalité, soit partiellement (la compétence pouvant être scindée en deux services distincts). Ce sont des services industriels et commerciaux individualisés dans des budgets annexes. A titre indicatif, 13 exercent la compétence assainissement collectif et 22 la compétence assainissement non collectif.

		collectif	Non collectif
CA Bourges Plus	CA	x	x
CC Arnon-Boischaut-Cher	CC	x	x
CC Berry-Grand-Sud	CC		x
CC Berry-Loire-Vauvise	CC		x
CC Coeur de France	CC	x	x
CC Coeur du Pays-Fort	CC		x
CC En Terres Vives	CC		x
CC FERCHER - Pays Florentais	CC	x	x
CC Haut Berry Val de Loire	CC		x
CC La Septaine	CC		x
CC Les Hautes Terres en Haut Berry	CC		x
CC Les Terres d'Yèvre	CC	x	x
CC Les Terroirs d'Angillon	CC	x	x
CC Les Trois Provinces	CC		x
CC Les Vals de Cher et d'Arnon	CC		x
CC Pays de Nérondes	CC		x
CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	CC		x
CC Sauldre et Sologne	CC		x
CC Vierzon-Sologne-Berry	CC		x
SI AEPA Sancerre/Saint-Satur	SIVOM	x	
SIVOM Sancerques/Saint-Martin- des- Champs	SIVOM	x	
SI AEPA St-Martin/St-Georges	SIVOM	x	
SI AEPA Cuffy/Cours-les-Barres	SIVOM	x	
SI AEPA de la région de Graçay	SIVOM	x	
SI assainissement de Léré et Sury-près-Léré	SIVU	x	
SI assainissement de Jars et du Noyer	SIVU	x	
SM EALde Lapan	SM fermé		x
SI AEPA Thenioux/Mery-sur-Cher	SM fermé		x
SM PAYS Sancerre-Sologne	SM ouvert		x

86 communes exercent encore la compétence, soit en régie, soit par le biais d'une DSP ou d'un marché de prestations. C'est une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération et optionnelle pour les communautés de communes qui peuvent la scinder en assainissement collectif et assainissement non collectif.

À compter de 2018, la compétence n'est plus sécable et elle devient obligatoire en 2020.

## Thématique regroupement pédagogique

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 26 groupements étaient dotés de la compétence, dont 2 communautés de communes .

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, le nombre de groupements est de 28.

CC le Dunois	CC
CC La Septaine	CC
SIVOM de Thaumiers/Le Pondy/Verneuil	SIVOM
SI RS Osmery / Raymond	SIVU
SI RP Crésancy-en-Sancerre, Menetou-Ratel et Sens Beaujeu	SIVU
SI RP Montigny/Humbligny/Neuvy/Neuilly	SIVU
SI RP Parassy/Morogues/Aubinges	SIVU
SI RP Savigny/Subligny	SIVU
SI RP Boulleret/Ste-Gemme	SIVU
SI RP Garigny/Jussy/Precy	SIVU
SI RP Sury En Vaux / Verdigny	SIVU
SI RP Jars/Le Noyer	SIVU
SI RP Augy/Neuilly	SIVU
SI RP Bannegon/Bessais/Vernais	SIVU
SI RP des Terres De Coeur	SIVU
SI RP Ainay/La Perche/La Celette	SIVU
SI RP Arcomps/Ardenais/Loye	SIVU
SI RP Charenton/St-Pierre-Les-Etieux	SIVU
SI RP Colombiers/Drevant/La Groutte	SIVU
SI RP La Celle/Bruere/Farges	SIVU
SI RP Orcenais/Marçais	SIVU
SI RP Preveranges/St-Priest/St-Saturnin	SIVU
SI RP Brinon/Clemont	SIVU
SI scolaire Saint-Laurent/Vouzeron	SIVU
SI administration et gestion des écoles de Preuilly/Ste-Thorette	SIVU
SI RP Cerbois/Chery/Lazenay	SIVU
SI RP Presly/Menetreol	SIVU
SI fonctionnement des écoles maternelles & élémentaires publiques de Nérondes	SIVU

Cette compétence reflète, au travers de personnes morales autonomes, l'organisation matérielle adoptée sur le terrain pour la mise en place de la carte scolaire de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. Plus récemment, y a été intégrée la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Toutefois, ce n'est pas la seule organisation possible, la création d'une personne morale support n'étant pas obligatoire.

## Thématique hydraulique

La gestion des milieux aquatiques et des écoulements s'entend par bassin versant. Pour faciliter cette gestion, une première démarche pour structurer la maîtrise d'ouvrage sur les bassins versants des principales rivières du département a été engagée lors du premier schéma départemental de coopération intercommunale en 2011 et 2012.

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 25 groupements étaient dotés de la compétence hydraulique.

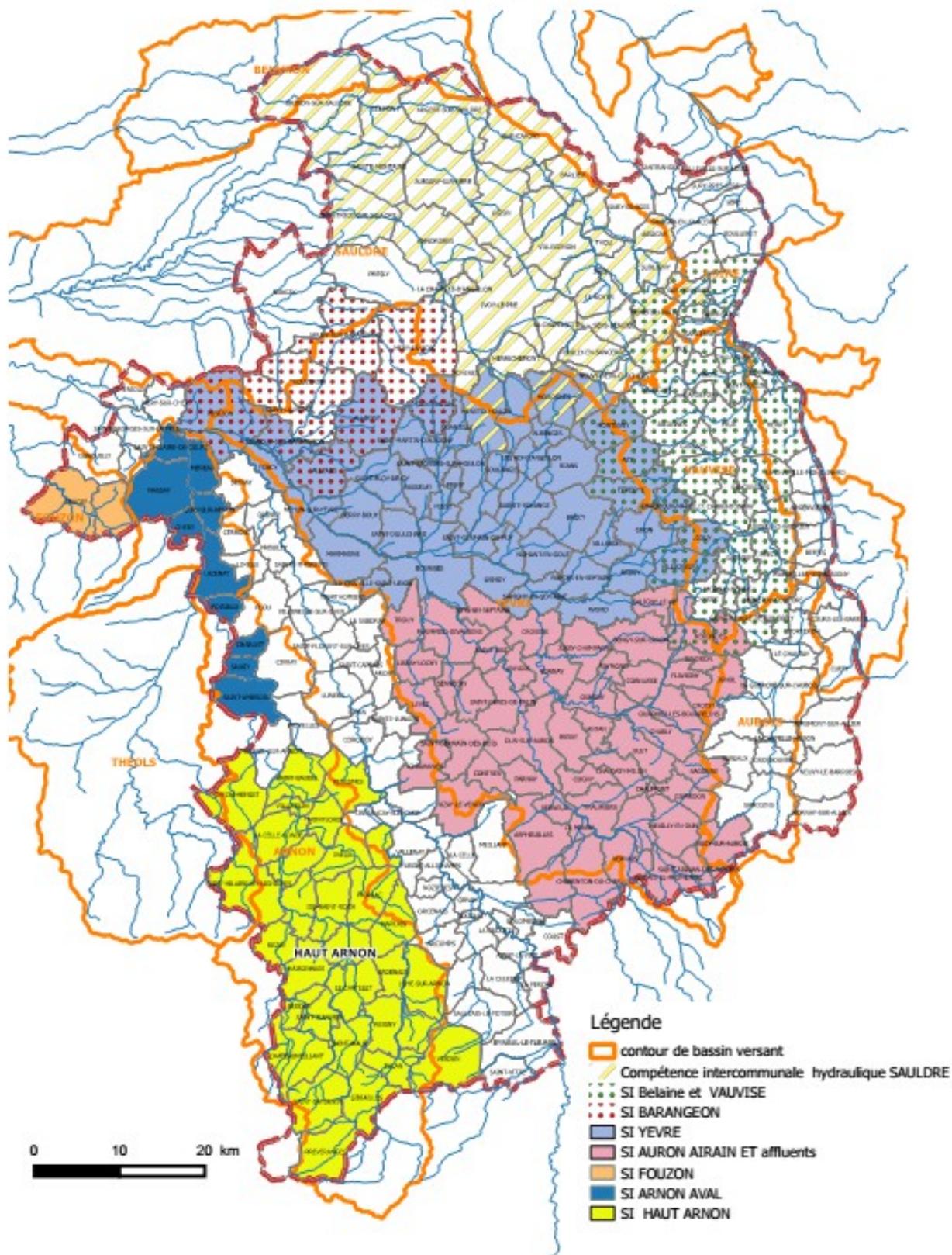
Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, 17 groupements dont 3 communautés (sur les 22 existantes) sont dotés d'une compétence en matière d'hydraulique.

Commune siège	nom du groupement	Nature juridique
Vailly-sur-Sauldre	CC Coeur du Pays Fort	CC
Argent-sur-Sauldre	CC Sauldre et Sologne	CC
Vierzon	CC Vierzon-Sologne-Berry	CC
Sancerre	SIVOM Loire et Canal	SIVOM
Saint-Satur	SI AHMESA Sancerrois - SI d'aménagement hydraulique et de maîtrise de l'érosion des sols agricoles dans le Sancerrois	SIVU
Menetou-Râtel	SI ETAH de la vallée de la Belaine et de ses affluents	SIVU
Bourges	SI de la vallée de l'Yèvre (SIVY)	SIVU
Jouet-sur-l'Aubois	SI assainissement de la rivière la Canche	SIVU
Dun-sur-Auron	SI pour l'aménagement des bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs affluents (SIAB3A)	SIVU
Lignières	SIRAH sur l'Arnon	SIVU
Graçay	SI TAH du Fouzon et de ses affluents	SIVU
Lury-sur-Arnon	SI aménagement de la vallée de l'Arnon aval (SIAVAA)	SIVU
Vignoux-sur-Barangeon	SI aménagement de la vallée du Barangeon	SIVU
Bourges	SM aménagement de la Loire et de ses affluents (représentation du Cher au sein de l'EP Loire) - SICALA	SMF
Germigny-l'Exempt	SM pays de Loire-Val d'Aubois	SMO
Bourges	Canal de Berry	SMO
Clémont	Syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre	SMO

En 2018, la compétence GEMAPI devient obligatoire (cf. page 102).

# Compétence hydraulique

situation au 1er septembre 2015



DDT du Cher - MVAITE - septembre 2015 © IGN BD carto

## Thématique collège

Les lois de décentralisation ayant transféré la compétence « collèges » au département, ces syndicats n'ont plus vocation à perdurer.

Les biens meubles et immeubles des collèges ont d'ailleurs été transférés au département et il ne reste à ces syndicats que des compétences résiduelles.

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 12 syndicats étaient concernés par cette compétence.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, ils sont encore au nombre de 3.

SI de construction et gestion des collèges de St-Amand et des équipements annexes (SIECGC)	SIVU
SI de gestion d'entretien et de fonctionnement du collège du Châtelet	SIVU
SI de construction et de fonctionnement du collège d'Henrichemont	SIVU

## Thématique ordures ménagères

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 33 groupements étaient dotés de la compétence ordures ménagères (26 établissements à fiscalité propre et 7 syndicats).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, 25 groupements dont 20 communautés (sur les 22 existantes) exercent la compétence, soit en régie, soit par délégation à un syndicat.

CA Bourges Plus	CA
CC Haut Berry Val de Loire	CC
CC du Sancerrois	CC
CC en Terres Vives	CC
CC la Septaine	CC
CC les Hautes Terres en Haut Berry	CC
CC Fercher Pays Florentais	CC
CC les Terroirs d'Angillon	CC
CC Coeur du Pays Fort	CC
CC Pays de Nérondes	CC
CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	CC
CC Arnon Boischaud Cher	CC
CC Coeur de France	CC
CC Berry Grand Sud	CC
CC le Dunois	CC
CC les Trois Provinces	CC
CC Sauldre et Sologne	CC
CC Vierzon-Sologne-Berry	CC
CC les Villages de la Forêt	CC
CC les Vals de Cher et d'Arnon	CC
SIVOM Sancergues/Saint-Martin-des-Champs	SIVOM
SI collecte et tri sélectif des déchets ménagers (Mehun)	SIVU
SMICTOM des régions de Léré, Sancerre et Vailly sur Sauldre	SM fermé
SICTREM de Baugy	SM fermé
SM IRTOM du Saint-Amandois	SM fermé

Jusqu'à ce jour, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés est une compétence dévolue aux communes qui peuvent la transférer à un groupement ou à un syndicat mixte.

9 communes exercent d'ailleurs encore la compétence, soit en régie, soit par le biais d'un marché de prestations.

Cette situation prendra fin au 1<sup>er</sup> janvier 2017, car la loi NOTRe dans son article 64 I c) transfère expressément la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au titre des compétences obligatoires. Elles devront se mettre en conformité avec ces dispositions avant cette date, à défaut le préfet procédera à la modification des statuts (article 68 I de la loi).

## Thématique transports scolaires

### Rappel de la réglementation en vigueur

Les transports scolaires sont régis par le Code des transports articles L. 3111-7 à 9 auxquels se réfère l'article L. 213-11 du code de l'éducation à savoir que :

- *Les transports scolaires sont des services réguliers publics.*
- *Le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. ..Toutefois, à l'intérieur des périmètres de transports urbains existant au 1er septembre 1984, cette responsabilité est exercée par l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains.....*
- *En cas de création d'un périmètre de transports urbains ou de modification d'un périmètre existant au 1er septembre 1984 incluant les transports scolaires, une convention est passée entre l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains et le département.*
- *S'ils n'ont pas décidé de les prendre en charge eux-mêmes, le département ou l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains peuvent confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves et associations familiales.*

Ces principes se traduisent par l'organisation suivante dans le département du Cher :

- 4 périmètres de transports urbains (PTU) existent dans le Cher : AGGLOBUS, la ville de Vierzon, la ville de Saint-Amand-Montrond et la communauté de communes du Pays d'Issoudun pour ses communes situées dans le Cher (Charost, Saint-Ambroix, Chezal-Benoit) et Mareuil-sur-Arnon). Ces établissements organisent le transport des élèves les concernant soit directement, soit par convention avec le département si nécessaire.
- Le département est l'autorité compétente pour l'organisation (ACOTU) des transports de personnes hors PTU. Il gère les transports scolaires par l'intermédiaire d'établissements publics de coopération intercommunale avec lesquels il signe une convention d'organisation matérielle du service. Ces établissements sont qualifiés d'autorité organisatrice de second rang (ACOTU2).
- Dans le périmètre de transports non urbains, le transport scolaire a fait l'objet d'une rationalisation lors du SDCI de 2011 : le périmètre des syndicats est désormais assis sur le périmètre de recrutement des collèges défini par les services de l'éducation nationale et les statuts des syndicats concernés ont été toilettés.

Enfin, tant les syndicats du Cher que ceux des départements limitrophes prennent en compte le fait que les périmètres de recrutement des collèges sont interdépartementaux pour les communes situées en périphérie du département.

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 34 groupements étaient dotés de la compétence transports (dont 2 communautés de communes).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, 17 groupements, dont 3 établissements publics à fiscalité propre sont dotés de la compétence.

Bourges plus (inclus dans AGGLOBUS)	CA
CC Pays de Néronde	CC
CC les Trois Provinces	CC
Cc les Villages de la forêt	CC
SIBIB (en cours dissolution)	SIVOM
SIVOM Sologne Pays Fort	SIVOM
AGGLOBUS	SM fermé
SI le Châtelet -Châteaumeillant	SIVU
SITS d'AVORD	SIVU
SITS d'Henrichemont	SIVU
SITS de Charenton/Saulzais	SIVU
SITS de Charost/St-Florent-Sur-Cher	SIVU
SITS de Chateauneuf-sur-Cher	SIVU
SITS de Dun-sur-Auron	SIVU
SITS de la Guerche-sur-l'Aubois	SIVU
SITS de Lere	SIVU
SITS de Lignieres	SIVU
SITS de Lury-sur-Arnon	SIVU
SITS de Saint Martin d'Auxigny	SIVU
SITS de Sancergues	SIVU
SITS de Sancerre	SIVU
SITS les Aix d'Angillon-Levet	SIVU
SITS Thénieux-Graçay-Massay	SIVU

## Syndicats divers

Sont réunis sous cette rubrique, les syndicats dont l'objet est inclassable dans les 7 thématiques techniques retenues au moment de l'élaboration du schéma 2011.

À la fin de l'année 2011, avant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, 28 groupements étaient classés dans cette rubrique.

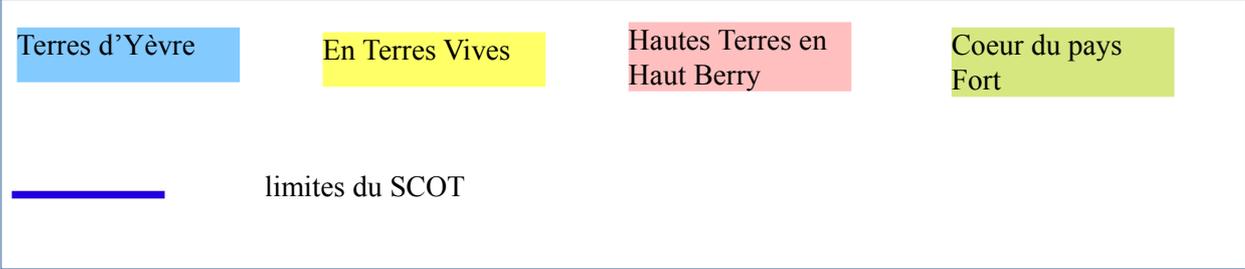
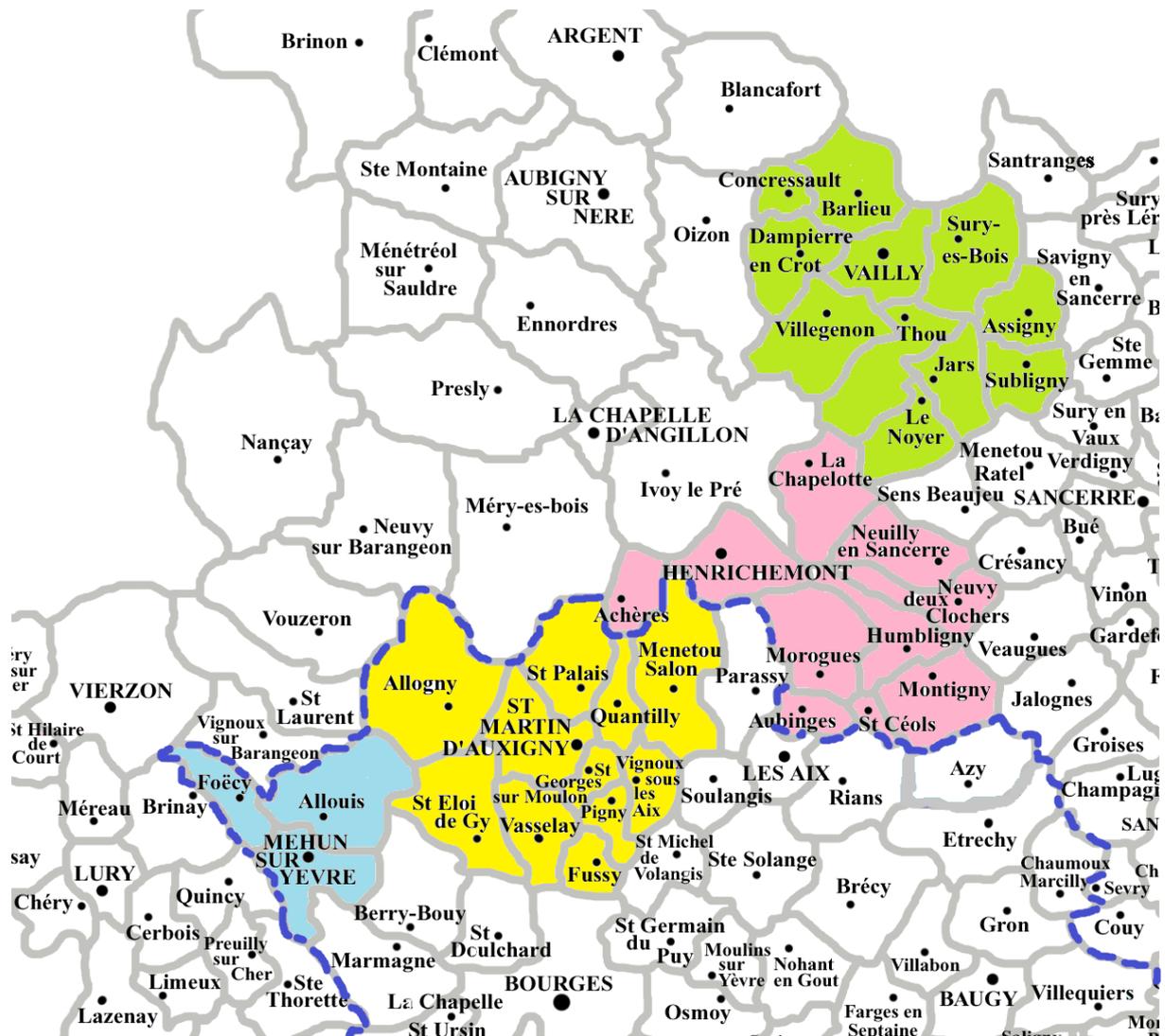
Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, ils sont au nombre de 18.

SIBIB	SIVOM	Gestion d'une piscine et transports afférents	en cours de dissolution
SIVOM Sancergues/Saint-Martin- des-Champs	SIVOM	Assainissement collectif + collecte et traitement des déchets + gestion du cimetière	
SIVOM de Thaumiers / Le Pondy / Verneuil	SIVOM	Gestion des établissements scolaires + eau	
SI études moyens de lutte c/fléaux atmosphériques/SIEMFLA	SIVU		
SI logements foyers personnes âgées de Vailly-sur-Sauldre	SIVU		
SIVU des Ormeaux	SIVU	Syndicat de moyens - mutualisation	
SI entretien chemins et bâtiments communaux de Bouzais / Colombiers / La Groutte	SIVU	Syndicat de moyens - mutualisation	
SIRDAB	SMF	Support juridique du SCOT de l'agglomération berruyère	
SMAME	SMF	Syndicat de moyens	
SIVOM Azy/Etréchy/Groises	SMF à la carte	Ets Scolaires + voirie (syndicat de moyens pour la voirie - mutualisation)	
SDE du cher	SMF à la carte	énergie	
Touraine Cher Numérique	SMO	Infrastructures de réseaux de communication	
SM parc des Grivelles	SMO	Contentieux en cours	
SM pays Sancerre-Sologne	SMO	Porteur du contrat de pays + compétence hydraulique à la carte	
SM développement du pays Berry / Saint-Amandois	SMO	Porteur du contrat de pays + compétence SCOT à la carte	
SM pays de Loire-Val d'Aubois	SMO	Porteur du contrat de pays + Tourisme	
SM pays de Vierzon	SMO	Porteur du contrat de pays	
SM développement du pays de Bourges	SMO	Porteur du contrat de pays	

# **VOLET PRESCRIPTIF**

## **Les EPCI à fiscalité propre**

## Communautés de communes impactées par la loi NOTRe

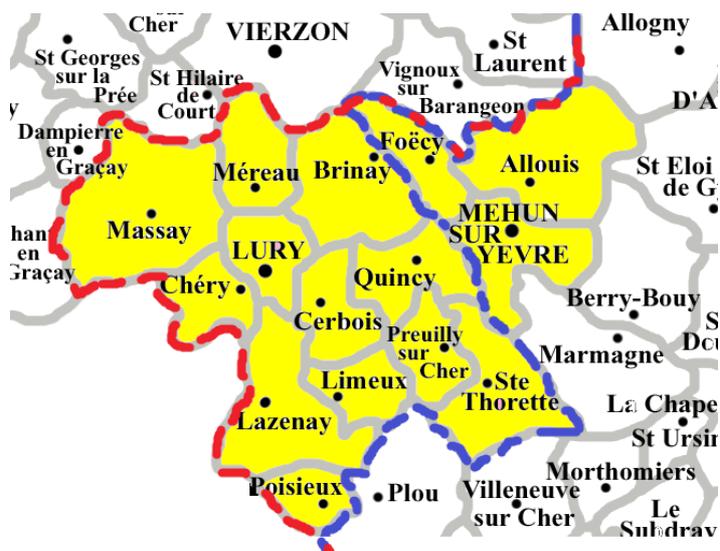


# Prescription EPCI à FP numéro 1 (FP1)

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2015



- limites du SCOT
- obligation de fusion
- Terres d'Yèvre densité > 51,7 hab/km<sup>2</sup> et population < 15 000 hab
- pas d'obligation de fusion
- Vals de Cher et d'Arnon



Prescription SDCI 2015

- Projet de fusion
- anciennes limites du SCOT
- nouvelles limites du SCOT

## Prescription FP1

**Fusion des communautés de communes Les Terres d'Yèvre et Vals de Cher et d'Arnon**

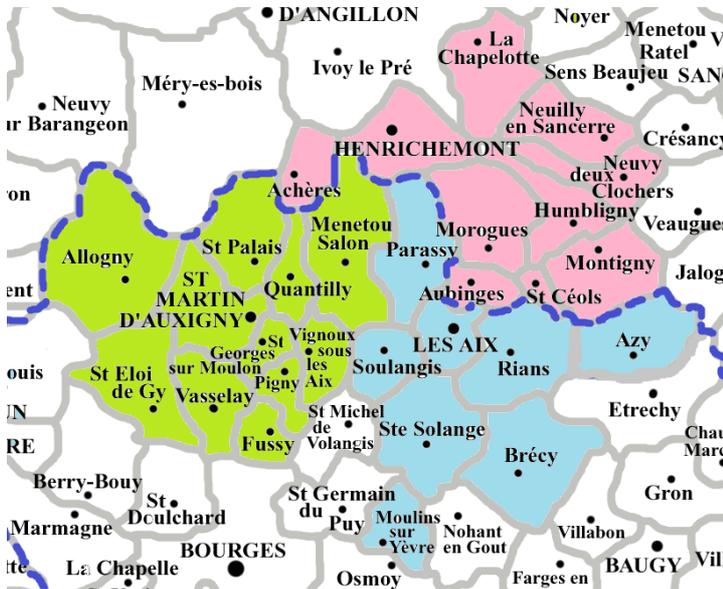
**Nouvelle communauté :**

Population municipale regroupée : 18 256 hab  
 Densité : 54,9 hab/km<sup>2</sup>  
 Régime fiscal : fiscalité additionnelle (FA)

**Conséquences principales :**

Sauf opposition dans les 6 mois suivant la fusion, extension du périmètre du SCOT (extension du SIRDAB)  
 Absorption du syndicat intercommunal de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers (Mehun)

## Prescription EPCI à FP numéro 2 (FP2)



### Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2015

limites du SCOT

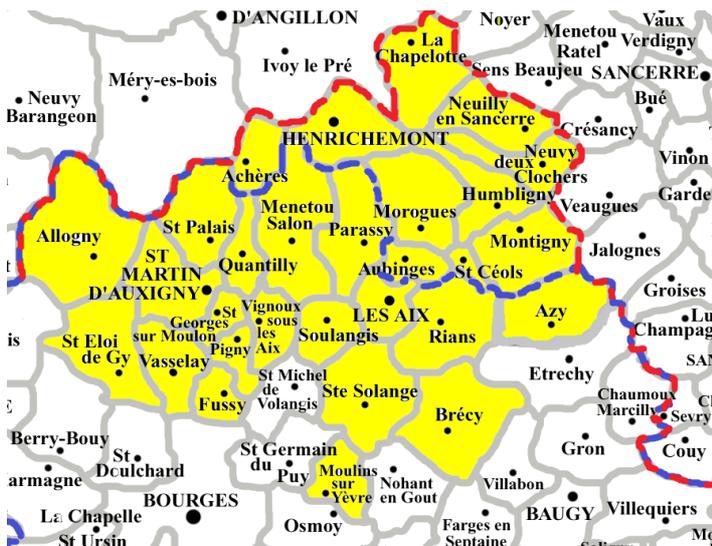
obligation de fusion

En Terres Vives densité > 51,7 hab/km<sup>2</sup> et population < 15 000 hab

Hautes Terres en Haut Berry population < 5 000 hab et densité faible

pas d'obligation de fusion

Terroirs d'Angillon



### Prescription SDCI 2015

Projet de fusion

anciennes limites du SCOT

nouvelles limites du SCOT

### Prescription FP2

#### Fusion des communautés de communes En Terres Vives, Hautes Terres en Haut Berry et Terroirs d'Angillon

##### Nouvelle communauté :

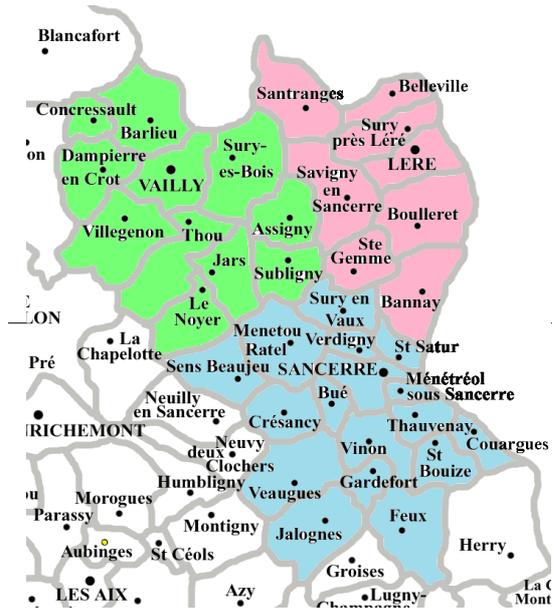
Population municipale regroupée : 24 474 hab  
 Densité : 37,6 hab/km<sup>2</sup>  
 Régime fiscal : fiscalité professionnelle unique (FPU)

##### Conséquences principales :

Sauf opposition dans les 6 mois suivant la fusion, extension du périmètre du SCOT (extension du SIRDAB)  
 Extension du Syndicat Touraine-Cher-Numérique

**Prescription EPCI à FP numéro 3 (FP3)**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2015



obligation de fusion

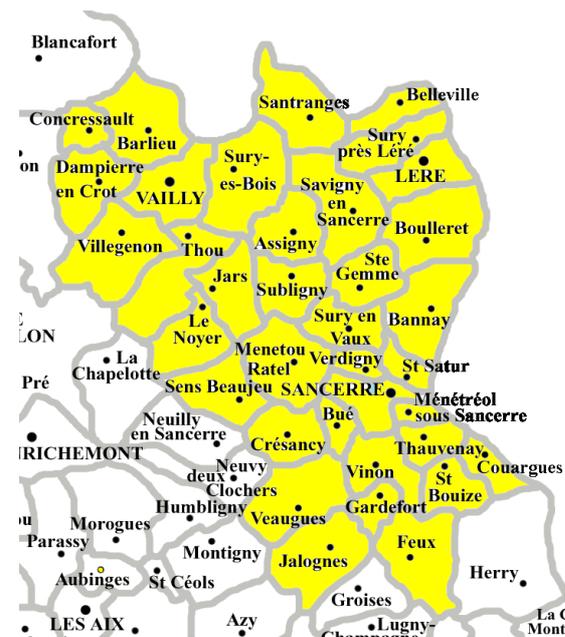
Coeur du Pays Fort

population < 5 000 hab  
et densité < 31 hab/km<sup>2</sup>

pas d'obligation de fusion

Haut Berry Val de Loire

Sancerrois



Prescription SDCI 2015

Projet de fusion

**Prescription FP3**

**Fusion des communautés de communes Coeur du Pays Fort, Haut Berry Val de Loire et Sancerrois**

**Nouvelle communauté :** Population municipale regroupée : 19 010 hab  
Densité : 27,6 hab/km<sup>2</sup>  
Régime fiscal : fiscalité additionnelle (FA)



## **Les syndicats**

## **Prescription numéro 1 : syndicats divers (S1)**

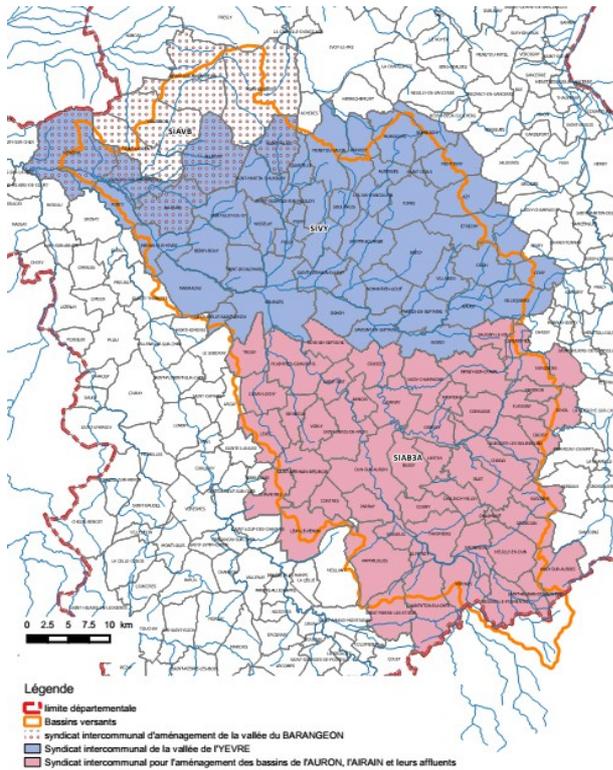
Le **SI des foyers-logements de Vailly-sur-Sauldre** est un SIVU créé en 1976 à l'échelle du canton de Vailly-sur-Sauldre.

Son périmètre est strictement identique à celui de la communauté de communauté de communes Cœur du Pays Fort.

### **Prescription S1**

**Dissolution du syndicat et transfert de la compétence à la communauté de communes Cœur du pays Fort en application de l'article L. 5214-21 alinéa 1 du CGCT.**

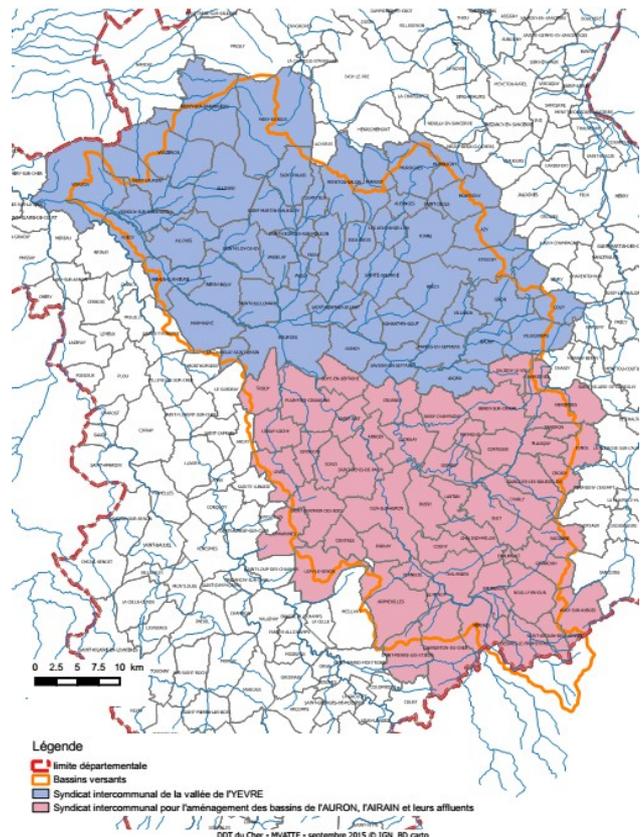
## Prescription numéro 2 : thématique hydraulique (S2)



Situation actuelle du bassin de l'Yèvre  
 SI de la vallée du Barangeon  
 SI de la vallée de l'Yèvre  
 SIAB3A

### Prescription SDCI 2015

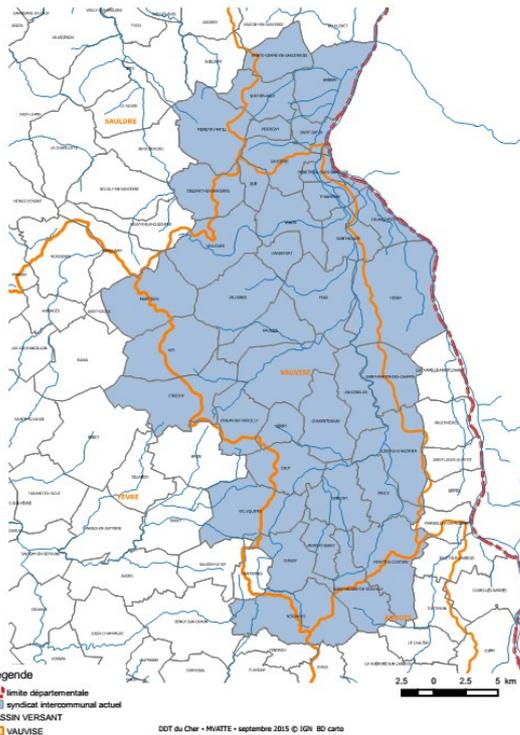
Le Barangeon est un affluent de l'Yèvre dont la gestion est assurée par le syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée du Barangeon (SIABV), cinq de ses neuf communes sont également adhérentes au syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre (SIVY). La fusion de ces deux syndicats intercommunaux apportera une meilleure lisibilité de la gestion des affluents rive droite de l'Yèvre tout en améliorant l'efficacité de leur action



### Prescription S2

**Fusion du SI de la vallée de l'Yèvre et du SI de la vallée du Barangeon afin de simplifier la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en 2018.**

**Prescription numéro 3 : thématique hydraulique (S3)**

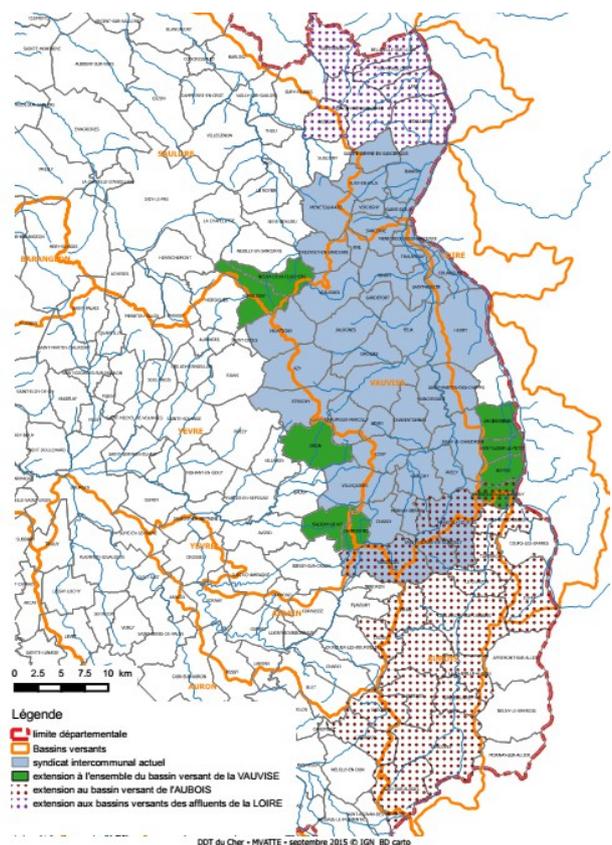


Situation actuelle du bassin versant de la Vauvise  
SIETAH de la vallée de la Belaine et de ses affluents

**Prescription SDCI 2015**

couverture du bassin versant de la Vauvise, de l'Aubois, de la Loire et de ses affluents

Extension du syndicat intercommunal d'études et de travaux pour l'aménagement hydraulique de la vallée de la Belaine et de ses affluents aux communes du bassin versant de la Vauvise omises : Argenvières, Saint Léger-le-Petit, Beffes, Marseilles-les-Aubigny, Laverdines, Saligny-le-Vif, Gron, Humbligny et Neuvy-deux-Clochers dans la limite des parties de territoire communal incluses dans le bassin versant.



**Prescription S3**

**Extension du périmètre du SI ETAH de la vallée de la Belaine et de ses affluents à l'ensemble du bassin versant de la Vauvise afin de simplifier la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en 2018.**

L'extension aux bassins versants de l'Aubois, de la Loire et de ses affluents (communes matérialisées en pois sur la carte) relève de la prospective.

# **VOLET PROSPECTIF**

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire d'un certain nombre de compétences aux EPCI à FP. Ces transferts auront un impact certain sur le nombre de syndicats existants à ce jour. Ils devront être achevés au 1<sup>er</sup> janvier 2020, selon le calendrier ci-dessous.

Il est proposé de réfléchir hors contrainte du schéma à la réorganisation des cartes syndicales concernées.

En tout état de cause, les EPCI peuvent anticiper ces évolutions.

## Calendrier des transferts de compétence aux communautés de communes

Compétences	Date d'effet	Date par défaut	Observations
<b>Compétences obligatoires</b>			
Déchets ménagers et assimilés	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Devient une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération et non plus optionnelle <i>Attention à la règle de l'annualité si le financement est assuré par une taxe</i>
Actions de développement économique	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Intérêt communautaire supprimé en matière d'aides aux entreprises, les actes des groupements doivent être compatibles avec SR de développement économique, d'innovation et d'internalisation (L. 4251-17 du CGCT)
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Intérêt communautaire supprimé
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Intérêt communautaire maintenu mais rédaction spécifique de la compétence
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Intérêt communautaire supprimé <b>transfert à l'EPCI de la totalité de la compétence dévolue aux communes</b>
Accueil des gens du voyage	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Nouvelle compétence obligatoire
GEMAPI	1 <sup>er</sup> janvier 2018		Règle de la représentation-substitution dans les syndicats : * applicable aux CdC * n'est pas applicable aux CA (modification attendue dans la loi sur la biodiversité)
<b>Compétences optionnelles</b>			
Eau	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> juillet 2018	Compétence optionnelle
	1 <sup>er</sup> janvier 2020		Compétence obligatoire
Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> juillet 2018	Compétence optionnelle
	1 <sup>er</sup> janvier 2020		Compétence obligatoire
Création et gestion de maisons de services au public	1 <sup>er</sup> janvier 2017		Nouvelle compétence optionnelle

## Thématique assainissement

*À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'assainissement relèvera des compétences obligatoires des communautés de communes.*

Selon le cas, le transfert à la communauté de communes emportera soit retrait des communes concernées des syndicats auxquels elles adhéraient soit substitution dans le comité syndical. Dans ce dernier cas, la communauté pourra se retirer du syndicat concerné après avis de la CDCI. En effet, *si les syndicats concernés sont à cheval sur moins de trois établissements publics à fiscalité propre, le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes emporte retrait de ses communes du syndicat.*

*La rationalisation de la carte syndicale dans ce domaine devrait s'effectuer de manière progressive d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

## Thématique eau

*La loi NOTRe dans son article 64 e) rend optionnelle la compétence eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les communautés de communes et obligatoire pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

L'application des dispositions de la loi engendrera une réorganisation des services eau. Les collectivités existantes en charge de tout ou partie de la compétence « eau » doivent d'ores et déjà s'attacher à structurer leurs services d'eau en tenant compte des réseaux existants et des sites de production.

Selon le cas, le transfert à la communauté de communes emportera soit retrait des communes concernées des syndicats auxquels elles adhéraient soit substitution dans le comité syndical. Dans ce dernier cas, la communauté pourra se retirer du syndicat concerné après avis de la CDCI. En effet, *si les syndicats concernés sont à cheval sur moins de trois établissements publics à fiscalité propre, le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes emporte retrait de ses communes du syndicat.*

*La rationalisation de la carte syndicale dans ce domaine devrait s'effectuer de manière progressive d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

## Thématique hydraulique

Le contenu de la compétence hydraulique a été précisé et défini par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et ses divers volets sont désormais regroupés sous le sigle GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et codifiés à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Les SDAGE (2016-2021) (schémas départementaux d'aménagement et de gestion des eaux) actuellement en cours d'élaboration ou de révision ont pour objectifs généraux :

- la couverture intégrale du territoire par des structures assurant la compétence GEMAPI ;
- la pérennité des groupements existants apportant satisfaction ;
- la réduction du nombre de syndicats.

*En application de loi NOTRe la GEMAPI devient une compétence exclusive des communes avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les syndicats existants pouvant toutefois perdurer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La mise en œuvre des missions de la GEMAPI devrait être assurée par les collectivités organisées en établissements publics dédiés à l'échelle des bassins versants (les établissements publics territoriaux de bassin – EPTB) ou des sous-bassins versants (les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau - EPAGE).*

Le décret du 20 août 2015 est venu préciser les conditions et modalités de création de ces établissements ainsi que les conditions de transformation des syndicats existants. Les procédures seront pilotées par le préfet coordonnateur de bassin.

Compte tenu de l'état d'avancement des SDAGE et des étapes de concertation nécessaires pour la création de ces établissements, les syndicats existants sont invités à réfléchir à leurs compétences et leur périmètre de manière à répondre aux objectifs des SDAGE, à savoir prendre la compétence GEMAPI complète et étendre leur périmètre pour pouvoir prétendre à devenir des EPAGE (Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau).

Pour faciliter la mise en œuvre de ces compétences, il devra être envisagé l'extension du syndicat en charge du bassin de la Belaine-Vauvise aux communes des bassins versants des autres affluents de la Loire du département du Cher : l'Aubois, la Notreure, la Venelle, le Balance et la Judelle dans la limite des parties de leur territoire incluse dans ces bassins versants.

## Syndicats divers

*Parmi les syndicats autres, les syndicats suivants s'analysent comme des syndicats de moyens dont l'objet relève aujourd'hui de la mutualisation devant être portée par les EPCI à FP au sens des articles L. 5211-4-2 (services communs) et L. 5211-4-3 (partage de moyens) du CGCT:*

- **SMAME** : syndicat mixte fermé créé en 1990 entre les communes de Montigny, Morogues, Humbligny et le SIAEP Montigny/Humbligny. Il regroupe 1 017 habitants. Le syndicat a pour objet, selon l'article 2 de ses statuts, l'achat de matériel d'équipement (tracto-pelle) pour l'entretien de la voirie communale, de l'adduction d'eau et travaux divers.
- **SIVU des Ormeaux** : syndicat créé en 2003 entre les communes de Pigny, St-Georges-sur-Moulon et Vasselay pour assurer l'entretien des chemins communaux, à l'exclusion des chemins de randonnée qui relèvent de la communauté de communes En Terres Vives. Il est inclus en totalité dans le périmètre de la communauté, impactée par la règle de seuil.
- **SI d'entretien des chemins et bâtiments de Bouzais-Colombier-la Groutte** : SIVU créé en 1981 entre les trois communes précitées. Son objet relève de la mutualisation devant être portée par la communauté de communes Cœur de France au sens de l'article L. 5211-4-3 (partage de moyens) ;

Inviter à la création de services communs dans les communautés de communes avec pour conséquence la dissolution des trois syndicats.

## Tableau de synthèse des prescriptions

Numéro de la prescription	contenu	Nbre d'établissements supprimés
FP1	Fusion des communautés de communes Terres d'Yèvre et Vals de Cher et d'Arnon	- 1
FP2	Fusion des communautés de communes En Terres Vives, Hautes Terres en Haut Berry et Terroirs d'Angillon	- 2
FP3	Fusion des communautés de communes Coeur du Pays Fort, Haut Berry Val de Loire et Sancerrois	- 2
Soit pour les EPCI FP		- 5
S1	Dissolution du SI des logements Foyers de Vailly-sur-Sauldre	-1
S2	Fusion du SI de la vallée de l'Yèvre (SIVY) et du SI de la vallée du Barangeon	- 1
S3	Extension du périmètre du SI ETAH de la vallée de la Belaine et de ses affluents	
Soit pour les syndicats		- 2